



## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Communauté de communes Cœur de Chartreuse

**CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**  
**pour la Communauté de communes Cœur de Chartreuse**

**ENTRE**

• La communauté de communes Cœur de chartreuse  
représentée par Mme Anne LENFANT, présidente, ci-après désignée par « l'intercommunalité »,

d'une part,

**ET**

• L'État,  
représenté par M. Laurent PREVOST, préfet du département de l'Isère, et M. Pascal BOLOT, préfet  
du département de Savoie,  
ci-après désigné par « l'État » ;

• Le Département de l'Isère,  
représenté par M. Jean-Pierre BARBIER, président,  
ci-après désigné par « le Département d'Isère »,

d'autre part,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## **Préambule**

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020 qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, rappelées dans la circulaire du Premier Ministre du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des contrats de relance et de transition écologique.

La transition écologique, la relance économique et la cohésion territoriale constituent en effet des ambitions communes à tous les territoires. Elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales. Le Gouvernement poursuit au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

## **Article 1<sup>er</sup> – Objet du contrat de relance et de transition écologique**

L'objet du présent document est de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir la relance et la transition écologique du territoire intercommunal autour d'un projet de mandat.

Cette nouvelle génération de contrats territoriaux doit répondre à trois enjeux :

1. Il s'agit à court terme d'associer les territoires (collectivités territoriales, acteurs socio-économiques, associations, habitants) au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022, et y contribueront en favorisant l'investissement public et privé dans tous les territoires.
2. Il s'agit aussi, dans la durée du mandat électoral 2020-2026, d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique. Les projets portés dans le cadre de ces contrats devront être économies en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité).
3. Les CRTE doivent enfin illustrer l'approche différenciée et simplifiée de la décentralisation. Ils ont vocation à traduire un nouveau cadre de dialogue, faisant converger les priorités de l'État et les projets de territoire portés par les acteurs locaux.

## **Article 2 – Ambitions du contrat de relance et de transition écologique**

Le CRTE contribue à l'ensemble des priorités stratégiques inscrites dans le projet de territoire (en cours d'élaboration), et notamment accès aux services publics, accès à la santé, efficacité énergétique, accès à la culture, alimentation durable, développement économique, traitement des friches et des terrains pollués, lutte contre l'artificialisation, préservation de la biodiversité, soutien au commerce et à l'artisanat, économie circulaire, revitalisation urbaine, éducation, numérique, mobilité, réduction des inégalités sociales et territoriales.

Certaines de ces priorités sont inscrites dès le début du contrat, d'autres seront ajoutées au cours de son exécution. Le CRTE substituera de manière pragmatique, les dispositifs de contractualisation existants. Il intégrera notamment les programmes mis en œuvre par le Gouvernement au profit des territoires : Action cœur de ville, Petites villes de demain, France services, France Très Haut Débit, France mobilités, etc. Il reprendra les actions prévues dans les plans climat air-énergie territoriaux et valorisera les outils existants : Territoires d'industrie, Agenda rural, opération de revitalisation des territoires (ORT), opération programimée d'amélioration de l'habitat (OPAH), projet partenarial d'aménagement (PPA), contrat de ville, contrat de ruralité, contrat de transition écologique (CTE).

## **Article 3 – Mesures stratégiques du contrat de relance et de transition écologique**

Sur la base d'un diagnostic de territoire partagé, le CRTE détermine une stratégie de relance économique et de transition écologique. L'intercommunalité doit être en mesure de se projeter à court, moyen et long terme. Ces orientations stratégiques seront formalisées dans le projet de territoire annexé au présent contrat (annexe 1 – Projet de territoire en cours d'élaboration). Ce document contribuera à mettre en lumière la vision que les élus ont de leur territoire.

Dans un souci de cohésion du territoire et de cohérence des actions, les différents axes stratégiques qui seront proposés dans le projet de territoire permettront de mettre en évidence les liens avec les types de contractualisation, dispositifs, plans ou programmes déjà présents ou en cours sur le territoire.

## **Article 4 – Présentation synthétique du projet de territoire**

Le projet de territoire élaboré par la Communauté de communes Cœur de Chartreuse est à la fois une démarche et un document qui donnent à voir l'intercommunalité au service de son territoire. Ce projet de territoire, en élaboration, est une base solide et partagée pour assurer le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) : une stratégie basée sur le principe d'identité spécifique du territoire de Chartreuse, sur laquelle s'appuie la dynamique, avant tout humaine, entre sentiment d'appartenance et territoire tourné vers l'avenir. Le projet doit permettre de trouver une gouvernance adéquate, impliquant acteurs et habitants tout autant que les institutions, et garantissant la pérennité de l'ouverture et des coopérations engagées avec les territoires voisins. Mais surtout, le projet de l'intercommunalité se veut résolument tournée vers la transmission aux générations futures d'un territoire viable et résilient, tenant compte des enjeux climatiques, énergétiques et environnementaux afférents à l'avenir de la Chartreuse.

Le projet est organisé en 4 axes stratégiques, plutôt interdépendants que hiérarchisés :

- “Une terre d'accueil” :
- “Un développement économique qui allie proximité et ambition” :
- “Un usage raisonnable et local des ressources, pour engager le territoire sur une vraie dynamique de transition énergétique et écologique” :
- “Un développement du territoire visant la qualité de vie et le bien-être pour tous”

## Article 5 – Le Plan d'action

L'approche transversale et interministérielle du contrat est concrétisée dans des volets thématiques qui correspondent à la fois aux enjeux identifiés par les acteurs du territoire et à la déclinaison locale des politiques territorialisées de l'État et du Département.

Chaque volet thématique recense les actions prêtes à engager, sous forme de fiches-action, ainsi que celles qui demandent un complément d'analyse, sous forme de fiches-projet, (liste des actions et projets en annexe 2).

Chaque action rattachée au contrat est accompagnée d'un calendrier et d'un plan de financement indicatif.

Le contrat est mis en œuvre annuellement par un protocole financier (annexe 3) qui engage les différents partenaires pour les opérations prêtes à démarrer.

L'objectif du CRTE est d'accompagner des actions les plus vertueuses possibles en matière de transition écologique, qui devront :

- Respecter les obligations réglementaires et programmatiques (orientations de l'État et documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET, etc.)
- Traduire une ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, foncier, économie circulaire, etc.)
- Ne pas nuire à l'environnement en s'inspirant notamment de la démarche éviter / réduire / compenser, et en maximisant les impacts positifs

Le CRTE a un caractère évolutif. À la date de sa signature, il comprend une première série d'actions (actions de Rang 1 du Plan d'actions de la CCCC), notamment issues du Plan de relance.

D'autres actions pourront être ajoutées ultérieurement, en fonction de leur compatibilité avec les mesures stratégiques du contrat, de leur faisabilité, de leur financement.

L'évolution du contenu ou du nombre d'actions en cours de contrat sera validée par le COPIL, par le biais d'avenants.

## Article 6 – Résultats attendus du contrat de relance et de transition écologique

L'évaluation des actions constitue un élément clé du pilotage du CRTE pour la collectivité, le Département et l'État, au niveau local et national. Elle permet la mesure de l'avancée et de l'impact de la démarche de transition écologique et de cohésion des territoires. Elle constitue un levier d'animation, en particulier pour la mobilisation des partenaires et des habitants du territoire.

Dès le début de la démarche, des objectifs par action doivent ainsi être fixés ; l'avancement des actions et leurs impacts seront évalués à partir d'indicateurs permettant d'apprecier la contribution du contrat aux stratégies nationales de transition écologique et de cohésion territoriale.

## Article 7 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à tout mettre en œuvre pour atteindre les ambitions décrites à l'article 2 de ce contrat.

### 7.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforceront d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur seront soumises et d'apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

### 7.2. L'intercommunalité

En signant ce contrat de relance et de transition écologique, l'intercommunalité assume le rôle d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire. Elle porte la démarche et l'intègre dans ses politiques publiques.

Elle s'engage à affecter les moyens humains et financiers qui permettront l'élaboration mais surtout la mise en œuvre du présent contrat.

Elle associe les différents acteurs du territoire en travaillant étroitement avec les partenaires du CRTE, et en particulier les communes (qui portent une grande partie des actions), afin d'initier et d'entretenir la dynamique du territoire en faveur de la relance et de la transition écologique.

Elle s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE et dont elle est maître d'ouvrage.

### 7.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

#### 7.4. Le Département de l'Isère

Le Département a pris de nombreuses mesures et adopté un plan de soutien exceptionnel à destination des habitants et acteurs du territoire. Dès le confinement puis au sortir de cette période, il s'est positionné, en articulation avec l'Etat, la Région, les EPCI et les Communes et ses partenaires, comme un acteur de la reprise en jouant son rôle de chef de file des solidarités, mais aussi de donneur d'ordre solidaire de ses prestataires.

Dans le cadre de ce contrat, le Département conforte son soutien auprès des collectivités en co-finançant des projets structurants du territoire, dans un objectif à la fois de relance, de transition écologique et de vision partagée des enjeux de développement et d'attractivité. En tant que cosignataire du contrat, le Département sera associé au sein du comité de pilotage ainsi que dans les comités techniques préparatoires. Il s'engage à accompagner les partenaires dans l'élaboration et la mise en œuvre du contrat.

Le Département s'engage notamment à mobiliser ses compétences en ingénierie financière pour soutenir et valoriser les actions et projets au côté de l'EPCI et des porteurs de projets. Il mobilisera ses dispositifs de financement afin d'optimiser le soutien financier aux projets et actions du CRTE.

### **Article 8 - Gouvernance du contrat de relance et de transition écologique**

Les représentants de l'État, des Départements et de l'intercommunalité mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

#### 8.1. Comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le préfet du département de l'Isère ou son représentant et le président de l'intercommunalité ou son représentant. Les présidents des conseils départementaux, le préfet du département de Savoie ou leurs représentants en sont membres de droit.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de l'intercommunalité, des services de l'État, du représentant du Département et de ses services, et des établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

Il siégera au moins 1 fois par an pour :

- examiner l'avancement des mesures et la programmation des actions ;

- valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi ;
- étudier et arrêter les propositions d'évolution du CRTE en termes de mesures et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) , par le biais d'avenants

## **8.2. Comité technique**

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État, des départements de l'Isère et Savoie, et de l'intercommunalité. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions. Il est composé de :

- représentants de l'intercommunalité
- représentants des préfectures de l'Isère et de la Savoie
- représentants du conseil départemental de l'Isère
- représentants du conseil départemental de la Savoie
- représentants des directions départementales des territoires de l'Isère et de la Savoie
- des partenaires majeurs que la collectivité souhaitera associer (Communes, Banque des territoires, Ademe, CEREMA, autres financeurs, DIRECCTE, porteurs de projets structurants, etc.)

Il se réunira au moins 2 fois par an pour :

- établir et examiner l'exécution du CRTE ;
- vérifier l'avancement des mesures, veiller en détail au bon déroulement des actions et analyser les éventuelles difficultés afin de proposer des corrections ;
- mettre en place les outils d'évaluation et en étudier les résultats ;
- anticiper les évolutions et proposer l'inclusion, l'adaptation ou l'abandon des actions.

## **Article 9 - Suivi et évaluation du contrat de relance et de transition écologique**

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des différentes mesures et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs de résultat, etc.). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un représentant de l'intercommunalité et d'un membre désigné du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés peuvent être établis de façon complémentaire.

Ce tableau de bord doit permettre l'agrégation des résultats de tous les CRTE et s'intègre au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE. Le CEREMA peut apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

## **Article 10 – Entrée en vigueur et durée du contrat de relance et de transition écologique**

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Ce contrat prendra fin avec l'élection du prochain conseil communautaire.

Au terme du contrat, un bilan général sera conduit pour en évaluer les résultats.

## **Article 11 – Evolution et mise à jour du contrat de relance et de transition écologique**

Le CRTE est évolutif. Il peut être modifié par avenant d'un commun accord de tous les partenaires et après avis du comité de pilotage.

#### **Article 12 – Traitement des litiges**

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Grenoble.

Signé à Grenoble, le

**25 OCT. 2021**

**Le préfet de l'Isère**



**Laurent PREVOST**

**La présidente de l'intercommunalité**



**Le président du Conseil  
départemental de l'Isère**

**Le préfet de Savoie**

  
**Pascal BOILOT**  
**Jean-Pierre Barbier**

## **Annexes**

Annexe 1 – Projet de territoire (version de mai 2021)

Annexe 2 – Liste d’actions et projets avec grille d’analyse des actions

Annexe 3 – Protocole financier 2021

Annexe 4 – Convention d’adhésion de la commune de Les Echelles, lauréate du dispositif « Petites Villes de Demain »

Annexe 4bis – Convention d’adhésion de la commune de Saint Laurent du Pont, lauréate du dispositif « Petites Villes de Demain »

Annexe 5 – Liste des principaux contrats et démarches

Annexe 6 - Bilan des subventions accordées sur le territoire intercommunal par l’État (et ses opérateurs) et le conseil départemental (tableau synthétique) - à compter de 2022

Annexe 7 - Autres contrats existants que la collectivité souhaite annexer au CRTE



## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Communauté de communes Cœur de Chartreuse

**CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**  
**pour la Communauté de communes Cœur de Chartreuse**

**ENTRE**

• La communauté de communes Cœur de chartreuse  
représentée par Mme Anne LENFANT, présidente, ci-après désignée par « l'intercommunalité »,

d'une part,

**ET**

• L'État,  
représenté par M. Laurent PREVOST, préfet du département de l'Isère, et M. Pascal BOLOT, préfet  
du département de Savoie,  
ci-après désigné par « l'État » ;

• Le Département de l'Isère,  
représenté par M. Jean-Pierre BARBIER, président,  
ci-après désigné par « le Département d'Isère »,

d'autre part,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## **Préambule**

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020 qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, rappelées dans la circulaire du Premier Ministre du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des contrats de relance et de transition écologique.

La transition écologique, la relance économique et la cohésion territoriale constituent en effet des ambitions communes à tous les territoires. Elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales. Le Gouvernement poursuit au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

## **Article 1<sup>er</sup> – Objet du contrat de relance et de transition écologique**

L'objet du présent document est de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir la relance et la transition écologique du territoire intercommunal autour d'un projet de mandat.

Cette nouvelle génération de contrats territoriaux doit répondre à trois enjeux :

1. Il s'agit à court terme d'associer les territoires (collectivités territoriales, acteurs socio-économiques, associations, habitants) au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022, et y contribueront en favorisant l'investissement public et privé dans tous les territoires.
2. Il s'agit aussi, dans la durée du mandat électoral 2020-2026, d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique. Les projets portés dans le cadre de ces contrats devront être économies en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité).
3. Les CRTE doivent enfin illustrer l'approche différenciée et simplifiée de la décentralisation. Ils ont vocation à traduire un nouveau cadre de dialogue, faisant converger les priorités de l'État et les projets de territoire portés par les acteurs locaux.

## **Article 2 – Ambitions du contrat de relance et de transition écologique**

Le CRTE contribue à l'ensemble des priorités stratégiques inscrites dans le projet de territoire (en cours d'élaboration), et notamment accès aux services publics, accès à la santé, efficacité énergétique, accès à la culture, alimentation durable, développement économique, traitement des friches et des terrains pollués, lutte contre l'artificialisation, préservation de la biodiversité, soutien au commerce et à l'artisanat, économie circulaire, revitalisation urbaine, éducation, numérique, mobilité, réduction des inégalités sociales et territoriales.

Certaines de ces priorités sont inscrites dès le début du contrat, d'autres seront ajoutées au cours de son exécution. Le CRTE substituera de manière pragmatique, les dispositifs de contractualisation existants. Il intégrera notamment les programmes mis en œuvre par le Gouvernement au profit des territoires : Action cœur de ville, Petites villes de demain, France services, France Très Haut Débit, France mobilités, etc. Il reprendra les actions prévues dans les plans climat air-énergie territoriaux et valorisera les outils existants : Territoires d'industrie, Agenda rural, opération de revitalisation des territoires (ORT), opération programimée d'amélioration de l'habitat (OPAH), projet partenarial d'aménagement (PPA), contrat de ville, contrat de ruralité, contrat de transition écologique (CTE).

## **Article 3 – Mesures stratégiques du contrat de relance et de transition écologique**

Sur la base d'un diagnostic de territoire partagé, le CRTE détermine une stratégie de relance économique et de transition écologique. L'intercommunalité doit être en mesure de se projeter à court, moyen et long terme. Ces orientations stratégiques seront formalisées dans le projet de territoire annexé au présent contrat (annexe 1 – Projet de territoire en cours d'élaboration). Ce document contribuera à mettre en lumière la vision que les élus ont de leur territoire.

Dans un souci de cohésion du territoire et de cohérence des actions, les différents axes stratégiques qui seront proposés dans le projet de territoire permettront de mettre en évidence les liens avec les types de contractualisation, dispositifs, plans ou programmes déjà présents ou en cours sur le territoire.

## **Article 4 – Présentation synthétique du projet de territoire**

Le projet de territoire élaboré par la Communauté de communes Cœur de Chartreuse est à la fois une démarche et un document qui donnent à voir l'intercommunalité au service de son territoire. Ce projet de territoire, en élaboration, est une base solide et partagée pour assurer le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) : une stratégie basée sur le principe d'identité spécifique du territoire de Chartreuse, sur laquelle s'appuie la dynamique, avant tout humaine, entre sentiment d'appartenance et territoire tourné vers l'avenir. Le projet doit permettre de trouver une gouvernance adéquate, impliquant acteurs et habitants tout autant que les institutions, et garantissant la pérennité de l'ouverture et des coopérations engagées avec les territoires voisins. Mais surtout, le projet de l'intercommunalité se veut résolument tournée vers la transmission aux générations futures d'un territoire viable et résilient, tenant compte des enjeux climatiques, énergétiques et environnementaux afférents à l'avenir de la Chartreuse.

Le projet est organisé en 4 axes stratégiques, plutôt interdépendants que hiérarchisés :

- “Une terre d'accueil” :
- “Un développement économique qui allie proximité et ambition” :
- “Un usage raisonnable et local des ressources, pour engager le territoire sur une vraie dynamique de transition énergétique et écologique” :
- “Un développement du territoire visant la qualité de vie et le bien-être pour tous”

## Article 5 – Le Plan d'action

L'approche transversale et interministérielle du contrat est concrétisée dans des volets thématiques qui correspondent à la fois aux enjeux identifiés par les acteurs du territoire et à la déclinaison locale des politiques territorialisées de l'État et du Département.

Chaque volet thématique recense les actions prêtes à engager, sous forme de fiches-action, ainsi que celles qui demandent un complément d'analyse, sous forme de fiches-projet, (liste des actions et projets en annexe 2).

Chaque action rattachée au contrat est accompagnée d'un calendrier et d'un plan de financement indicatif.

Le contrat est mis en œuvre annuellement par un protocole financier (annexe 3) qui engage les différents partenaires pour les opérations prêtes à démarrer.

L'objectif du CRTE est d'accompagner des actions les plus vertueuses possibles en matière de transition écologique, qui devront :

- Respecter les obligations réglementaires et programmatiques (orientations de l'État et documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET, etc.)
- Traduire une ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, foncier, économie circulaire, etc.)
- Ne pas nuire à l'environnement en s'inspirant notamment de la démarche éviter / réduire / compenser, et en maximisant les impacts positifs

Le CRTE a un caractère évolutif. À la date de sa signature, il comprend une première série d'actions (actions de Rang 1 du Plan d'actions de la CCCC), notamment issues du Plan de relance.

D'autres actions pourront être ajoutées ultérieurement, en fonction de leur compatibilité avec les mesures stratégiques du contrat, de leur faisabilité, de leur financement.

L'évolution du contenu ou du nombre d'actions en cours de contrat sera validée par le COPIL, par le biais d'avenants.

## Article 6 – Résultats attendus du contrat de relance et de transition écologique

L'évaluation des actions constitue un élément clé du pilotage du CRTE pour la collectivité, le Département et l'État, au niveau local et national. Elle permet la mesure de l'avancée et de l'impact de la démarche de transition écologique et de cohésion des territoires. Elle constitue un levier d'animation, en particulier pour la mobilisation des partenaires et des habitants du territoire.

Dès le début de la démarche, des objectifs par action doivent ainsi être fixés ; l'avancement des actions et leurs impacts seront évalués à partir d'indicateurs permettant d'apprecier la contribution du contrat aux stratégies nationales de transition écologique et de cohésion territoriale.

## Article 7 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à tout mettre en œuvre pour atteindre les ambitions décrites à l'article 2 de ce contrat.

### 7.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforceront d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur seront soumises et d'apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

### 7.2. L'intercommunalité

En signant ce contrat de relance et de transition écologique, l'intercommunalité assume le rôle d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire. Elle porte la démarche et l'intègre dans ses politiques publiques.

Elle s'engage à affecter les moyens humains et financiers qui permettront l'élaboration mais surtout la mise en œuvre du présent contrat.

Elle associe les différents acteurs du territoire en travaillant étroitement avec les partenaires du CRTE, et en particulier les communes (qui portent une grande partie des actions), afin d'initier et d'entretenir la dynamique du territoire en faveur de la relance et de la transition écologique.

Elle s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE et dont elle est maître d'ouvrage.

### 7.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

#### 7.4. Le Département de l'Isère

Le Département a pris de nombreuses mesures et adopté un plan de soutien exceptionnel à destination des habitants et acteurs du territoire. Dès le confinement puis au sortir de cette période, il s'est positionné, en articulation avec l'Etat, la Région, les EPCI et les Communes et ses partenaires, comme un acteur de la reprise en jouant son rôle de chef de file des solidarités, mais aussi de donneur d'ordre solidaire de ses prestataires.

Dans le cadre de ce contrat, le Département conforte son soutien auprès des collectivités en co-finançant des projets structurants du territoire, dans un objectif à la fois de relance, de transition écologique et de vision partagée des enjeux de développement et d'attractivité. En tant que cosignataire du contrat, le Département sera associé au sein du comité de pilotage ainsi que dans les comités techniques préparatoires. Il s'engage à accompagner les partenaires dans l'élaboration et la mise en œuvre du contrat.

Le Département s'engage notamment à mobiliser ses compétences en ingénierie financière pour soutenir et valoriser les actions et projets au côté de l'EPCI et des porteurs de projets. Il mobilisera ses dispositifs de financement afin d'optimiser le soutien financier aux projets et actions du CRTE.

### **Article 8 - Gouvernance du contrat de relance et de transition écologique**

Les représentants de l'État, des Départements et de l'intercommunalité mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

#### 8.1. Comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le préfet du département de l'Isère ou son représentant et le président de l'intercommunalité ou son représentant. Les présidents des conseils départementaux, le préfet du département de Savoie ou leurs représentants en sont membres de droit.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de l'intercommunalité, des services de l'État, du représentant du Département et de ses services, et des établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

Il siégera au moins 1 fois par an pour :

- examiner l'avancement des mesures et la programmation des actions ;

- valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi ;
- étudier et arrêter les propositions d'évolution du CRTE en termes de mesures et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) , par le biais d'avenants

## **8.2. Comité technique**

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État, des départements de l'Isère et Savoie, et de l'intercommunalité. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions. Il est composé de :

- représentants de l'intercommunalité
- représentants des préfectures de l'Isère et de la Savoie
- représentants du conseil départemental de l'Isère
- représentants du conseil départemental de la Savoie
- représentants des directions départementales des territoires de l'Isère et de la Savoie
- des partenaires majeurs que la collectivité souhaitera associer (Communes, Banque des territoires, Ademe, CEREMA, autres financeurs, DIRECCTE, porteurs de projets structurants, etc.)

Il se réunira au moins 2 fois par an pour :

- établir et examiner l'exécution du CRTE ;
- vérifier l'avancement des mesures, veiller en détail au bon déroulement des actions et analyser les éventuelles difficultés afin de proposer des corrections ;
- mettre en place les outils d'évaluation et en étudier les résultats ;
- anticiper les évolutions et proposer l'inclusion, l'adaptation ou l'abandon des actions.

## **Article 9 - Suivi et évaluation du contrat de relance et de transition écologique**

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des différentes mesures et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs de résultat, etc.). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un représentant de l'intercommunalité et d'un membre désigné du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés peuvent être établis de façon complémentaire.

Ce tableau de bord doit permettre l'agrégation des résultats de tous les CRTE et s'intègre au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE. Le CEREMA peut apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

## **Article 10 – Entrée en vigueur et durée du contrat de relance et de transition écologique**

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Ce contrat prendra fin avec l'élection du prochain conseil communautaire.

Au terme du contrat, un bilan général sera conduit pour en évaluer les résultats.

## **Article 11 – Evolution et mise à jour du contrat de relance et de transition écologique**

Le CRTE est évolutif. Il peut être modifié par avenant d'un commun accord de tous les partenaires et après avis du comité de pilotage.

#### **Article 12 – Traitement des litiges**

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Grenoble.

Signé à Grenoble, le

**25 OCT. 2021**

**Le préfet de l'Isère**



**Laurent PREVOST**

**La présidente de l'intercommunalité**



**Le président du Conseil  
départemental de l'Isère**

**Le préfet de Savoie**

  
**Pascal BOILOT**  
**Jean-Pierre Barbier**

## **Annexes**

Annexe 1 – Projet de territoire (version de mai 2021)

Annexe 2 – Liste d’actions et projets avec grille d’analyse des actions

Annexe 3 – Protocole financier 2021

Annexe 4 – Convention d’adhésion de la commune de Les Echelles, lauréate du dispositif « Petites Villes de Demain »

Annexe 4bis – Convention d’adhésion de la commune de Saint Laurent du Pont, lauréate du dispositif « Petites Villes de Demain »

Annexe 5 – Liste des principaux contrats et démarches

Annexe 6 - Bilan des subventions accordées sur le territoire intercommunal par l’État (et ses opérateurs) et le conseil départemental (tableau synthétique) - à compter de 2022

Annexe 7 - Autres contrats existants que la collectivité souhaite annexer au CRTE



# **CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

## **ANNEXE 1 PROJET DE TERRITOIRE DE CŒUR DE CHARTREUSE**

**ANNEE 2021**



# Annexe 1

## Projet de territoire de Cœur de Chartreuse

*Ce projet de territoire élaboré dans une première version pour la signature du Contrat de Relance et de Transition Écologique s'articule autour d'une première partie sur l'identité du territoire qui vient introduire différents enjeux propres au territoire, à partir desquels sont formulées plusieurs ambitions qui seront enrichies dans les prochains mois.*

### INTRODUCTION

#### L'identité « Cœur de Chartreuse » au cœur du projet

Le projet de territoire élaboré par la Communauté de communes Cœur de Chartreuse est à la fois une démarche et un document qui donnent à voir l'intercommunalité au service de son territoire. À usage interne et externe, le projet de territoire, parce qu'il est facultatif, libre de forme et de contenu, est un acte proprement politique, une manière pour l'EPCI de se construire et d'assumer, à un moment donné, ses dynamiques et ses ambitions. Il s'agit bien du projet de tout le territoire, dans toutes ses parties prenantes, et pas uniquement celui de l'EPCI.

Ce projet de territoire va également servir de trame pour le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) en voie d'être signé avec l'Etat.

La stratégie choisie par le territoire part ainsi du constat que le premier moteur de la dynamique et de la mobilisation territoriale est l'identité spécifique faite d'un nom et d'un massif emblématiques : la Chartreuse, dont il convient aujourd'hui d'ouvrir l'image renvoyée. Une ouverture pour marquer et traduire une volonté collective des élus, acteurs et habitants du territoire à s'engager de plain-pied dans les grands enjeux d'avenir non seulement pour son propre territoire, mais ce faisant pour participer aux nécessaires transitions auxquelles la planète doit répondre.

S'appuyer sur son identité doit permettre de bâtir la dynamique, avant tout humaine, autour du sentiment d'appartenance à Cœur de Chartreuse, dynamique tournée vers l'avenir et consciente des enjeux auxquels le territoire doit répondre. Au-delà d'une stratégie de développement territoriale il y a donc un certain nombre de valeurs ou d'enjeux transverses qui orientent la présente démarche, puisque Cœur de Chartreuse fait valoir un fonctionnement territorial fondé sur plusieurs spécificités :

- Un territoire rural et montagnard au patrimoine environnemental, paysager et culturel riche : (richesses naturelles et environnementales, sites identitaires, patrimoines bâti et culturels) ;
- Un territoire au croisement des périmètres institutionnels et aux carrefours d'influence urbaine et de plusieurs agglomérations / métropoles (Grenoble-Alpes Métropole, Grand Chambéry, Pays Voironnais, Avant-Pays Savoyard, Grésivaudan) ;
- Une dimension économique et une fréquentation touristique reconnues ;
- Un modèle de développement spécifique, entre territoire rural - montagnard / territoire périurbain à vocation résidentielle.

C'est sur cette base que se construisent l'image et le positionnement de Cœur de Chartreuse et que se développe la communication pour favoriser et la visibilité du territoire, vis-à-vis des institutions (État, Départements de l'Isère et de la Savoie, Région Auvergne Rhône Alpes) et des territoires alentours.



Il en est pour Cœur de Chartreuse comme tous les échelons de notre organisation institutionnelle en France, il nous faut trouver les voies d'une nouvelle **gouvernance**, respectant les garanties de stabilité que représentent nos institutions mais ouvrant de nouveaux modes d'implication et mobilisation des habitants, garantes d'un nouveau contrat de confiance dans ces mêmes institutions. La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse fait de cette démarche d'élaboration de ce CRTE qui va devenir de façon plus durable son projet de territoire une première étape dans la création d'une nouvelle gouvernance et de dialogue, avec une conférence des acteurs impliquée dans la construction même du projet.

La seconde dimension transversale qui s'impose à l'ensemble du projet de territoire est sa nécessaire **ouverture**. La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse a également besoin de construire son propre développement à partir des coopérations qu'elle saura nouer avec les territoires voisins composés de trois bassins de vie importants : Grenoble, Voiron et Chambéry. Cette relation construite avec les pôles de proximité répond autant à des enjeux de soutien au développement du territoire par la mobilisation de ressources et des populations extérieures qu'à des besoins de maîtrise partagée de ce même développement. C'est tout l'enjeu de passer de la coexistence de territoires, dont Cœur de Chartreuse sera au mieux un exutoire, à un véritable partenariat reconnaissant la complémentarité et les spécificités de chaque territoire. Pour exister dans ce partenariat Cœur de Chartreuse a besoin d'exprimer et de communiquer ses valeurs et son projet.

Enfin ce projet de Cœur de Chartreuse n'aurait de sens s'il ne contribue pas à transmettre aux générations futures un territoire viable et résilient. Les évolutions climatiques, les problématiques énergétiques et les destructions environnementales nous imposent une appréciation des impacts de notre action dans les territoires et leur réduction et la construction de réponse pour l'adaptation à ces évolutions incontournables.

Ce projet de territoire affiche différents enjeux propres au territoire, à partir desquels sont formulées plusieurs ambitions pour la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse (dont les dénominations sont en cours de calage) qui seront enrichies dans les prochains mois :

- Terre d'accueil ;
- Dynamique économique ;
- Transitions et mobilités ;
- Bien-être et qualité de vie pour tous.

**Les actions et projets contractualisés par le CRTE viendront s'insérer dans ce dispositif global.** Plusieurs sujets dépassent les enjeux et les ambitions développés dans les pages suivantes ; ils sont transversaux et fondent son identité.

Le schéma suivant en présente le panorama.

Il est formalisé autour de la déclinaison suivante : **L'enjeu/Les ambitions/Les objectifs**





Enjeu :  
Une terre d'accueil

- Accueillir la population en répartissant le développement de manière harmonieuse et cohérente entre les différentes entités du territoire
- Accueillir les entreprises afin de développer les emplois sur le territoire
- Fonder l'accueil sur une offre écotouristique renouvelée
- Mettre en place les conditions d'une fréquentation durable par les touristes et les excursionnistes
- Renforcer l'offre d'hébergement de séjour sur le territoire, au service de la stratégie « slow tourisme »
- Développer les opportunités économiques offertes par le numérique



Enjeu :  
Un développement économique qui allie proximité et ambition

- Impulser une dynamique de la création d'entreprise et favoriser les nouvelles formes d'emploi
- Accompagner l'implantation et le développement des entreprises dans le respect de l'armature territoriale souhaitée par le PLUi
- Accompagner le développement des filières et savoir-faire qui font l'identité du territoire
- Accompagner et mieux anticiper les transitions de l'ensemble des filières présentes sur le territoire, pour viser une réponse adaptée aux spécificités des activités de Cœur de Chartreuse et aux ambitions de résilience du territoire
- Valoriser la ressource bois et sa filière
- Accompagner les évolutions de l'agriculture
- Donner du rayonnement économique au territoire
- Concevoir le développement en coopération avec les territoires voisins



- Faire valoir une identité territoriale spécifique
- « image » / Marketing territorial
- Développer les coopérations avec les autres territoires
- Transition / adaptation changement climatique
- Gouvernance / association des habitants et dialogue



Enjeu :  
Un usage raisonnable et local des ressources, pour engager le territoire sur une vraie dynamique de transition énergétique et écologique

- Une transition vers un usage raisonnable et local des ressources du territoire : préservation et valorisation des ressources locales
- Développer et mettre en œuvre une stratégie globale de transition énergétique: réduire avant tout les consommations (rénovation du bâti, éclairage public, production d'énergies renouvelables)
- Offrir des alternatives à la mobilité et à la voiture individuelle aussi bien pour les déplacements internes qu'en lien avec les territoires voisins en s'appuyant sur le développement du numérique



Enjeu :  
Un développement du territoire visant la qualité de vie et le bien-être pour tous

- Aménager et construire en préservant les ressources, le paysage tout en veillant à la qualité de vie actuelle et de demain
- Favoriser l'émergence de services tant culturels que quotidiens sur l'ensemble du territoire
- Sauver les services de santé qui sont menacés
- Soutenir et entretenir le tissu associatif du territoire qui anime le territoire et participe à la cohésion sociale



## Une terre d'accueil

L'analyse des flux de toutes sortes (domicile-travail, masses salariales, migrations résidentielles...) montre que Cœur de Chartreuse est un territoire ouvert dont une partie du modèle de développement repose sur les circulations et les échanges, internes et avec les territoires environnants. Dans cette logique, maîtriser les conditions de l'accueil (sous toutes ses formes) en Cœur de Chartreuse est une nécessité mais aussi une ambition politique forte.

Le PLUi-H valant SCoT fixe comme objectif 1% de croissance démographique annuelle sur la période 2020 – 2032. Il s'agit dès lors de bien accueillir les nouveaux habitants prévus, cette ambition générale étant à répartir et décliner différemment selon les entités du territoire, en s'appuyant sur sa trame fonctionnelle et paysagère (plaine, coteaux et montagne). Cet accueil et la capacité de répondre aux besoins varient donc selon les contextes, selon les capacités des communes, et chacun y contribuera à son niveau. En la matière, le PLUi-H a fixé une armature territoriale permettant de répartir par type de commune (pôles de vie, pôles touristiques, pôles d'accompagnement, pôles villageois) les objectifs de production de logement neuf, ainsi que les équipements, commerces et services associés. Parallèlement, dans le but de viser un équilibre entre emplois offerts sur le territoire et population active résidente, les élus favorisent l'installation économique ou la relocalisation d'entreprises, en offrant les conditions foncières et immobilières les plus appropriées.

Le massif de Chartreuse bénéficie d'un positionnement touristique spécifique, dans la lignée des actions de diversification menées ces dernières années, notamment sous l'égide du Parc de Chartreuse. Cœur de Chartreuse met en avant une stratégie « slow tourisme » fonctionnant sur les 4 saisons, axée sur la valorisation et le respect du capital patrimonial, environnemental et paysager, mais aussi sur l'acceptation sociale du tourisme et les complémentarités avec la population résidente. Cette stratégie est à décliner dans la qualité de l'accueil des touristes (en premier lieu l'hébergement) et dans la régulation de la fréquentation excursionniste dont les effets négatifs prennent récemment de l'ampleur.

La couverture numérique du territoire fait aussi partie des ambitions, au service de l'ensemble des populations et publics à accueillir sur le territoire de Cœur de Chartreuse. Le développement des nouvelles formes de travail et l'attractivité économique et touristique sont, parmi d'autres objectifs, directement dépendants de ce déploiement.

### Accueillir la population en répartissant le développement de manière harmonieuse et cohérente entre les différentes entités du territoire

*Répondre aux besoins de la population (jeunes / personnes âgées, personnes seules / familles, locaux / arrivants extérieurs), par un accès équilibré au logement pour tous et une offre locative variée*

Idées clefs :

- Orienter l'accueil de population sur la base de l'armature territoriale et des polarités définies dans le PLUi-H, en cohérence avec la présence des équipements et services
  - Échelon 1 : les pôles de vie (Saint Laurent du Pont, les Echelles / Entre Deux Guiers) = centres de vie, d'emploi et de services >> Développement soutenu
  - Échelon 2 : les pôles touristiques (St Pierre d'Entremont Isère/Savoie, St Pierre de Chartreuse) = centres de vie et de services tant pour les habitants que pour les touristes >> Développement modéré à fort



- Échelon 3 : les pôles d'accompagnement (St Joseph de Rivière, Miribel les Echelles, Saint Christophe sur Guiers, St Thibaud de Couz et Entremont le Vieux) = appui au développement des pôles de vie et pôles touristiques >> Développement modéré
- Échelon 4 : Pôles villageois (Corbel, Saint Jean de Couz, Saint Christophe la Grotte, Saint Pierre de Genebroz, Saint Franc, La Bauche) : maintien de la dynamique de village et préservation des trames urbaines traditionnelles >> Maintien démographique à assurer
- Conforter les centres-villes et centres-bourgs du territoire (***en lien avec les actions et démarche Petite Ville de Demain***)
- Encadrer la localisation des secteurs de développement, sur la base des centralités du PLUi-H
- Accompagner la diversification des formes d'habitat (habitat collectif, habitat groupé, habitat intermédiaire)

### ***Assurer la pérennité, l'équilibre et le développement de l'activité commerciale, en organisant l'offre***

Idées clefs :

- Faciliter le développement de l'offre de services et de commerces afin de répondre aux besoins de la population actuelle et future et du développement touristique
- Encourager le développement commercial sur les pôles de vie principaux
- Maintenir et conforter l'offre dans les centres-bourgs et les villages par la maîtrise immobilière, le soutien à la rénovation et la création de conditions économiques favorables

### ***Accueillir les entreprises afin de développer les emplois sur le territoire***

Idées clefs :

- Encadrer la localisation du développement économique industriel et artisanal
- Conforter la capacité d'accueil d'entreprises et d'emplois dans les zones d'activités économiques
- Adapter le niveau de développement des zones d'activités à leur accessibilité et de leur niveau d'équipements
- Accompagner la requalification des friches et des espaces économiques sans usage
- Faciliter la création d'entreprises, notamment en autorisant la création d'activité économique dans le tissu urbain diffus et en développant l'équipement numérique du territoire

### ***Fonder l'accueil sur une offre écotouristique renouvelée***

#### ***Poursuivre la diversification 4 saisons, en écho aux nouvelles attentes des clientèles (prise en compte des clientèles jeunes, sensibilité environnementale accrue...)***

Idées clefs :

- Accompagner les stations dans leur démarche de transition économique et écologique (vers un modèle économique mieux équilibré)
- Développer l'image d'une montagne douce, accessible aux familles, aux jeunes, aux amateurs de nature...)
- Promouvoir une offre d'activités touristiques basées sur le respect et la valorisation des ressources et de tous les patrimoines (historique, culturel, bâti, environnemental, paysager) > cf. sensibilisation, développement de haberts pour mieux informer et accueillir, "zones de silence" liées à la vie du monastère, valorisation du petit patrimoine religieux et culturel, sentiers et ponts autour du Guiers mort...



- Accompagner le développement des pratiques touristiques adaptés au réchauffement du climat et aux attentes des populations : randonnée d'altitude et en forêt, points de baignade et sports aquatiques, pêche...
- Accompagner la création de produits touristiques de séjour et moins d'excursionnisme
- Incrire le territoire dans les réseaux de l'itinérance notamment dans ceux des voies cyclables

### *Viser un tourisme « à impact positif », permettant des retombées profitables au plus grand nombre*

Idées clefs :

- Favoriser des formes de tourisme intégré : en accord avec la population locale et résidente, en atténuation des effets environnementaux (gestion des risques naturels, gestion de l'eau, préservation de la biodiversité, lutte contre l'artificialisation des sols) et en adaptation au changement climatique
- Organiser des partenariats public/privé permettant d'atteindre les seuils de rentabilité ou des conditions d'exploitations et de fonctionnement optimisées des activités et sites touristiques
- Mieux « exploiter commercialement » les sites de fréquentation majeurs
- Mailler l'offre touristique pour une attractivité et des retombées plus fortes (ex sport et culture)

### *Mettre en place les conditions d'une fréquentation durable par les touristes et les excursionnistes*

#### *Organiser les modes de déplacements des touristes et des excursionnistes.*

Idées clefs :

- Mettre en place un dialogue avec les autorités organisatrices de la mobilité, afin d'améliorer la desserte existante en transports collectifs, avec comme cible les touristes se rendant vers les sites à forte fréquentation touristique (Granier et La Plagne à Entremont le Vieux, Cirque de Saint Même à Saint Pierre d'Entremont, Monastère de la Grande Chartreuse, Col de la Charmette, Chamant Som et Col du Coq à Saint Pierre de Chartreuse, les grottes à Saint Christophe la Grotte...)
- Compléter l'offre en stationnement touristique sur certains sites carencés (Chamant Som, Saint Même, Grand Som, le Désert Entremont le Vieux)
- Mettre en place un dispositif de parking payant ou de péage avec réservation sur les secteurs les plus problématiques en termes de stationnement saisonnier
- Renforcer la mutualisation des aires de stationnement dédiées aux sites touristiques

### *Promouvoir une mobilité douce entre les sites patrimoniaux et touristiques les plus fréquentés*

### *Renforcer l'offre d'hébergement de séjour sur le territoire, au service de la stratégie « slow tourisme »*

#### *Encourager la réhabilitation de l'hébergement et de l'immobilier de loisirs :*

Idées clefs :

- Requalifier l'offre des centres de vacances
- Remettre sur le marché une partie des lits en résidences secondaires sous-exploités



- Maîtriser la mise en marché de nouveaux lits
- Accompagner les propriétaires dans leur projet de rénovation

#### *Diversifier l'offre d'hébergement par l'appui à la création de nouveaux hébergements marchands, en hôtellerie de plein air et en hébergement insolites*

- Développer une offre d'hébergement de qualité et atypique

#### *Accompagner le développement des services dans les hébergements touristiques*

### **Développer les opportunités économiques offertes par le numérique**

Idées clefs :

- Contribuer à travers les différents aménagements à une desserte numérique performante pour la population, les entreprises, et les visiteurs
- Améliorer l'accès des zones d'activités au très haut débit
- Créer des espaces dédiés aux nouvelles formes de travail : coworking, télétravail, auto entreprenariat...



## Un développement économique qui allie proximité et ambition

### Des atouts mais rien n'est acquis

Le territoire de Cœur de Chartreuse dispose d'atouts indéniables en matière économique, une industrie toujours bien présente, un tissu de PME, un appareil commercial et artisanal bien vivant, des ressources économiques très identifiées autour l'identité Chartreuse. Le territoire bénéficie aussi d'atouts touristiques évidents. Au-delà des atouts des entreprises elles-mêmes, le territoire a su s'organiser pour mieux se connaître, dialoguer et agir (association de commerçants, Entrepreneurs en Chartreuse). Pour autant l'économie des territoires ruraux comme celles de Cœur de Chartreuse souffre :

- d'une polarisation des dynamiques économiques sur les espaces urbains ou grands axes de communication,
- d'un certain isolement et de difficultés de desserte (communication et réseaux)
- d'un bassin de consommation malgré tout modeste
- d'une évolution de la consommation via le @commerce qui est à la fois une difficulté en même temps qu'elle peut être une opportunité
- d'une économie touristique bousculée par le changement climatique mais aussi par l'évolution des pratiques touristiques et des modes de consommation
- d'une crise sanitaire qui impose un effort de tous pour soutenir nos économies locales

Un développement de l'économie dans les territoires ruraux repose sur la réunion de conditions favorables issues d'une convergence d'efforts et d'implication des collectivités, de la population et des entreprises elles-mêmes .

### Le développement économique : une nécessité pour préserver l'équilibre habitat – services - emplois

Cœur de Chartreuse a besoin d'un développement économique de son territoire. Il a la chance de compter d'importantes entreprises dont certaines sont issues d'un long passé industriel. Elles ont permis d'assurer l'emploi et les ressources dont ont besoin les habitants et les collectivités.

La dynamique économique permettra d'éviter une trop forte dépendance du territoire à l'égard des grands bassins de proximité. Elle pourvoira à la création de services, de l'offre commerciale, des emplois indispensables au quotidien des habitants.

### Mais un développement maîtrisé

Il en est pour le développement économique comme pour celui de l'habitat, il convient de l'accompagner pour garantir une bonne intégration en respectant deux grands objectifs :

- la reconnaissance de rôle différents et complémentaires entre villes et village accueillir et organiser le développement en adéquation avec les capacités du territoire autrement dit préserver une activité commerciale, artisanale et de services dans le maillage des bourgs du territoire pour assurer la qualité de vie au quotidien des habitants d'une part et accueillir le développement plus important, générateur d'emplois et les services structurants dans les zones d'activités, les villes et sur les axes de communication adaptés d'autre part.

- Préserver et développer harmonieusement des activités issues des ressources et des savoir-faire du territoire telles que le tourisme, la filière bois, l'agriculture



## **Impulser une dynamique de la création d'entreprise et favoriser l'accueil de nouvelle forme d'emploi**

### *Faire du territoire un espace d'entreprenariat*

Idées clefs :

- Éduquer les jeunes à l'entreprise et à l'entreprenariat par la rencontre et l'accompagnement aux initiatives qu'ils pourraient porter collectivement
- Favoriser le télétravail et l'auto-entreprenariat, nouvelles formes d'emplois en développement pour lesquelles le territoire offre qualité de vie et proximité des grands centres urbains
- Conforter l'animation économique portée par la Communauté de communes pour impulser et accompagner cette dynamique souhaitée
- ...

## **Accompagner l'implantation et le développement des entreprises dans le respect de l'armature territoriale souhaitée par le PLUi**

### *Créer des conditions foncière et immobilière attractives pour répondre aux besoins de croissance ou de fonctionnement plus optimal des entreprises locales et accueillir de nouvelles entreprises*

Idées clefs :

- Prospecter et accueillir de nouvelles PME « artisanales », tertiaires pour lesquelles le transport n'est pas primordial dans leur activité
- ...

## **Accompagner le développement des savoir-faire qui font l'identité du territoire**

### *S'appuyer sur la fréquentation et la consommation touristique et résidentielle pour soutenir les activités porteuses de l'identité du territoire*

Idées clefs :

- Valoriser les savoir-faire et produits locaux sous toutes les formes possibles parmi lesquelles, en autre, la restauration, le commerce, les points de vente spécifique locaux en lien avec les pôles de fréquentation touristique du territoire mais également par la création/confortation des lieux et espaces où se construisent et s'expriment ces savoir-faire
- ...

## **Accompagner et mieux anticiper les transitions de l'ensemble des filières présentes sur le territoire, pour viser une réponse adaptée aux spécificités des activités de Cœur de Chartreuse et aux ambitions de résilience du territoire**

Idées clefs :

- Mettre en place l'ensemble des conditions qui favoriseront la pérennité des filières déjà présentes sur le territoire, en adaptant l'accueil d'entreprises à ces nouveaux enjeux et en restant en veille quant aux besoins des filières qui accompagneront la transition
- Prendre en compte les enjeux climatiques et les évolutions des conditions de production tant pour l'agriculture (type de cultures, renouvellement des matériels, adaptation des exploitations...) que pour la sylviculture (anticipation sur le renouvellement et l'adaptation des essences, investissements dans des machines adaptées à de nouvelles formes d'exploitation, adaptation de la filière aux futures essences ?)



- Accélérer la transition touristique vers le modèle 4 saisons en accentuant la diversification engagée (soutien aux projets, sensibilisation des usagers aux pratiques...), en actant et accompagnant en parallèle un changement de modèle pour les stations et domaines skiables (les accompagner dans le process d'adaptation aux normes, aux attentes clientèle, aux transitions climatiques, pour un modèle économique mieux équilibré)

## Valoriser la ressource bois et sa filière

*Atteindre une nouvelle étape dans l'organisation de la filière permettant une meilleure utilisation de la ressource et la confortation/dynamisation de l'activité économique de transformation et de ses activités tertiaires*

Idées clefs :

- Favoriser un développement de la filière bois au-delà de la gestion de la ressource et de la 1ère transformation en favorisant la création/développement de la 2nde transformation et des activités d'ingénierie, d'architecture notamment autour des usages dans l'habitat, de la construction bois. : exemplarité sur les bâtiments des collectivités, aides, sensibilisation et guides...
- Pérenniser la filière bois en la structurant autour de l'AOC, pour qu'elle soit mieux présente sur le marché
- Valoriser les sites nécessaires à la transformation du bois et anticiper leurs besoins d'adaptation - extensions – accessibilité
- Mieux connaître les points noirs et les problématiques de desserte forestière pour tenter de les résorber
- Valoriser en parallèle les savoir-faire liés au bois sur le territoire (centre de ressource autour des artisans du bois, écomusées, projets associatifs...)

## Accompagner les évolutions de l'agriculture

*Assurer une pérennité des activités agricoles confrontées aux incidences du changement climatique, à la demande d'une alimentation plus saine, au besoin d'un meilleur équilibre économique de l'activité, activité inscrite dans un cadre territorial sous pression d'une fréquentation touristique intense*

Idées clefs :

- Maintenir les activités agricoles et pastorales, par la préservation de leur outil de production, le foncier, de sa fonctionnalité et de la compatibilité entre les différents usages, touristique et agricole, qui s'y expriment
- Organiser les conditions de pérennité des activités agricoles, forestières au moment des transmissions des exploitations
- Soutenir l'évolution vers une agriculture biologique et/ou raisonnée
- Préserver et valoriser les filières agro-alimentaires locales et intensifier les dispositifs et initiatives de circuits courts (les accompagner d'une politique d'information/communication),
- Accompagner l'adaptation au changement climatique notamment dans la gestion et l'accès à l'eau
- Conforter et pérenniser la filière lait, filière qui participe fortement de l'identité du territoire, en plein essor sur le volet des circuits courts, représentée par quelques structures majeures à appuyer (projets d'extension, de valorisation, enjeux de sécurisation et investissements sur les bâtiments d'exploitation, etc.)



## **Donner du rayonnement économique au territoire**

*Construire et diffuser l'image d'un territoire dynamique, d'initiatives et de qualité*

Idées clefs :

- Rendre plus lisible une offre touristique qualitative
- Entreprendre un marketing territorial autour des manifestations économiques, des atouts économiques du territoire...
- Valoriser les savoir-faire et ressources locales par une vraie campagne de communication / sensibilisation autour des circuits courts et des points de vente du territoire

## **Concevoir le développement en coopération avec les territoires voisins**

*Coopérer avec les territoires voisins pour se donner plus de moyens et d'efficacité dans le développement économique souhaité*

Idées clefs :

- Mutualiser des ressources pour le développement des outils d'accompagnement à la création d'entreprises (Initiative Voironnais et Initiative Savoie)
- Participer aux démarches plus globales de développement industriel (territoire d'industrie) pour inscrire et en faire bénéficier l'économie locale
- Poursuivre l'inscription dans des labels et des démarches valorisant les savoir-faire locaux (AOC Bois de Chartreuse, Programme Alimentaire interterritorial....)



## Un usage raisonné et local des ressources, pour engager le territoire sur une vraie dynamique de transition énergétique et écologique

Cœur de Chartreuse, c'est un paysage reconnu et qui fait l'identité du territoire, des espaces supports d'une biodiversité riche et à préserver. Un réel pas en avant a été réalisé en matière de protection des espaces et mobilisation d'outils de préservation avec l'**élaboration de la nouvelle Charte de Parc**, mais surtout la mise en œuvre du PLUi-h valant SCoT. La nouvelle marche à franchir après avoir acté ce principe de préservation des espaces sera de mieux gérer les usages et de limiter les conflits ou les contradictions entre ces derniers, sur un territoire ressource, vivant et touristique, qui multiplie les enjeux et les fragilités.

Mieux gérer les ressources, ce sera mettre en place des conditions favorables à leur développement : articuler les enjeux de maintien d'une agriculture et d'une sylviculture qualitative et de proximité, avec le développement des circuits courts et l'incitation à utiliser ces ressources locales (sensibiliser, communiquer, appuyer les projets et initiatives, voire impulser des initiatives par les collectivités). Cette politique de gestion des espaces doit permettre les activités tout en développant une réelle stratégie de gestion du foncier (préservation et sobriété) et d'encadrement des pressions (conflits d'usage, fréquentation...).

En parallèle le territoire doit améliorer la valorisation de ces ressources, notamment en matière énergétique. Via le PLUi-h, il a impulsé une politique de transition énergétique qui mérite désormais d'être déployée de manière opérationnelle, et le CRTE doit en être l'occasion. Optimiser les potentiels et s'appuyer sur les projets des habitants pour améliorer la production d'énergie renouvelable et intrinsèque au territoire doit aussi permettre de limiter la dépendance aux énergies « importées » de l'extérieur.

Enfin, territoire rural et montagnard, la 4C se caractérise par une dépendance à la voiture individuelle très importante qui n'empêche pas le territoire d'avoir d'importantes ambitions en matière de développement d'une mobilité alternative. La voiture restera incontournable mais elle pourrait être plus partagée et utilisée de manière raisonnée selon le type de trajet. Cette transition est rendue possible par le développement du numérique qui vient faciliter l'intermodalité et la démobilité.

### Une transition vers un usage raisonné et local des ressources du territoire

Idées clefs :

- Travailler sur les dispositifs de circuits courts et les intensifier, valoriser l'orientation vers une agriculture biologique et/ou raisonnée
- Mieux informer et communiquer auprès du public sur l'existence des circuits courts et des points de vente sur le territoire
- Continuer à offrir les conditions du maintien des activités liées aux ressources du territoire (agriculture, sylviculture...) tout en conciliant l'accueil touristique avec le respect de ces activités : encadrer la fréquentation, sensibiliser les visiteurs, ...
- Préserver, au regard des conflits liés à la fréquentation touristique, la biodiversité et les espaces naturels, qui sont les vecteurs de la qualité des paysages et de l'attractivité du territoire
- Utiliser les ressources foncières en renouvellement que sont les friches industrielles de la 4C >> action de transition vers une meilleure sobriété foncière
- Modérer la consommation foncière et la gérer de façon économe pour préserver la richesse naturelle et paysagère



- Accompagner et permettre l'installation de recycleries-ressourceries sur le territoire, pour mieux valoriser les ressources déjà présentes et participer de la réutilisation des matériaux et ressources

## Développer et mettre en œuvre une stratégie globale de transition énergétique : réduire avant tout les consommations

*Réduire ou mieux maîtriser les consommations pour limiter la dépendance aux énergies extérieures au territoire (limiter ainsi les GES)*

Idées clefs :

- Poursuivre la démarche globale engagée via le PLUi-h et le Tepos autour des économies d'énergies (habitat durable, sensibilisation de la population) :
  - Mettre en œuvre les ambitions du PLUi-h et du Tepos en matière de rénovation énergétique sur le bâti privé :
    - Optimiser les possibilités offertes par le Plan de relance
    - Développer toutes les actions de sensibilisation / information pour contribuer à une diminution des consommations énergétiques dans le parc privé
  - Mettre en œuvre les ambitions du PLUi-h en matière de renouvellement urbain et de résorption de l'habitat dégradé - Optimiser les possibilités offertes par le Plan de relance
  - Développer l'exemplarité des collectivités en matière de rénovation énergétique sur les bâtiments publics
  - Poursuivre les actions en matière de rénovation de l'éclairage public et de diminution de la pollution lumineuse / Travailler sur la question de la pollution lumineuse et mettre en œuvre les orientations du Parc en matière de « trame noire »

## Développer les énergies renouvelables et l'utilisation des ressources locales

Idées clefs :

- Développer des modes de production d'énergies collectifs et individuels :
  - Développer et appuyer les projets en matière de production d'énergie solaire, notamment photovoltaïque (et thermique pour les projets individuels), et autour du bois-énergie
  - Mettre à l'étude et envisager des projets en matière de méthanisation et de biomasse
- Accompagner ou impulser la structuration de centrales villageoises sur le territoire
- Accompagner la construction bois : exemplarité sur les bâtiments des collectivités, aides, sensibilisation et guides...

## Offrir des alternatives à la mobilité et à la voiture individuelle aussi bien pour les déplacements internes qu'en lien avec les territoires voisins en s'appuyant sur le développement du numérique

### S'appuyer sur une intermodalité efficace pour les flux en lien avec les territoires voisins

Idées clefs :

- Mettre en place un dialogue avec les autorités organisatrices des transports et de la mobilité, afin d'améliorer la desserte existante en transports collectifs avec deux cibles prioritaires :
  - les habitants de la Chartreuse travaillant dans les agglomérations voisines
  - les touristes se rendant sur les principaux sites de la 4C afin d'éviter la saturation des axes et des accès à ces derniers



- Faire du covoiturage un mode de déplacement à part entière notamment sur les « descentes de massif », propices à ce mode de déplacement (réseau viaire favorisant la concentration des flux, « solidarité montagnarde », ...)
- Organiser les conditions de rabattement vers les parkings-relais et de co-voiturage interne à la 4C et en interfaces urbaines/rurales des territoires voisins. La qualité des itinéraires piétons et cyclables vers ces pôles d'échanges représente un enjeu crucial pour rendre cette intermodalité efficace
- Encourager la pratique du vélo et notamment du VAE via la réalisation d'itinéraires sécurisés et des actions de sensibilisation
- Encourager des alternatives à la voiture individuelle pour les déplacements touristiques. Outre la sensibilisation à l'usage des TC, du covoiturage ou du vélo, d'autres leviers sont à actionner :
  - Finaliser le projet de véloroute et développer des itinéraires cycles sur les axes à vocation touristique et vers les sites touristiques à forte fréquentation
  - Développer/faciliter l'autopartage pour permettre aux touristes de se rendre en Chartreuse en transports collectifs et de se passer de voiture durant leur séjour sur place : intégrer une solution alternative de mobilité à l'offre touristique par la mutualisation des véhicules des particuliers et des structures implantées sur le territoire.
  - Le stationnement pour réguler l'accès aux sites sur-fréquentés
  - Développer des bornes de recharge pour véhicule électrique (vélo et voiture)

### *Réduire les besoins en mobilité et faciliter les mobilités alternatives à la voiture individuelle : inciter à la pratique du vélo et aux mobilités partagées pour les flux internes*

Idées clefs :

- Développer l'usage du vélo pour les déplacements internes de courtes distances (par exemple 60% des scolaires font moins de 5 km pour se rendre à l'école) : offrir un maillage cycle cohérent, sécurisé et attractif
- Favoriser la marche à pied dans les centres-bourgs en systématisant l'aménagement de cheminements dans le cadre de nouvelles opérations
- Favoriser l'usage des services de mobilité partagée (covoiturage spontané et/ou organisé) pour des déplacements inter-bourgs du massif
- Mise en place de transports collectifs alternatifs, type Transport à la Demande, pour certains publics (personnes âgées en situation d'isolement) et certains motifs (jour de marché, scolaire, ...)
- Inciter à une transition du parc automobile vers des véhicules moins émetteurs de GES : implantation de bornes de recharges électriques, verdissement des flottes des collectivités
- Engager l'intercommunalité dans la réalisation d'un Schéma de mobilité pour accompagner et mettre en œuvre la globalité de ces ambitions

### *Le numérique au service de la démobilité/e-mobilité et au développement des mobilités alternatives*

Idées clefs :

La révolution numérique et le récent développement forcé du télétravail permettent d'envisager de s'appuyer sur ces nouveaux outils pour limiter les besoins en mobilité et favoriser l'usage d'un bouquet de mobilité :

- Développer des plateformes numériques facilitant l'accès à la connaissance et l'usage des services de mobilités existants



Les solutions de mobilité partagée participent à la limiter le nombre de voiture en circulation tout en assurant une certaine flexibilité que le numérique rend viable en donnant un accès aux informations relatives à ces services

- Développer des initiatives permettant aux habitants de moins se déplacer : espaces de coworking, facilitation au télétravail, livraison en point-relais, rendre attractif les services et produits locaux (circuits courts)
- Mettre en place des conditions multiples permettant de limiter les déplacements des habitants vers l'extérieur en valorisant / rendant attractif les services et produits locaux et en donnant la possibilité de télétravailler dans de bonnes conditions



## Un développement du territoire visant la qualité de vie et le bien-être pour tous

Cœur de Chartreuse est caractérisé par un cadre de vie naturel et paysager exceptionnel, qui participe au bien-être et la qualité de vie de ses habitants. Ils y trouvent du ressourcement et des lieux de loisirs et s'accordent à vouloir le préserver et le valoriser.

Parallèlement le territoire doit améliorer l'accès et le développement des services de manière équitable pour préserver la qualité de vie, accompagner l'évolution démographique et répondre aux enjeux de transitions (tant écologique que numérique).

Pour cela, il pourra en particulier s'appuyer sur une de ses richesses : ses habitants qui ont constitué un tissu associatif divers et dynamique, vecteur de cohésion et qui répond aussi à des besoins locaux.

Le territoire doit donc prendre en compte les ressources locales, le paysage, autant que les besoins de sa population dans son aménagement pour un développement sobre, pérenne. Il doit également veiller au développement des services et activités pour permettre à chacun d'y accéder sans multiplier les déplacements et développer en particulier les services de santé et l'offre culturelle et jeunesse.

### Aménager et construire en préservant les ressources, le paysage tout en veillant à la qualité de vie actuelle et de demain

#### *Préserver le paysage et capital environnemental chartrousin*

Idées clefs :

- Préserver les richesses naturelles du territoire et affirmer les continuités écologiques en garantissant la pérennité des espaces naturels, aquatiques et cultivés et des paysages
- Maintenir l'identité de chartreuse et ses paysages en s'appuyant notamment sur les éléments paysagers locaux ou de nature ordinaire structurants et les activités agricoles et pastorales
- Veiller à l'intégration paysagère des nouveaux projets par des formes bâties qualitatives et adaptées à l'environnement et préserver la trame urbaine existante (typologies et formes urbaines traditionnelles) des 3 entités (plains, coteaux et montagne)
- Garantir la préservation de la ressource en eau et mettre en adéquation le projet de développement avec les équipements existants et projetés
- Partager la ressource eau et mieux la protéger

#### *Développer les territoires, logements et équipements avec le souci de la qualité de vie et de la proximité / accessibilité*

Idées clefs :

- Favoriser le parcours résidentiel et mieux répondre aux besoins
- Répondre aux besoins en logements des populations chartroisines par la création et la requalification de logements qualitatifs et diversifiés (diversification des formes urbaines, permettra l'installation des jeunes ménages et le maintien des populations fragiles dans les villages, développer l'offre en habitat accessible)
- Mettre en œuvre des projets urbains favorisant le vivre ensemble et respectant le contexte villageois et paysager des différents secteurs (développer des espaces de convivialités, adapter



- densité et forme urbaine en fonction du niveau de centralité et permettant de préserver de bonnes conditions de vie – ensoleillement, vis-à-vis, espaces communes, espaces verts...)
- Limiter les besoins de déplacements et tenir compte des temps de déplacements dans les implantations résidentielles, économiques et servicielles
  - Aménager et réaménager des espaces publics qualitatifs et fédérateurs
  - Prévoir les équipements et services adaptés pour répondre aux besoins actuels et futurs par l'anticipation de l'évolution des besoins, le confortation de l'offre d'équipements sportifs, loisirs et enfance existante, un maillage pensé au regard des temps de déplacements

## **Favoriser l'émergence de services tant culturels que quotidiens sur l'ensemble du territoire**

### ***Travailler collectivement pour développer les secteurs de la culture et de la jeunesse***

Idées clefs :

- Travailler avec les associations, citoyens, acteurs socio-professionnels sur ces secteurs prioritaires pour :
  - Faire émerger de nouveaux projets jeunesse : projet de micro-crèche ou d'accueil petite enfance, accueil de loisirs des 3 à 12 ans, espacés dédiés aux jeunes, accompagnement sur le plan de l'implication citoyenne
  - Animer et mettre en lumière l'offre des lieux culturels du territoire
- Définir plus précisément les objectifs culture et jeunesse avec les acteurs socio-professionnels lors des ateliers de l'été -automne 2021

### ***Chercher l'égalité et l'équité d'accès pour les usagers aux services et commerces de proximité, de petite enfance, et culture***

Idées clefs :

- Identifier les inégalités d'accès du point de vue des citoyens nécessitant un travail spécifique de résorption
- Faire émerger de nouveaux services (qu'ils soient portés par les collectivités ou par des acteurs locaux privés) – ex : Maison France Services
- Accompagnement de tous à l'usage du numérique (en particulier les générations les plus âgées ou non connectées)
- Améliorer le service de collecte des déchets en envisageant la mise en place de containers de tri semi-enterrés

## **Sauver les services de santé qui sont menacés**

### ***Assurer un maillage territorial de proximité de l'offre de santé***

Idées clefs :

- Conforter les différents pôles de santé existant sur le territoire en les structurant et en les développant tout en travaillant parallèlement l'accessibilité aux services et équipements entre usagers des communes (y compris par des mobilités douces)



- Investir dans de nouveaux pôles de santé, préférentiellement dans les zones carencées en veillant à leur accessibilité, notamment en créant les conditions d'accueil facilitant l'installation des services de santé (maisons de santé...)

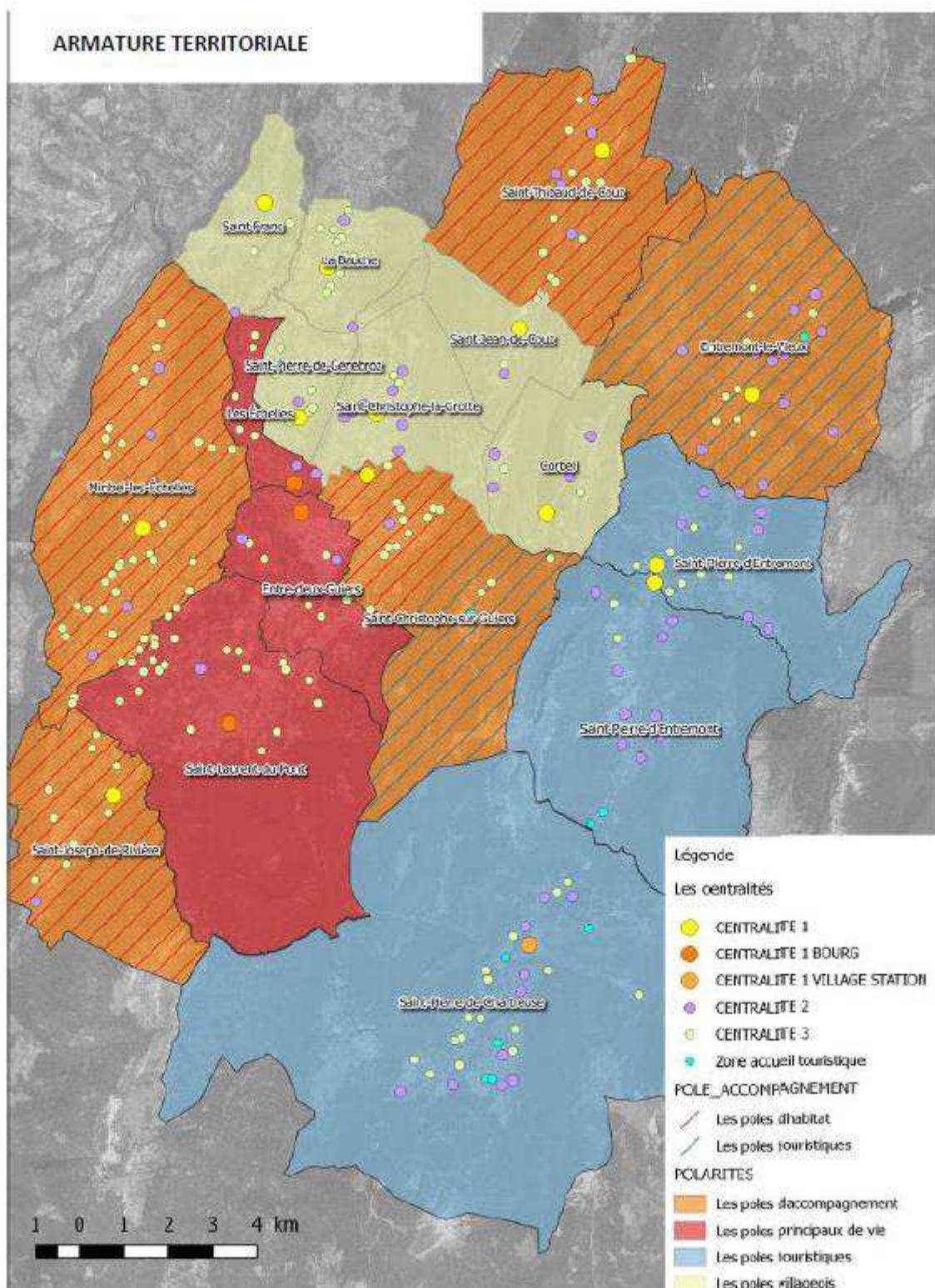
## Soutenir et entretenir le tissu associatif du territoire qui anime le territoire et participe à la cohésion sociale

Idées clefs :

- Entretenir la richesse du tissu associatif et conserver sa diversité qui participe à l'animation locale, la cohésion du territoire, l'entraide et à l'offre de service
- Soutenir les associations par différents canaux (ex : mise en réseau et mutualisation d'outils, de bénévoles, soutien par les collectivités de multiples façons - prêts de matériel évènementiel, location ou mise à disposition de locaux, subvention, valorisation et communication de leurs actions...)
- S'appuyer sur le tissu associatif local pour développer plus particulièrement les initiatives culturelles, de solidarité, et tournée vers la jeunesse



## Annexes





## **CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

### **ANNEXE 2**

### **LISTE D'ACTIONS ET PROJETS AVEC GRILLE D'ANALYSE DES ACTIONS**

**ANNEE 2021**

## Annexe 2 - Liste d'actions et projets avec grille d'analyse des actions

### Actions de rang 1

Commune	Intitulé projet	Type	MOA	Description courte projet	Calendrier	Budget (euros HT)	Contribution à la TE	Lien avec les axes du projet de territoire
ENTRE DEUX GUIERS	Agrandissement école communale	rénovation énergétique	Commune d'Entre Deux Guiers	Suite à un incendie accidentel qui a détruit une classe de l'école communale et ses annexes en décembre 2019, le conseil municipal a décidé d'accompagner la reconstruction de la classe brûlée par un agrandissement de ses locaux afin de répondre à une demande maintes fois exprimée des services scolaires et périscolaires. L'agrandissement se fait sur un ancien boulodrome métallique de pleine qualité démolie pour l'occasion en février dernier. Outre la reconstruction de la classe incendiée le projet comprend la création d'un restaurant scolaire et d'un office afférent plus spacieux et surtout plus aux normes que l'existant et un espace périscolaire autonome permettant de rendre au service scolaire des salles dans le bâtiment historique de l'école actuellement mutualisées avec le service périscolaire. Un réaménagement de ces salles rendues à l'activité scolaire est intégré dans le projet. Une partie des nouveaux bâtiments sera réalisé en ossature bois avec utilisation du bois de Chartreuse et les toitures du nouveau bâtiment seront équipées de panneaux photovoltaïques.	2021  L'instruction du permis de construire et en cours Les travaux doivent démarrer durant l'été 2021 jusqu'à l'automne 2022	1 237 823,03 €	Lutte contre CC Impact sociétal	Enjeu Transition
ENTRE DEUX GUIERS	Aménagement seuil du Moulin Neuf	patrimoine/culture	Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Moulin Neuf (S.I.A.M.)	> Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Guiers et de ses affluents (S.I.A.G.A.) Arasement au deux tiers (1.73m) du seuil du Moulin Neuf pour rétablir la continuité écologique (biologique et sédimentaire) du cours d'eau avec création en rive droite d'une rivière de contournement de 95 m pour permettre le passage des poissons et confortement des rives en amont de l'ouvrage jusqu'à la limite d'effet de l'érosion régressive provoquée par l'arasement. Le projet intègre la consolidation d'une digue en rive concave, des mesures de renaturalisation visant au rétablissement du bon fonctionnement naturel de la rivière en rive convexe et le renforcement des encrochements protégeant le hameau du Pont Jean Lioud et l'ouvrage lui-même. Ces travaux, connexes à la rénovation de la Station d'Epuration Intercommunale du Moulin Neuf par le SIAM, sont inclus dans le contrat de rivière et ont été encouragés par l'Agence de l'Eau.	2021  Travaux prévus entre mars et juin 2021 en 2 phases, hors rivière en mars et en rivière en mai.	1 086 068,62 €	Biodiversité Adaptation CC et prévention risques Gestion ressources eau	Enjeu Transition
ENTRE DEUX GUIERS	Rénovation espaces ludiques Parc des Sports	équipement-sport	Commune d'Entre Deux Guiers	Proposer un espace dédié et approprié à des jeunes de différents âges pour le développement de l'enfant et la prévention de la délinquance. Répondre aux besoins exprimés par les jeunes eux-mêmes et accompagner leurs projets dans la dynamique de création d'une commission jeunes communale en lien avec le groupe de prévention constitué par la mairie. Ouvrir ces espaces aux temps scolaires et périscolaires et aux activités des jeunes accompagnées par l'Association "PAI". Le projet comporte la création d'un city stade, la rénovation de 2 jeux d'enfants et la création de deux kiosques d'accueil.	2021  Eté ou automne 2021	73 328,68 €	Impact sociétal	Enjeu Bien être
ENTRE DEUX GUIERS	Achat et rénovation ancienne épicerie Vival Place centrale	économie	Commune d'Entre Deux Guiers	Racheter la plus grande surface commerciale de la place centrale actuellement en vente suite à la disparition du Vival pour permettre de sauver la dernière épicerie du centre bourg indispensable à l'accèsibilité commerciale de la population souvent âgée du centre bourg dont il s'agit également de renforcer l'offre et donc l'attractivité commerciales. Une fois acheté le local (et ses annexes de stockage) sera rénové puis mis en location dans le but de permettre la renaissance d'une épicerie complémentaire au Vival de Les Echelles en favorisant un projet axé notamment sur la vente de produits locaux et bio. en circuits courts.	2021  achat en mai, rénovation été automne pour location fin 2021/début 2022	120 000,00 €	Eco circulaire Impact sociétal Lutte CC	Enjeux Bien-être Économie
ENTRE DEUX GUIERS	Rénovation bureau de poste	rénovation énergétique	Commune d'Entre Deux Guiers	Rénover l'ancien appartement du postier pour en faire 3 logements qui seraient loués par la mairie Rénover le bureau de poste (qui occupe environ le quart du bâtiment) pour le mettre en accessibilité et accueillir l'antenne locale de l'espace France Service des Deux Guiers (ancienne MSAP commune avec Les Echelles) en cours de labellisation.	2022: étude	270 500,00 €	Lutte CC Impact sociétal	Enjeux Accueil Bien être
ENTRE DEUX GUIERS	Agrandissement bibliothèque municipale	équipement-autre	Commune d'Entre Deux Guiers	Aménager le sous sol de la bibliothèque devenue trop petite pour les nombreux utilisateurs résidant principalement hors de la commune (plus de 600 inscrits pour moins de 300 habitant E2G)	Etude en 2021 inscrite au budget pour des travaux prévus à partir de 2022	265 000,00 €	Impact sociétal	Enjeu Bien être
ENTRE DEUX GUIERS	Renovation et amélioration des réseaux d'assainissement et d'eau	eau assainissement	Commune d'Entre Deux Guiers	Rénover par chemisage une section de notre réseau d'assainissement pour 25 000 euros HT. Nous comptons solliciter le département pour une aide au titre de la lutte contre les eaux parasites Consacrer une somme identique à différents aménagements destinés à améliorer le fonctionnement du réseau d'eau (gestionnaire de pression bi étaged à l'entrée de la ZI, suppresseur à un réservoir, télégestions, armoire électrique de pompes...)	2021	50 000,00 €	Lutte contre pollutions Gestion ressource en eau	Enjeu Bien être
ENTRE DEUX GUIERS	Rénovation voirie communale "Chantovent-Lorzier" et sécurisation d'un secteur	autre	Commune d'Entre Deux Guiers	Rénover la voirie communale "Chantovent-Lorzier" pour 245 833 € HT . Nous avons obtenu 44 000 € de subvention départementale et espérions 39 000 € de la DETR (commission de septembre) Et sécuriser un secteur de la voirie communale par la pose de coussins berlinois et la pose de glissières de sécurité pour un total de 28 333 € avec une subvention du département de 6700 €.	2021	252 533,00 €	Impact sociétal	
ENTRE DEUX GUIERS	Investissement numérique à l'école	numérique	Commune d'Entre Deux Guiers	Compléter la dotation numérique de l'école communale en lien avec l'équipe pédagogique de l'école en installant 2 VPI supplémentaires	2021	9 191,00 €	Impact sociétal	Enjeu Bien être

ENTREMONT LE VIEUX	Aménagement de la grange Charquet Epernay	autre	Commune d'Entremont le vieux	Aménagement de la grange Charquet Epernay : déplacement des cuves de GNR et gasoil pour mise aux normes, aménagement pour stocker du matériel des ateliers municipaux	juin-21	40 000,00 €	Lutte pollution Eco circulaire	
ENTREMONT LE VIEUX	Rénovation énergétique de l'école	rénovation énergétique	Entremont le vieux	changement des huisseries (triple vitrage) et installation d'une VMC double flux + raccordement à la chaudière bois communale existante de l'école après suppression des radiateurs gaz devenus dangereux	en cours	187 250,00 €	Lutte contre CC Lutte contre pollution	Enjeu Transition
ENTREMONT LE VIEUX	Travaux d'évolution du mode de chauffage du complexe camping, auberge, salle polyvalente	enr/éclairage	Commune d'Entremont le vieux	Complexe camping, auberge, salle polyvalente : diagnostic du système de chauffage fuel et des panneaux solaires thermiques (production d'eau chaude sanitaire et chauffage), proposition de travaux visant une meilleure performance énergétique.	Diagnostic 2021 (inscrit au BP2021) Travaux 2023 ?	30 000,00 €	Lutte CC Impact sociétal	Enjeu Transition
ENTREMONT LE VIEUX	Restructuration architecturale et réaménagement scénographique du musée de l'ours	patrimoine/culture	Commune d'Entremont le vieux	Le musée de l'ours des cavernes a ouvert en 2002 suite aux fouilles paléontologiques de la grotte de la Balme à Collomb (1989 - 1994). Aujourd'hui c'est le 3ème musée payant le plus fréquenté de la Savoie, et le 5ème site touristique payant le plus visité de Chartreuse. Il accueille 15000 visiteurs / an.  Au fil des années, le manque d'espace s'est fait considérablement sentir à la fois pour l'organisation des ateliers et pour la présentation d'expositions temporaires. Parallèlement la muséographie doit être complétée et modernisée pour répondre aux attentes des visiteurs.. Le projet de restauration et d'agrandissement initié en 2018 se structure en 3 axes : création d'une salle d'animation; requalification de l'espace d'accueil et modernisation de la scénographie. Les maîtres d'oeuvres (architectes et scénographes) ont été recrutés en été 2020. Les travaux débuteront en avril 2022. L'impact culturel de ce projet est fort.	MOE architecte et scénographie : en cours Dépôt permis de construire : juin 2021 Travaux : Avril 2022	755 000,00 €	Impact sociétal	Enjeu Bien être
ENTREMONT LE VIEUX	Investissement numérique à l'école	numérique		Compléter la dotation numérique de l'école communale en lien avec l'équipe pédagogique de l'école en équipant les classes de nouveaux ordinateurs + micro et enceinte	2021	7 000,00 €	Impact sociétal	Enjeu Bien être
ENTREMONT LE VIEUX	Réparation toiture de l'église	patrimoine/culture	Commune d'Entremont le vieux	L'église fait partie du patrimoine de la commune, il est important de la maintenir en état.  La toiture présente des défaillances, entraînant des fuites sur la charpente. Il est important de les réparer au plus vite. La 1ère phase se situe sur le pan Ouest. 2 devis ont déjà été financés par le FDEC, un 3ème vient compléter la première estimation.	Printemps 2021	8 213,00 €	Impact sociétal	
LES ECHELLES	Aménagement de la Maison-Gîte Stendhal - ancien presbytère	tourisme	Commune des Echelles	Dans le cadre de la politique touristique du massif de la Chartreuse et de sa vallée, la commune souhaite renforcer le pôle touristique des Rives du Guiers en créant à terme des lits touristiques en nombre suffisant à deux pas de la base de loisirs Rivier'Alp et de sa future véloroute « Via Chartreuse ». Le projet de redonner vie à la maison Stendhal en proposant un hébergement de qualité type gîte de groupe labellisé « Pêche » et « Vélo » semble une continuité naturelle pour conforter la destination « Rivier'Alp » et proposer des séjours indispensables pour consolider l'attractivité des villages, de ses commerces et plus globalement l'animation en toutes saisons.	2020 (étude d'opportunité réalisée), 2021 (étude faisabilité + Moe), 2022 (travaux), début 2023 (fin travaux et ouverture)	740 000,00 €	Lutte contre le CC Impact sociétal	Enjeu Economie
LES ECHELLES	Aménagement cyclable Via Chartreuse Savoyarde	mobilités	Communes des Echelles, Commune de Saint Christophe la Grotte, Syndicat Intercommunal des Sports	Dans le prolongement de la véloroute Via Chartreuse qui est en cours de réalisation sous maîtrise d'ouvrage du département de l'Isère, les communes des Echelles et de Saint Christophe la Grotte souhaitent voir cet aménagement se prolonger pour desservir le site historique des grottes de Saint Christophe la Grotte et de la base de loisirs éco-touristique Rivier'Alp.  Pour se faire, plusieurs aménagements sont prévus et qui visent à mettre en valeur les tracés avec notamment des haltes intermédiaires et/ou des haltes de visite desdits sites. L'objectif étant de magnifier les sites touristiques en proposant des aménagements adaptés et paysagés tout au long du parcours « Via chartreuse savoyard » pour que la pratique du vélo sous toutes ses formes soit rendue le plus simple possible.	mars 2021 (étude de faisabilité), juin 2021 (dépôt de dossiers de subventions + Moe et convention co-maîtrise d'ouvrage), 2022 (printemps travaux)	inconnu	Lutte contre le CC Lutte contre pollution Impact sociétal	Enjeu Transition
LES ECHELLES	Création d'une micro-crèche	équipement-enfance jeunesse	Privés	Réhabilitation de locaux pour ouverture d'une micro-crèche par un prestataire	2021	108 500,00 €	Impact sociétal	Enjeu Bien être
LES ECHELLES	Création des services technique	équipement-autre	LES ECHELLES	Création des locaux des services technique	2021	250 300,00 €	à évaluer	
LES ECHELLES	Réhabilitation du centre administratif	équipement-autre	LES ECHELLES	Tranche 1 : Aménagement du 1er étage : bureau des adjoints, bureau administratif et salle de réunion  Tranche 2 : Aménagement du 2ème et 3ème étage : logements	2021-2022	434 300,00 €		Enjeu Accueil
LES ECHELLES	Création d'une seconde boutique éphémère	économie	LES ECHELLES	Acquisition d'un local commercial et travaux pour création d'une seconde boutique éphémère	2021-2022	36 700,00 €		Enjeu Economie
MIRIBEL-LES-ECHELLES	Construction d'école maternelle	équipement-autre	Mairie de Miribel-les-Echelles	Projet en cours de réalisation. La municipalité a décidé de retenir le site de l'ancienne école privée pour regrouper ses équipements scolaires. Cette opération a nécessité la construction d'un bâtiment attenant à l'existant afin d'accueillir les classes de maternelle, la salle de mobilité et les locaux nécessaires à l'établissement de classes de maternelle. Cette école sera moderne et adaptée aux enjeux environnementaux	2021	1 631 357,00 €	Lutte contre le CC Adaptation et prévention risques Impact sociétal	Enjeu Bien être
MIRIBEL-LES-ECHELLES	Rénovation de l'école élémentaire	rénovation énergétique	Mairie de Miribel-les-Echelles	Rénovation d'un bâtiment ayant abrité l'ancienne école privée. Le projet doit démarrer au premier semestre 2022 pour accueillir la future école élémentaire. Les études sont en cours. Le cahier des charges est en cours de rédaction et mènera rapidement aux autres phases du projet. Cette école sera moderne et adaptée aux enjeux environnementaux.	Janvier 2021 : lancement du cahier des charges Mars 2021 : bouclage du cahier des charges -Consultation maîtrise d'ouvrage -Consultation des entreprises Janvier 2022 : début des travaux	1 100 000,00 €	Lutte contre le CC Adaptation et prévention risques Impact sociétal	Enjeu Bien être

MIRIBEL-LES-ECHELLES	Sécurisation du captage de Marfay	assainissement/eau	Mairie de Miribel-le-Echelles	Achat des terrains attenants au captage et protection du périmètre avec une clôture. Cela permettra de garantir la qualité de l'eau captée à cet endroit. Cette eau alimente une partie majeure des foyers de Miribel.	Préparation (boreage et achat des terrains) : janvier 2021 Réalisation : printemps 2021	38 712,00 €	Gestion ressource en eau Lutte contre les pollutions Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	Enjeu Bien être
MIRIBEL-LES-ECHELLES	Construction d'un City stade	équipement-sport	Mairie de Miribel-le-Echelles	Construction d'un city stade à l'emplacement d'anciens terrains de pétanque désaffectés. Appel à des entreprises locales. Le projet aura pour but de rassembler les différentes générations sur un même site. Miribel ne dispose pas, à l'heure actuelle, d'un lieu où les jeunes peuvent se rassembler.	1er semestre 2021	76 739,00 €	Impact sociétal	Enjeu Bien être
MIRIBEL-LES-ECHELLES	Remise en état de la STEP du Babolin	assainissement/eau	Mairie de Miribel-le-Echelles	La station d'épuration du Babolin nécessite une remise en état importante afin de maintenir dans de bonnes conditions le traitement des eaux usées des hameaux reliés.	juin-21	50 000,00 €	Lutte contre pollutions	Enjeu Bien être
MIRIBEL-LES-ECHELLES	Modernisation de la cantine scolaire	équipement-autre	Mairie de Miribel-le-Echelles	Achat en matériel (cellule de refroidissement, mise aux normes de la légumerie, changement de lave-vaisselle...) et remplacement des portes et fenêtres dans un objectif d'amélioration thermique.	juil-21	23 759,50 €	Lutte contre le CC Lutte contre pollution	Enjeu Transition
SAINT CHRISTOPHE LA GROTE	Rénovation énergétique de la Mairie	rénovation énergétique	Mairie de Saint-Christophe-la-Grotte	Remplacement des menuiseries extérieures (portes et fenêtres) Rénovation des volets Isolation des combles Pour optimiser la performance énergétique du bâtiment de la Mairie Résultats attendus : modernisation des façades et augmentation de la performance énergétique  Les derniers travaux de rénovation du bâtiment de la mairie ont été effectués en 1995. Les menuiseries extérieures et les volets ainsi que la grille d'enceinte et le panneau d'affichage nécessitent une rénovation. L'isolation des combles et le remplacement des fenêtres et portes sont nécessaires pour accroître la performance énergétique du bâtiment sur 160 m <sup>2</sup> . Actuellement, la toiture est brute, sans isolation.	2021	75 740,80 €	Lutte contre le CC	Enjeu Transition
ST CHRISOPHE SUR GUIERS	Création et remplacement des vitraux	Patrimoine	Commune	Huit baies éclairent l'église de Saint-Christophe : deux dans le chœur et six dans la nef. Ces vitraux sont en mauvais état et nécessitent d'être remplacés pour assurer le bon fonctionnement de l'église et la pérennité d'entretien de l'édifice. L'artiste chartroussin Arcabas a conçu un projet d'ensemble cohérent, et a donc dessiné les huit vitraux à remplacer qui seront installés progressivement dans l'église. Ces vitraux seront mis en œuvre par le maître verrier grenoblois Christophe Berthier, partenaire de travail d'Arcabas. Il s'agit de déposer les anciens vitraux, réaliser les nouveaux vitraux en atelier et poser les nouveaux. Ce sont ainsi les 4 derniers vitraux qui seront réalisés venant compléter et terminer l'œuvre et la valorisation de l'église. Ce travail étant une entreprise de très longue haleine, le chantier a commencé par une première tranche de travaux commencée en 2017 et achevée en 2020 avec la réalisation et la pose de 4 vitraux. La présente opération constitue la tranche 2 de ce travail de restauration par la création de nouveaux vitraux qui constituent l'ultime œuvre de l'artiste Arcabas, décédé en août 2018.	2021	78 340,00		Enjeu Bien être
ST CHRISOPHE SUR GUIERS	Réfection Voies communales	Mobilité	Commune	Refection de 2 chemins accidentogènes (trous...) route de la Richardière et route du Mollard	2021	36 510,00		Enjeu Bien être
ST CHRISOPHE SUR GUIERS	Rénovation d'un local communal	Equipement	Commune	Ce local étant situé au centre du village de la commune n'ayant pas d'autre commerce, sa réouverture est vitale pour recréer un dynamisme commercial et social. Il est impératif d'effectuer des travaux de réhabilitation qui consisteraient notamment au changement du système de chauffage pour l'installation d'un poele à granules de bois ainsi que l'isolation et au changement des menuiseries	2021	27 024,60		Enjeu Economie
ST CHRISOPHE SUR GUIERS	Achat de poeles à Granules	Equipement	Commune	Actuellement, le bâtiment du Centre Nordique est chauffé par l'énergie électrique. Compte tenu de sa grandeur, cela engendre pour la commune ainsi que le déléguataire un coût important, soit en 2019 une consommation électrique de 55 555 kwh pour un montant de 13 729,33 €HT. Il serait souhaitable d'investir dans les énergies renouvelables pour diminuer le coût annuel et l'impact environnemental	2021	27 339,00	Lutte contre le CC	Enjeu Transition

ST CHRISOPHE SUR GUIERS	STEP	eau assainissement	Commune	Création d'une STEP au hameau de la Ruchère et renouvellement réseau eau potable	2021	1 401 185,00	Lutte contre la pollution	Enjeu Bien être
ST CHRISOPHE SUR GUIERS	renovation Eclairage Public	énergie	Commune TE38	Mise en conformité des armoires, réduire les consommations d'énergie, avoir un éclairage respectueux de la nature, permettre une adaptation des périodes d'éclairage la nuit	2021	40 631,00	Lutte contre le CC et la biodiversité	Enjeu Transition
ST JEAN DE COUZ	Réhabilitation ancienne briqueterie TRANCHE 1		Commune de St Jean de Couz	Création d'un garage communal et stockage	2021	55 320 € pour la tranche 1	à évaluer	
SAINTE JOSEPH DE RIVIERE	Liaison piétons-cycle entre voie verte et centre village	mobilités	Commune de Saint Joseph de Rivière	<p>Une voie verte vient d'être réalisée par le département entre St Joseph de Rivière et St Laurent du Pont et sera complétée en 2021 jusqu'à Entre deux Guiers. Une liaison vers le centre village permettrait aux habitants de rejoindre facilement cette voie et offrirait aux usagers de la voie verte un accès vers les services existants au centre de la commune en toute sécurité (épicerie, boulangerie, bar, hôtel-restaurant, gîtes, garage auto...).</p> <p>Développement du vélo et du VAE pour les déplacements sur notre territoire</p> <p>la maîtrise foncière est assurée et le projet est facilement réalisable de suite, le Département ( qui doit mettre en place un programme prioritaire sur les modes doux) étant très intéressé par ce qui peut valoriser la voie verte qu'il vient de réaliser. Les procédures pour l'attribution des travaux seront rapides compte tenu du montant et de la maturité du projet.</p>	à définir selon subvention Si financement envisagé confirmé, réalisable de suite (entreprises propriété de la commune)	60 000,00 €	Lutte contre le CC Impact sociétal	Enjeu Transition
SAINTE JOSEPH DE RIVIERE	Aire d'arrêt touristique au Pont Demay	tourisme	Communauté de communes Cœur de Chartreuse ?	<p>Le carrefour du Pont Demay à Saint Joseph de Rivière représente une porte d'entrée au « cœur de massif » de la Chartreuse en venant de Voiron et de Voreppe et mérite d'être aménagé pour y faire une aire d'arrêt touristique. Dans le même temps une opération de sécurisation du carrefour pourrait être entreprise. La voie verte entre Saint Joseph de Rivière (38) et la base de Loisirs Rivière'Alp aux Echelles (73) conjuguée au projet de vélo-route des 5 lacs de la Région AURA font que cet endroit constitue un point de départ idéal en Chartreuse pour les randonnées en vélo.</p> <p>Le Département prévoit de son côté d'aménager une liaison cyclable entre le col de la Placette et ce secteur, ce qui finirait la liaison à vélo entre les bords de l'Isère (V63) et la voie verte de Saint Joseph de Rivière.</p> <p>Une aire d'arrêt avec un aménagement léger, avec chaussées et parkings en matériaux stabilisés, aménagement paysager, aire pique-nique, parking vélos, informations touristiques (panneaux d'infos), sanitaires, traversée sécurisée de la RD 520 et liaison avec la voie verte (à 150m) constituerait un bel aménagement</p> <p>Les terrains nécessaires à cette opération sont mobilisables de suite vu les négociations déjà bien avancées avec les propriétaires (qui sont intéressés à ce projet qui valorisera le nouveau restaurant prévu à cet endroit). La communauté de communes doit pouvoir obtenir 80% d'aides (Etat + Département + Parc) et la commune peut apporter son concours pour assurer en ingénierie la maîtrise d'œuvre de ces travaux, sans complexité et faciles à engager rapidement.</p>	2021-2022 (acquisitions foncières réalisables de suite)	139 000,00 €	Lutte contre le CC Impact sociétal	Enjeux Économie Transition
SAINTE JOSEPH DE RIVIERE	Aire de stationnement naturelle du Merdaret	mobilités	Commune de Saint Joseph de Rivière	<p>Le club VTT, en liaison avec les structures de Chartreuse, est à la recherche d'un nouveau lieu de départ bien situé avec les différents parcours sportifs du secteur. La voie verte dont l'aménagement démarre au stade est propice à cette implantation. D'autre part cette aire de stationnement pourrait également être utile aux adeptes du vélo et de la randonnée souhaitant emprunter cette voie verte. Elle sera réalisée avec un traitement respectueux de la nature (aménagement léger, conservation du boisement).</p> <p>Ce parking pourrait servir de parking relais afin de se rendre sur Saint Laurent du Pont ou Entre Deux Guiers en vélo ou VAE.</p> <p>nous confirmons la possibilité d'une réalisation rapide dès lors que les aides financières envisagées pourront se mettre en place en plus de celles de l'Etat ; le Parc devrait pouvoir confirmer son engagement au titre de l'action VTT en Chartreuse, l'association rivièreuse de VTT ayant une reconnaissance particulière sur le territoire. De son côté le Département , comme pour la liaison vers le ventre village, y trouvera un intérêt majeur vis à vis du développement de l'usage de la nouvelle voie verte et de la mise en place de sa politique prioritaire vers les modes doux. Ce projet doit pouvoir s'intégrer particulièrement au milieu naturel environnant et n'affectera pas les terres agricoles voisines.</p>	2022-2023	44 600,00 €	Impact sociétal	Enjeux Économie Transition
SAINTE LAURENT DU PONT	végétalisation cours d'école du bourg	équipement-autre	Commune de ST LAURENT DU PONT	<p>La question de la végétalisation des cours d'écoles de St Laurent-du-Pont a émergé à l'occasion d'une réflexion sur la réfection des enrobés des cours. Ces dernières sont dégradées, les espaces sont perçus comme favorisant trop les jeux actifs (ballons, trottinettes) et ne comportent pas de zones calmes.</p> <p>La commune comprend deux 2 écoles ( Le Bourg et la Plaine).L'Ecole du Bourg comporte deux groupes scolaires (maternelles et primaire jusqu'au CE1) séparés par une rue en sens unique. Les cours ne sont quasiment pas végétalisées. Le reste est perçu comme très minéral. En absence d'infiltration naturelle, la totalité des eaux pluviales de toitures et de revêtement est captée dans le réseau séparatif EP, venant renforcer les volumes en tête de réseau d'épuration lors des épisodes pluvieux, ce qui pose certains problèmes de traitement lors des épisodes orageux. Enfin, les grandes surfaces enrobées (environ 2000m² d'enrobés) avec peu de masques solaires au sud et à l'ouest constituent des îlots de chaleur importants qui dégradent également la qualité des temps de récréation en milieu extérieur.</p>	été 2021 et été 2022	220 000,00 €	Adaptation au CC et prévention des risques Gestion ressource en eau Impact sociétal	Enjeux Bien être Transitions

SAINTE LAURENT DU PONT	Réhabilitation du complexe sortif Charles BOURSIER / Réfection des terrains de tennis et de rugby et construction d'un city-stade	équipement-sport	Commune de ST LAURENT DU PONT	Réhabilitation du complexe sortif Charles BOURSIER / Réfection des terrains de tennis et de rugby et construction d'un city-stade  La réhabilitation des éclairages sportifs du terrain de rugby et du terrain de tennis permettront à la commune de maintenir la qualité des structures sportives existantes mais vieillissantes afin de poursuivre son investissement dans l'accueil des clubs sportifs de toute la vallée. La création d'un city stade viendra compléter l'offre sportive et de loisirs actuelle via un équipement destiné aux familles mais aussi à des jeunes plus en marge des activités sportives de club afin de maintenir un tissu social cohérent et adapté aux besoins recensés ces dernières années sur la collectivité	2021	185 000,00 €	Lutte contre le CC Impact sociétal	Enjeu Bien être
SAINTE LAURENT DU PONT	rénovation ancienne cure de villette	patrimoine/culture	Commune de ST LAURENT DU PONT	La Commune est propriétaire d'une ancienne cure située dans le hameau de Villette. Cette dernière sert actuellement de salle de réception pour événements familiaux le week end mais n'est pas utilisée en semaine. Son étage est dédié au stockage du matériel d'une association. La Municipalité souhaite donc optimiser l'utilisation de cette salle en la mettant aux normes PMR puisqu'elle n'y répond pas actuellement. La réhabilitation envisagée est donc destinée à proposer un accès au rdc en semaine à différentes associations dispatchées actuellement dans une ancienne école et à proposer une salle aux normes pour les manifestations familiales du weekend. La réhabilitation de l'étage est également en cours de définition	2021	350 000,00 €	Impact sociétal	Enjeu Bien être
SAINTE LAURENT DU PONT	rénovation station d'épuration	assainissement/eau	Commune de ST LAURENT DU PONT	Le système d'assainissement de la commune de ST LAURENT DU PONT nécessite d'importants investissements pour sa remise aux normes. Le fonctionnement actuel du système est à l'origine de déversements dans le milieu naturel sensible de l'Herretang. Une opération lourde d'investissement est lancée pour permettre la réhabilitation de la STEP des Grenats et répondre aux mises en demeure des services de la DDT.	2021-2022	700 000,00 €	Gestion ressource en eau Lutte contre les pollutions	Enjeu Bien être
SAINTE LAURENT DU PONT	rénovation et mise en séparatif du réseau du secteur villette	assainissement/eau	Commune de ST LAURENT DU PONT	Dans le prolongement des engagements pris par la collectivité pour répondre à la remise aux normes de la station d'épuration, la commune s'est engagée à assurer la mise en séparatif du secteur de Villette jugé comme le plus impactant sur le fonctionnement de la station d'épuration et sur le gestion des eaux claires parasites permanentes ne permettant pas le fonctionnement normé du système d'assainissement communal à l'origine de déversements dans le milieu naturel sensible de l'Herretang. Lot 1 à réaliser en 2021	2021	350 000,00 €	Gestion ressource en eau Lutte contre les pollutions	Enjeu Bien être
SAINTE PIERRE DE CHARTREUSE	réalisation d'une maison de santé pluridisciplinaire dans le bâtiment de l'ancienne Mairie	équipement-santé	Commune de Saint Pierre de Chartreuse	Le projet de Maison de santé se situe dans les locaux communaux, situés en RDC dans le bâtiment de l'Ancienne Mairie (sous la salle des fêtes). En zone d'intervention prioritaire (zonage 2018), ce projet permettra de favoriser l'accès aux soins pour les habitants de Saint Pierre de Chartreuse, mais aussi pour les touristes et les habitants des communes périphériques (Sappey en Chartreuse, Sarcenas, Saint Pierre d'Entremont, Quaix en Chartreuse et Saint Laurent du Pont). Il favorisera aussi l'échange et la mutualisation de moyens entre ces professionnels de santé, et il constituera un lieu ressource rassurant pour les patients. Les professionnels de santé se sont constitués en équipe pour élaborer un projet de santé. Ce projet implique ainsi deux médecins généralistes, deux kinésithérapeutes, trois infirmières libérales, une sage-femme, une diététicienne, une ergothérapeute et une podologue-pédicure. Les besoins en surface pour ce projet sont estimés à 265 m <sup>2</sup> de surface utile. En parallèle à la création des espaces nécessaires à la Maison de santé, le projet prévoit la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique : réfection et isolation des toitures et toit terrasse, remplacement des menuiseries extérieures, doublage isolant des murs, réfection complète des installations de production et de distribution de chauffage (chaufferie bois pour les bâtiments A et B).	2021-2023	1 130 233,00 €	Lutte contre le CC Impact sociétal	Enjeu Bien être
SAINTE PIERRE DE CHARTREUSE	Aménagement du Plan de Ville à Saint Pierre de Chartreuse, en accompagnement de la construction de l'Office de tourisme intercommunal / Maison du Parc de Chartreuse	aménagement urbain	Commune de Saint Pierre de Chartreuse	Il a été décidé par le Parc naturel régional de Chartreuse et la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse de construire sur le Plan de Ville le futur bâtiment de Maison du Parc et de siège de l'Office de tourisme intercommunal. La Commune de Saint Pierre de Chartreuse souhaite accompagner ce projet structurant, par l'aménagement d'espaces publics aux abords immédiats du bâtiment, prenant la forme d'une nouvelle place publique, entièrement piétonne, et d'aménagements ponctuels d'amélioration fonctionnelle du Plan de Ville pour des activités de loisirs et les piétons. Ce projet consistera à aménager des espaces actuellement dédiés à la voiture pour les redistribuer au profit des piétons. Les espaces publics projetés ont pour vocation à devenir apaisés pour les déplacements piétons et vecteurs de lien social. Ils permettront d'améliorer l'attractivité des commerces et des services présents sur la Place.	2021-2023	651 000,00 €	Impact sociétal	Enjeu Economie
SAINTE PIERRE DE CHARTREUSE	réalisation de locaux multi-activités 4 saisons à Saint Hugues de Chartreuse	tourisme	Commune de Saint Pierre de Chartreuse	Dans le cadre du projet de développement de Saint Pierre, « village-station, cœur de Chartreuse », il est prévu la revalorisation et le développement du deuxième pôle du village, à savoir Saint Hugues de Chartreuse. Au cœur de Saint Hugues, il est prévu la réhabilitation de la Salle Saint Michel, pour la reconvertis en « salle multi-activités 4 saisons » : accueil d'activités sportives 4 saisons, salle de motricité pour l'école primaire située juste à côté et ses activités périscolaires, salles pour des animations et festivités, espace annexe au Musée départemental d'art contemporain dédié à l'œuvre d'Arcabas. Il s'agit de rénover, requalifier intégralement et réaliser des extensions, pour répondre à l'ensemble des besoins identifiés au sein d'un bâtiment performant sur le plan environnemental. Il est aussi prévu la rénovation de l'actuelle salle hors sac. Les travaux envisagés pour les deux bâtiments portent sur l'isolation thermique, la mise aux normes électriques, l'accessibilité, la réfection de la toiture, l'extension des locaux pour le stockage des équipements « 4 saisons », le système de chauffage et la VMC, la création d'une salle de bloc/escalade, gros œuvre et second œuvre, ... Une liaison sera créée entre les deux bâtiments, pour améliorer la synergie entre les fonctions.	2021-2023	952 000,00 €	Lutte contre le CC Impact sociétal	Enjeu Economie Bien être

SAINTE PIERRE DE CHARTREUSE	Rénovation du réseau d'eau potable des Cottaves-Guillets-Revols	assainissement/eau	Commune de Sainte Pierre de Chartreuse	Le projet consiste à remplacer 2,1 km de conduites d'adduction en acier et en fonte grise, âgées de 70 à 90 ans, et identifiées comme un secteur de fuites important de la Commune. L'objectif est donc un renouvellement patrimonial et une augmentation notable des performances du réseau. L'objectif secondaire des travaux est également un repositionnement des ouvrages très majoritairement sous domaine public, avec la reprise d'une partie des branchements, et le raccordement des antennes secondaires, dans des chambres à vanne.	2021	435 000,00 €	Gestion ressource en eau	Enjeu Bien être
SAINTE PIERRE DE CHARTREUSE	Rénovation du réseau d'eau potable Fontaine Noire-Brevardière	assainissement/eau	Commune de Sainte Pierre de Chartreuse	Dans le cadre de la gestion patrimoniale des réseaux, il est prévu de renouveler une partie du réseau d'eau potable. Ces travaux font suite au schéma directeur d'eau potable qui préconise un renforcement du secteur de Mollard Bellet à Brévardière. Le projet a pour but de renouveler et renforcer la partie du réseau alimentant le réservoir de Brévardière et le secteur de Gerbetière. Ce réseau, sous-dimensionné pour répondre aux besoins, est un réseau ancien présentant un faible rendement et un taux de fuites important, nécessitant des réparations fréquentes.	2021-2023	1 276 000,00 €	Gestion ressource en eau	Enjeu Bien être
SAINTE PIERRE DE CHARTREUSE	Rénovation de l'éclairage public	enr/éclairage	Commune de Sainte Pierre de Chartreuse / TE 38	Une politique communale d'éclairage public a été votée par le Conseil municipal le 4 février 2019 ;, réduire les consommations d'énergie, avoir un éclairage respectueux de la nature (obtenir le label national « Village-étiqueté »), permettre une adaptation des périodes d'éclairage, sécuriser les installations existantes, assurer un éclairage des zones à risque et des services publics, mettre en oeuvre des types de luminaires adaptés aux lieux d'implantation. Trois tranches de travaux ont déjà été réalisées avec le TE38. Deux tranches de travaux restent à réaliser sur deux ans pour finaliser la rénovation de l'ensemble du parc d'éclairage public communal.	2021-2022	60 000,00 €	Lutte contre le CC Biodiversité	Enjeu Transition
SAINTE PIERRE DE CHARTREUSE	Suppression/réhabilitatioin de l'ancienne décharge de Perquelin	autre	Commune de Sainte Pierre de Chartreuse / TE 39	Dans le cadre de la labellisation « Rivières sauvages » du Guiers Mort en juillet 2019. Est prévue comme action structurante le nettoyage de l'ancienne décharge route de Perquelin, en amont de la rivière, visant à améliorer la qualité de l'eau et des milieux naturels. Cette décharge s'étend sur 7 000 m <sup>2</sup> et les dépôts s'étagent de la route au bord de la rivière en contre-bas. À chaque crue importante, le torrent érode un peu plus la décharge et mobilise des déchets. Des remblais d'inertes ont été déposés sur la partie supérieure de la décharge pour stabiliser les déchets mais cette action a également favorisé l'implantation de la Renouée du Japon, plante exotique envahissante. Les analyses montrent que dans le secteur de la décharge, le taux de mercure est supérieur aux autres secteurs et autres rivieres du massif.	2021-2022	103 900,00 €	Lutte contre la pollution Gestion ressource en eau Biodiversité, protection des espaces naturels	Enjeu Bien être
SAINTE PIERRE D'ENTREMO NT 38	Aménagement de la place principale du Centre Bourg	aménagement urbain	Mairie Saint Pierre d'Entremont Isère	Aménagement de la place principale du Centre-Bourg: requalification, création de parking et espace marché, accès PMR, commerces, parking, mairie et création d'espace vert	2021-2022	329 000,00 €	Impact sociétal Biodiversité	Enjeu Bien être
SAINTE PIERRE D'ENTREMO NT 38	Création d'une maison interprofessionnelle de Santé (rénovation ex-colonie vacances "la chartreuse")	équipement-santé	Mairie Saint Pierre d'Entremont Isère	Rénovation, requalification de l'ancienne colonie de vacance "la chartreuse" au centre bourg pour créer un espace pour les socio-professionnels de la santé, et une pharmacie et création d'appartements dans les étages supérieurs	2022-2023	1 500 000,00 €	Lutte contre le CC Impact sociétal	Enjeu Bien être
SAINTE PIERRE D'ENTREMO NT 73	traversée du bourg	mobilités	Mairie de Saint Pierre d'Entremont Savoie	Projet débuté en 2018 et qui prendra fin en 2020: 4ème phase (enfouissement des réseaux secs, réalisation d'un espace partagée (piéton, vélo, voiture) dans toute la rue principale). Projet totalement mature, les éléments chiffrés à venir	2020/2021		lutte contre le CC impact sociétal	Enjeux Transition Bien être
SAINTE THIBAUD DE COUZ	Réaménagement du presbytère en Maison médicale	équipement-santé	Mairie de Saint Thibaud de Couz	Création d'un troisième cabinet médical Mise aux normes PMR des sanitaires Isolation thermique du bâtiment Réparation de la toiture	2022	250 000,00 €	Impact sociétal	Enjeu Bien être
CCCC	Extension du pôle tertiaire pour pépinière et espace coworking	Economie	CCCC	Renforcement de l'économie et de l'emploi sur notre territoire en répondant aux attentes des entreprises Renforcement des synergies entre entreprises avec un pôle d'entreprises au sein du pôle tertiaire. Offrir avec l'espace co-working une réponse adaptée et connectée aux autres : besoin de rencontrer d'autres chefs d'entreprises pour échange de conseil... et sortir de l'isolement. Offrir un espace de travail adapté pour télétravailleur qui souhaitent un espace de travail adapté à proximité de leur lieu de résidence. Cette demande est renforcée suite à la crise sanitaire. Renforcement de l'économie et de l'emploi sur notre territoire en répondant aux attentes des entreprises Renforcement des synergies entre entreprises avec un pôle d'entreprises au sein du pôle tertiaire. Offrir avec l'espace co-working une réponse adaptée et connectée aux autres : besoin de rencontrer d'autres chefs d'entreprises pour échange de conseil... et sortir de l'isolement. Offrir un espace de travail adapté à proximité de leur lieu de résidence. Cette demande est renforcée suite à la crise sanitaire.	2021-2022	1 252 594,51 €	Economie impact sociétal	Enjeux Economie Accueil
CCCC	Réhabilitation d'une friche en bâtiment à vocation économique	Economie	CCCC	Maintenir une entreprise historique sur le territoire et ses emplois Développer des emplois : 13 emplois en 2 ans Permettre le développement d'une entreprise locale ,valoriser un savoir faire et accompagner l'innovation Supprimer une friche existante Développer une zone artisanale du territoire ZAN	2 021,00 €	4 766 950,00 €	ZAN Impact sociétal Emplois	Enjeu Transition

CCCC	Construction de l'office de tourisme intercommunal	Touristique	CCCC	<p>Le projet s'inscrit dans l'amélioration de l'accueil des clients et visiteurs de part une meilleure localisation au centre de la station-village de Saint Pierre de Chartreuse et au cœur des flux touristiques du village. La conception et l'aménagement intérieur doivent permettre aux visiteurs de vivre une Expérience dans ce lieu, de commencer à vivre l'Expérience du territoire.</p> <p>Le projet doit être démonstrateur de l'utilisation du bois de Chartreuse dans la construction ainsi que dans développement des énergies renouvelables et de l'utilisation des ressources locales (solaire, bois)</p>	2021-2022	1 200 000,00 €	Economie/utilisation ressources locales	Enjeux Accueil Economie Transition
CCCC	Réaménagement d'un bâtiment intercommunal à St Laurent du Pont en "accueil jeunes et point info jeunesse"	Equipement service jeunesse	CCCC	<p>Développer et rendre visible un lieu d'accueil jeunes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'une part un lieu d'accueil « libre » en présence animateur, temps essentiel à la prise de contact avec des jeunes gens en voie de marginalisation. C'est également un lieu support d'activités « ALSH » Ado.</li> <li>- D'autre part, un espace dédié pour des RV individualisés, notamment dans le cadre du Point Information Jeunesse (PIJ)</li> </ul> <p>Traitement thermique et utilisation de bois de Chartreuse</p>	2021	235 000,00 €	Lutte contre le CC Impact sociétal	Enjeu Bien être
CCCC	Réhabilitation énergétique d'un bâtiment économique à ST Pierre de Chartreuse	économie	CCCC		2021		Lutte contre le CC Economie	Enjeu Transition
CCCC	Audit équipements et remontées mécaniques Station ski alpin Coeur de Chartreuse	Tourisme Enjeu restructuration Station	CCCC	Audit caractérisant la situation des équipements sur la station Cœur de Chartreuse. Cette première base technique et financière constituera le support des choix et des étapes de restructuration de la station	2021		Adaptation Impact sociétal Economie	Enjeu Transition
PNRC	Construction de la maison PNR de Chartreuse à St Pierre de Chartreuse	Enjeu Economie et Enjeu Accueil et Enjeu Transition	PNRC		2021 - 2022	2 111 352,00 €	Economie/utilisation ressources locales	Enjeux Accueil Economie Transition

## Actions de rang 2

Commune	Intitulé projet	Type	MOA	Description courte projet	Calendrier	Budget (euros HT)	Contribution à la TE	Lien avec les axes du projet de territoire	
CORBEL	Maison des couleurs	rénovation énergétique	Commune de Corbel	Amélioration de l'isolation thermique : De la maison des associations « Maison des Couleurs » et des Logements communaux	2023	300 000,00 €	Lutte contre CC	Enjeu Transition	
CORBEL	Projet énergie verte	enr/éclairage	Commune de Corbel	Pose de panneaux solaires sur les bâtiments communaux compatibles dans le cadre du TEPOS	2023	250 000,00 €	Lutte contre CC	Enjeu Transition	
CORBEL	Requalification centre bourg	aménagement urbain tourisme	Commune de Corbel	Afin d'améliorer son accueil touristique dans le village, Corbel prévoit de repenser son entrée de village en restructurant un bâtiment existant et en complétant sa zone de stationnement. Le projet comprend 4 actions qui s'inscrivent dans une restructuration générale  Action 1 : Construction d'un garage communal dans le centre bourg destiné au bus scolaire de la commune et à l'engin de déneigement ainsi que l'entreposé du matériel de la commune qui ne dispose pour l'instant d'aucun local. Action 2 : Reprofilage de la voirie accédant à la salle des fêtes permettant un stationnement de part et d'autre de la chaussée Action 3 Réaménagement du local de stockage et poubelle existant par un point info tourisme et la construction d'un WC handicapé, départ d'un parcours touristique dans le bourg Action 4 : Aménagement d'une signalétique destinée au tourisme, et à la découverte du patrimoine local, l'aménagement d'un parcours thématique dans le bourg autour du jardin botanique du four à pain banal, du panorama sur la vallée du Guiers Vif, et du mémorial de la carrière à meulières ayant fait l'objet de fouilles archéologiques	2022 (action 1) 2023 (actions 2 et 3) 2024 (action 4)	718 000,00 €	Pas impact + (actions 1 et 2) Impact sociétal (actions 3 et 4) Biodiversité (action 4)	Enjeu Economie	
CORBEL	Réhabilitation de la salle des fêtes « LA GRANGE »	rénovation énergétique	Commune de Corbel	Rénovation thermique de la salle des fêtes « La Grange » comprenant le remplacement de la production d'eau chaude sanitaire par la fourniture et la pose d'un ballon thermo-dynamique. La rénovation de la chaudière au gaz propane et du circuit d'émission de chaleur par le sol	2022	30 000,00 €	Lutte contre CC	Enjeu Transition	
ENTRE DEUX GUIERS	Programme amélioratoin gestion EP et EU	assainissement/eau	Commune d'Entre Deux Guiers	Améliorer la performance des réseaux humides de la commune par : 1/ Le changement de la canalisation d'eau potable usager et de débit insuffisant sous l'avenue du Montcelet en lien avec les projets de rénovation du tapis d'enrobé de la chaussée par le département. 2/ L'installation d'une télégestion et d'un réducteur de pression bi-étage sur la Zone industrielle Chartreuse Guiers 3/ Installation d'une télégestion et d'un niveau de pression au réservoir du Grenat comme réclamé dans le projet de schéma directeur communautaire 4/ Rénovation d'une portion de la canalisation d'assainissement du secteur de Beauséjour marquée par de nombreux flasches préjudiciables au bon fonctionnement de la canalisation. 5/ Test à la fumée sur le réseau d'assainissement communal comme réclamé dans le projet de schéma directeur assainissement communautaire 6/ A terme augmentation de la capacité et réhausse du réservoir principal du Folliot pour améliorer la qualité de la distribution d'eau potable 7/ Extension du réseau d'assainissement au secteur du Suffet, un secteur écologiquement sensible en bordure du Guiers Vif.	2021-2023	696 500,00 €	Prévention risques Gestion ressource eau Lutte pollutions Biodiversité et protection espaces	Enjeu Bien être	
ENTRE DEUX GUIERS	Rénover la canalisation d'eau de l'avenue du Montcelet	eau/assainissement	Commune d'Entre-Deux-Guiers	Rénover la canalisation d'eau de l'avenue du Montcelet en 2 tranches pour 220 000 € HT environ	à partir de 2022	220 000,00 €	Ressource eau Lutte pollutions	Enjeu Bien être	
ENTRE DEUX GUIERS	Agrandissement gymnase municipal	équipement-sport	Syndicat des sports	Objectif : Répondre aux attentes maintes fois répétées des associations sportives qui réclament davantage de créneaux et souhaitent mieux séparer les aires sportives entre espaces dédiés aux sports de ballons et ceux destinés aux sports de tapis Moyens : Construire un équipement annexe dédié aux activités gymnaïques principalement sur la friche de la piscine dont les abords seraient réaménagés et réorganiser le gymnase existant pour le mettre aux normes et améliorer les conditions d'accueil et de convivialité.	L'étude de faisabilité a déjà été conduite par Elegia. L'avant projet doit être validé par le Conseil Syndical du SIS prochainement. L'année 2021/22 devrait être consacrée aux travaux d'architecte. Les travaux devraient commencer courant 2022 pour un an.	2 500 000,00 €	Impact sociétal Economie circulaire	Enjeu Bien être	
ENTRE DEUX GUIERS	Réalisation de l'OAP Rey	aménagement urbain	Commune pour la plate-forme de bus + opérateur immobilier pour la rénovation de l'ancienne usine Rey en logements (12 principalement sociaux)	Racheter avec l'EPFL 73 le tènement de l'usine Rey (totalement ou partiellement) pour réaliser sur une partie du tènement une plateforme pour les bus scolaires permettant de désengorger la Place du 11 novembre et de sécuriser le transport scolaire en l'installant sur un site dédié et proposer à un opérateur immobilier le site de l'ancienne usine à démolir ou à rénover pour construire des logements notamment sociaux	Lancement des négociations d'achat de la parcelle par l'EPFL en 2021. Puis, à partir de 2022, élaboration du projet de plate-forme et sa réalisation par la commune dans la foulée (2023) et parallèlement appel à candidature pour réaliser l'opération immobilière après éventuellement démolition totale ou partielle de l'usine par l'EPFL	inconnu	Eco circulaire Impact sociétal Lutte CC	Enjeux Transition Bien-être	

ENTRE DEUX GUIERS	Réalisation de l'opération immobilière prévue dans l'OAP Suiffet	aménagement urbain	Commune opérateur immobilier à trouver + Voir OAP du Suiffet		2021 : Configuration de la démarche du projet avec le CAUE et recherche de l'opérateur immobilier pour construire 22 logements dont 10 sociaux. Parallèlement vente des maisons ouvrières proches à des particuliers en vue de leur rénovation. A partir de 2022 : conception et réalisation du projet immobilier par l'opérateur choisi.	accompagnement du CAUE : 400 € /jour	Eco circulaire Impact sociétal	Enjeux Accueil Bien-être
ENTREMONT LE VIEUX	Aménagement touristique de la station du Granier (dont bâtiment Les Cimes)	tourisme	Commune Entremont-le-Vieux	Les Cimes salle communale hors sac, club de ski Isolation par l'extérieur de la partie privative de la commune dans la copropriété (rez de chaussée) voir si possibilité de financer les propriétaires privés.  Aménagement intérieur de la salle pour la mettre aux normes sanitaires et techniques (sécurité) pour en faire un lieu multi usage, salle de réunion, salle hors sac, accueil touristique, location d'équipement touristique...  Aménagement touristique de la station du Granier, requalification des espaces. Rénovation des WC public, réaménagement du parking, aire de camping-car, accro branche, ... diversification 4 saisons, balisage des sentiers, ...	Aménagement intérieur : 1 <sup>re</sup> partie à minima automne 2021 (10000€ au BP 2021) ; à poursuivre suite à projet à définir en 2023 ? Aménagement touristique ? Date à définir quand le projet aura muri.	10000€ en 2021 Suite à chiffrer	Lutte contre CC Impact sociétal	Enjeux Accueil Economie
ENTREMONT LE VIEUX	Aménagement du bâtiment de location des Bruyères	tourisme	CC Coeur de Chartreuse?	Aménagement du bâtiment de la location des Bruyères : WC, salle hors sac aux normes, location pour usage diversifié...	2022?	inconnu	?	Enjeux Accueil Economie
ENTREMONT LE VIEUX	Aménagement touristique du cirque de la Plagne	tourisme	Commune Entremont-le-Vieux	Aménagement touristique du cirque de la Plagne : WC secs, panneau d'information, aménagement de la place du four	2021-2022	50 000,00 €	Ressource eau Lutte pollutions Biodiversité Impact sociétal	Enjeux Accueil Economie
ENTREMONT LE VIEUX	Réaménagement du silo de stockage de la chaufferie bois communale	enr/éclairage	Commune Entremont-le-Vieux	Chaufferie bois communale : réaménagement du silo de stockage des plaquettes bois pour une meilleure autonomie (desserte de la mairie, de l'école, de la résidence du Rochat (OPAC)). Cela contribuera à diminuer les transports de matière première (diminution de la pollution due au transport). Raccordement de l'école : passage de l'énergie gaz au bois en cours de réalisation.	2023	inconnu	Lutte contre CC Lutte contre pollution	Enjeu Transition
ENTREMONT LE VIEUX	Raccordement de la station du Granier et du secteur Brancaz à la STEP d'Epernay	assainissement eau	Commune d'Entremont le vieux	Tranche Plan Martin / Brancaz / station du Granier : réseau d'assainissement et suppression de la STEP du Granier, pour raccordement à la STEP d'Epernay, répondant au SD assainissement intercommunal.	Etude en cours (Profil études) ; travaux 2022 ou 2023	Maîtrise d'œuvre : 17500€ travaux : 240000	Ressource eau Lutte pollutions	Enjeu Bien être
ENTREMONT LE VIEUX	Rénovation (toit et bardage) de la grange du Désert	rénovation énergétique	Commune d'Entremont le vieux	Grange du Désert (Michel Gouguex) : réfection du toit et du bardage : maintien en état du patrimoine bâti.	2024	30 000,00 €		Enjeux Accueil Transition
ENTREMONT LE VIEUX	Construction ou aménagement d'une crèche intercommunale	équipement-autre	Maîtrise d'ouvrage commune ?, 4C ? AADEC ?, plusieurs communes ??	Construction ou aménagement d'une crèche intercommunale, avec espaces multi générationnel, multi-usages....	?	inconnu	Impact sociétal	Enjeu Bien être
ENTREMONT LE VIEUX	Aménagement touristique au centre d'Epernay (terrains de jeux, parking, pont, passerelle)	tourisme	Commune d'Entremont le vieux	Aménagement touristique au centre d'Epernay : •zone du Cozon : terrain de jeux pour les enfants, les jeunes et les touristes fréquentant le camping ; table de pic-nic ; rénovation du terrain de volley et du tennis. •Aménagement d'une passerelle pour relier le sentier du Cozon depuis le musée •Amélioration de l'accueil pour les commerces : aménagement d'un parking pour les employés du secteur en dehors des parkings publics existants (nécessite la construction d'un pont en remplacement d'un pont existant non conforme)	Aménagement sommaire d'un parking pour les employés : mai 2021 € Pont ? Zone Cozon ? Zone coop musée ? Passerelle sur le Cozon ?	Aménagement sommaire d'un parking pour les employés : 5000 € Pont ? Zone Cozon ? Zone coop musée ? Passerelle sur le Cozon ?	Impact sociétal	Enjeu Accueil
ENTREMONT LE VIEUX	Eglise : Réparation toiture pan Est Travaux de mise aux normes du réseau électrique	patrimoine/culture	Commune d'Entremont le vieux	L'église fait partie du patrimoine de la commune, il est important de le maintenir en état. La toiture présente des défaillances, entraînant des fuites sur la charpente. Il est important de les réparer au plus vite. La seconde phase se situe sur le pan Est (1 <sup>re</sup> phase présentée en rang 1).	2022	Mini 60 000€ pour la toiture + électricité	Impact sociétal	
LES ECHELLES	Réhabilitation de la commanderie	patrimoine/culture	Commune des Echelles	La Commanderie est un bâtiment historique. L'objectif est de le réhabiliter complètement afin de mettre en valeur ce patrimoine issu de l'histoire. Il permettra d'accueillir les services de la Mairie et un projet touristique autour de la tour sera étudié. Les locaux actuels de la Mairie et en particulier le rez-de-chaussée permettra d'accueillir un commerce en plein cœur de ville.	2021-2025 2021 (étude d'opportunité avec l'architecte des Bâtiments de France), 2022 (étude faisabilité + Moe), 2023-2025 (travaux), fin 2025 (fin travaux et ouverture)	inconnu	Lutte contre le CC Impact sociétal	Enjeu Economie
LES ECHELLES	Projet d'une maison du vélo Rivière'Alp	mobilités	Privés	La base de loisirs Rivière'Alp souhaite devenir un site d'accueil et de services vélo par excellence avec la venue d'un opérateur privé qui offrirait au départ de la base de loisirs tous les services attendus pour les clientèles locales et/ou touristiques désireuses de s'exercer à la pratique du 2 roues sous toutes ses formes. La construction d'une maison du vélo au cœur de la base de loisirs (entrée de site) est donc un travail en cours de construction avec l'architecte retenu par Naturavélo pour permettre d'implanter sa troisième base « Vélo » entre Ville, Lac et Montagne.	2020 (rencontres et échanges), 2021 (étude de marché et d'architecture d'une maison du vélo), 2021 (Subventions et aides porteur privé), 2022 (Permis de construire et travaux), 2023 (maison du vélo avec services associés location, vente, encadrement, réparation...).	en cours de chiffrage par « Atelier A »	Lutte contre le CC Lutte contre pollution Impact sociétal	Enjeux Transition Economie

LES ECHELLES	Gymnase sportif d'Entre Deux Guiers (phase 2)	équipement-sport	Syndicat intercommunal des Sports	<p>Le syndicat Intercommunal des Sports représentés par ses communes (E2G + ECH + STSG) a pour volonté de construire un quartier des sports sur l'ancienne piscine d'Entre-Deux-Guiers et de faire de ce nouvel équipement sportif une référence pour l'accueil des associations sportives et groupes scolaires désireuses de pratiquer leurs sports en toutes saisons.</p> <p>Une étude de faisabilité (Elegia) ayant été engagé en 2020 a permis de retenir le meilleur scénario, dans une logique de développement durable et de projet intégré (connexion directe avec la Via Chartreuse).</p> <p>Il s'agit désormais d'engager les études de maîtrise d'œuvre conformément au cahier des charges retenu pour construire un nouveau bâtiment sportif sur le site de l'ancienne piscine tout en réagençant l'actuel gymnase.</p> <p>Localisation: Commune d'Entre-Deux-Guiers</p>	inconnu	inconnu	Lutte contre le CC Impact sociétal	Enjeu Bien être
LES ECHELLES	Création d'un verger et réaménagement du lavoir	autre	LES ECHELLES	Création d'un verger partagé pour la population et réaménagement de la zone du lavoir	2022	10 000,00 €	Impact sociétal Biodiversité	Enjeu Bien être
MIRIBEL-LES-ECHELLES	Rénovation de la Chapelle de l'Alumnat (phase 2)	patrimoine/culture	Mairie de Miribel-le-Echelles	<p>La commune de Miribel est entrée dans un programme de rénovation de la chapelle de l'Alumnat. La commune a déjà réalisé une première tranche de travaux (façade ouest). La deuxième phase doit mener à la rénovation de l'intérieur de la chapelle (reprise des maçonneries, électricité, chauffage, peinture, orgue). Mise en place de solutions d'éclairage économiques et peu énergivores.</p>	Octobre 2021 : candidature des entreprises Janvier 2022 : commencement de la phase 2	195 531,00 €	Lutte contre le CC Impact sociétal	
MIRIBEL-LES-ECHELLES	Programme de sensibilisation WATTY	enr/éclairage	Mairie de Miribel-le-Echelles	<p>Watty est un programme de sensibilisation à la transition écologique pour les élèves de l'école primaire du CE2 au CM2.</p>	Rentrée 2021-2022	2 100,00 €	Lutte contre le CC Impact sociétal	Enjeu Transition
SAINTE-CHRISTOPHE LA GROUVE	Rénovation éclairage du site historique des Grottes	enr/éclairage	Mairie de Saint-Christophe-la-Grotte	<p>L'augmentation conséquente du nombre de visiteurs annuels (de 12.000 à 19.000) a eu pour conséquence l'allongement de la durée d'éclairage des grottes (chaleur et lumière) favorisant ainsi le développement de végétaux sur les concrétions et les parois rocheuses. Le moyen d'y remédier est de diminuer le temps d'exposition à la lumière et de baisser la température des lampes. L'installation électrique actuelle date d'une douzaine d'années et pose dorénavant des problèmes de maintenance. La grotte supérieure a en effet pour particularité de subir des crues torrentielles majoritairement pendant l'arrière-saison ce qui expose particulièrement les équipements électriques. Les nouvelles installations en LED permettront de remplir ces différents objectifs : programmation du temps d'éclairage par séquence de visite, résistance à l'eau, conservation des concrétions et également diminution de l'empreinte écologique avec une consommation électrique réduite.</p> <p>En parallèle l'objectif est aussi de redynamiser le site en offrant aux visiteurs une expérience sensorielle remarquable, les lampes s'intégreront discrètement dans la cavité, les éclairages miniaturisés pourront mettre en valeur des zones très ciblées qu'il n'est pas possible de valoriser avec le système existant, de s'adapter à de nouveaux scénarios de visites et de proposer une scénographie son et lumière.</p>	1er semestre 2021 : définition du cahier des charges et appel à projet  2ème semestre 2021/1er trimestre 2022 : réalisation	170 000,00 €	Lutte contre le CC	Enjeux Transition Economie
SAINTE-CHRISTOPHE LA GROUVE	Amélioration de l'éclairage public (programmation)	enr/éclairage	Mairie de Saint-Christophe-la-Grotte	Installation d'horloge de programmation de l'éclairage public afin de limiter les éclairages nocturnes pour contribuer à la préservation de l'environnement, lutter contre la pollution lumineuse et maîtriser les consommations énergétiques.	2021-2022	10 000,00 €	Lutte contre le CC	Enjeu Transition
ST JEAN DE COUZ	Réhabilitation ancienne briqueterie TRANCHE 2		Commune de St Jean de Couz	Création d'un local technique avec sanitaires pour l'employé communal	2023	pas de devis		
ST JEAN DE COUZ	Rénovation logement T5 Cure		Commune de St jean de Couz	Mise aux normes électriques, rénovation sols et murs, mise aux normes plomberie	2024	pas de devis		Enjeux Accueil Bien être
ST JEAN DE COUZ	Rénovation logement 1er étage Mairie		Commune de St Jean de Couz	Mise aux normes électriques, rénovation sols et murs, mise aux normes plomberie	2024	pas de devis		Enjeux Accueil Bien être
SAINTE-JOSEPH DE RIVIERE	Sécurisation de la traversée du village	aménagement urbain	Commune de Saint Joseph de Rivière	<p>Le trafic de la RD 520 qui traverse le centre du village est très important et la chaussée et ses abords n'ont pas un véritable aménagement susceptible de sécuriser la traversée et rendre plus agréable le cœur du village. Dans un premier temps il convient de traiter la partie entre la mairie et la sortie vers St Laurent du Pont dans la section urbaine dense. La totalité de la plateforme doit être reprise pour favoriser les modes de déplacement doux à cet endroit et améliorer le cadre urbain.</p> <p>Les études préalables vont être engagées cette année en complément des esquisses déjà réalisées. Les procédures de consultation des entreprises devraient être programmées pour début 2022 et le Département a déjà noté notre intention d'aménagement de la RD 520 en centre village.</p> <p>L'opération se limite pour cette phase à la partie centrale de la traversée qui correspond à environ 400m de longueur.</p>	2022-2023	583 333,33 €	Impact sociétal	Enjeu Transition
SAINTE-JOSEPH DE RIVIERE	Projet de centrale photovoltaïque (toits de l'école)	enr/éclairage	Commune de Saint Joseph de Rivière	<p>Les bâtiments de l'école maternelle et primaire de la commune comportent quelques toitures particulièrement bien orientées et dégagées pour permettre l'installation de panneaux photovoltaïques (optimum à 230 m2). Une étude de faisabilité a démontré l'intérêt d'un tel projet avec autoconsommation (et revente du surplus). Cette action permet de participer à la transition énergétique et s'inscrit dans la démarche Tepos à laquelle participe notre territoire. Elle permet d'assurer la production locale d'énergie.</p> <p>Le lancement des travaux de rénovation des toitures du groupe scolaire est prévu dès cette année. Les travaux de mise en place des panneaux photovoltaïques pourraient donc suivre dès 2022 et les modalités de réalisation mise en place ( participation citoyenne). La faisabilité de cette opération a été validée par une étude réalisée récemment par l'AGEDEN (Association pour une Gestion Durable de l'Energie) .</p>	2022-2023	62 500,00 €	Lutte contre le CC Impact sociétal	Enjeu Transition

SAINTE LAURENT DU PONT	Réhabilitation et végétalisation du parking du stade	équipement-sport	Commune de ST LAURENT DU PONT	Le complexe sportif de la commune dispose d'un grand parking qui constitue la porte d'entrée principale aux sites sportifs communaux. Très utilisé, il est vieillissant (enrobés endommagées), entièrement bitumé et mal organisé. Il est donc envisagé de le réhabiliter et d'en profiter pour le végétaliser et lutter contre l'artificialisation des surfaces existantes.	2022	250 000,00 €	Adaptation au CC et prévention des risques Gestion ressource en eau Biodiversité	Enjeux Transition Bien-être
SAINTE LAURENT DU PONT	réhabilitation de la mairie	rénovation énergétique	Commune de ST LAURENT DU PONT	La Mairie est située en centre bourg et constitue une entité patrimoniale importante pour la collectivité. Ce bâtiment n'est néanmoins pas aux normes accessibilité PMR et accueille des services qui ne cessent d'évoluer. Son organisation interne ne répond donc plus ni à la réglementation en vigueur ni aux besoins d'organisation des services pas plus qu'à l'attente des usagers. Des travaux d'isolation de l'ensemble du bâtiment permettraient des économies d'énergie en hiver et un espace de travail plus supportables pour le personnel et les usagers par fortes chaleurs l'été.	2024	450 000,00 €	Lutte contre le CC Impact sociétal	Enjeu Transition
SAINTE LAURENT DU PONT	réhabilitatioin du bâtiment de la perception (centre des finances) et création Maison France Services	numérique	Commune de ST LAURENT DU PONT	La Commune est propriétaire d'un bâtiment en centre-ville qui reçoit actuellement le centre des finances public. Ce service public va être redéployé sur un autre site à l'horizon 2023 et la commune souhaite rénover ce bâtiment pour y accueillir une future Maison France service sur une partie. L'idée est de redynamiser l'accès aux services publics et au numérique via ce projet. Il est également envisagé de positionner d'autres services ou de proposer à la location privée un étage du bâtiment. Des travaux d'isolation de l'ensemble du bâtiment permettraient des économies d'énergie en hiver et un espace de travail plus supportables pour le personnel et les usagers par fortes chaleurs l'été.	2024	500 000,00 €	Lutte contre le CC Impact sociétal	Enjeux Bien être Accueil
SAINTE LAURENT DU PONT	création d'un pôle culturel	patrimoine/culture	Commune de ST LAURENT DU PONT	La Commune est propriétaire d'une ancienne cure en centre bourg qui a fait l'objet d'un travail de programmiste destiné à décliner la réhabilitation du site en lien avec les services qui y seront accueillis. La création d'une médiathèque et d'un pôle pour l'école de musique sont ainsi prévus sur le site. La création d'un pôle culturel sur la ville de St Laurent du Pont répondra à un double objectif : augmenter l'offre culturelle et en faciliter l'accès de même que la médiathèque s'inscrivant dans le Schéma Départemental de Lecture Publique permet de lutter contre une forme d'exclusion.	2026	3 500 000,00 €	Impact sociétal	Enjeu Bien être
SAINTE LAURENT DU PONT	réhabilitation du centre social des Pays du Guiers	équipement-autre	Commune de ST LAURENT DU PONT	La Commune est propriétaire d'un bâtiment accueillant plusieurs services publics, la bibliothèque actuelle et le centre social des pays du Guiers. Ce bâtiment n'est pas aux normes PMR et nécessite des travaux de remises aux normes ainsi que la redefinition de ces fonctionnements. Vieux de 40 ans le bâtiment nécessite d'importants travaux d'isolation devant conduire à des économies d'énergie.	2025	250 000,00 €	Lutte contre le CC Impact sociétal	Enjeu Bien être
SAINTE LAURENT DU PONT	aménagements de voirie sur 3 ans et développement des modes doux	mobilités	Commune de ST LAURENT DU PONT	La Commune constate de plus en plus de problématiques de circulation, de gestion des flux de déplacements et de cohabitation entre différents modes de déplacements. Un travail d'ingénierie sera porté sur l'année 2022 sur ces thématiques pour hiérarchiser et prioriser les actions à mener à l'échelle du mandat. Priorité sera donnée aux déplacements doux avec comme objectif principal la sécurité des piétons, en particulier les élèves des écoles et du collège.	2023-2026	130 000,00 €	Lutte contre le CC Impact sociétal	Enjeu Transition
SAINTE LAURENT DU PONT	réaménagement du camping municipal	tourisme	Commune de ST LAURENT DU PONT	La Commune dispose d'un camping municipal de 45 emplacements. Il est nécessaire d'améliorer l'offre proposée actuellement par cet équipement. La redéfinition de l'accueil du site, la création d'un espace d'accueil couvert et l'investissement sur quelques hébergements atypiques constituent les projets d'investissements flétris pour maintenir l'offre de service proposée au niveau commercial attendu par les touristes et au regard de l'offre touristique actuelle.	2022	200 000,00 €	Impact sociétal	Enjeu Economie
SAINTE LAURENT DU PONT	réhabilitation et mise en séparatif du réseau du secteur villette	assainissement/eau	Commune de ST LAURENT DU PONT	Dans le prolongement des engagements pris par la collectivité pour répondre à la remise aux normes de la station d'épuration, la commune s'est engagée à assurer la mise en séparatif du secteur de Villette jugé comme le plus impactant sur le fonctionnement de la station d'épuration et sur la gestion des eaux claires parasites permanentes ne permettant pas le fonctionnement normal du système d'assainissement communal à l'origine de déversements dans le milieu naturel sensible de l'Herretang. Lot 2 et lot 3 à réaliser en 2022 et 2023	2022	550 000,00 €	Gestion ressource en eau Lutte contre les pollutions	Enjeux Bien être
SAINTE PIERRE DE CHARTREUSE	Réalisation du dispositif d'assainissement du hameau de Cherlieu	assainissement/eau	Commune de Saint Pierre de Chartreuse	Afin d'améliorer le dispositif d'assainissement de la Commune, il est envisagé de mettre en place un assainissement semi-collectif au hameau de Cherlieu. Ces travaux font suite au schéma directeur d'assainissement qui met en évidence des portions de réseau unitaire se jetant dans le ruisseau Pisot. Le but du projet est de créer un réseau séparatif, avec la création d'un nouveau réseau d'eaux usées, raccordé à une station de traitement locale. Le réseau existant sera conservé uniquement pour les eaux de pluies. Une étude, réalisée par le bureau d'études Jakuba, présente un mémoire explicatif ainsi qu'un estimatif détaillé des travaux.	2021-2022	482 000,00 €		Enjeux Bien être Accueil

SAINTE PIERRE DE CHARTREUSE	Développement du "pôle culturel et associatif"	patrimoine/culture	Commune de Saint Pierre de Chartreuse	<p>Développement du "pôle culturel et associatif" de Saint Pierre de Chartreuse, dans le bâtiment de l'Ancienne mairie, incluant l'aménagement d'une salle de spectacles / salle polyvalente</p> <p>Le projet de transformation du bâtiment de l'Ancienne Mairie en « pôle culturel et associatif » s'articule autour des enjeux centraux de notre projet de territoire : le lien social, la transition écologique, et le tourisme 4 saisons. Ce lieu, pensé comme un laboratoire de pratiques culturelles et associatives en plein cœur du village de Saint Pierre de Chartreuse, permettra d'initier des projets, de fédérer, de coordonner les actions. Sa réhabilitation, progressive et dans le respect de la valeur patrimoniale et architecturale du bâti, prévoit d'y intégrer un espace de spectacles et de pratiques, une médiathèque, des espaces pour réunir différents secteurs d'activité dans un concept revisité de « maison des associations », des bureaux partagés, des logements, ainsi qu'un espace médical. Il sera le point d'ancrage de notre projet culturel : un lieu dynamique, véritable camp de base pour irriguer le territoire du parc de la Chartreuse. Ces investissements seront l'occasion de mener une rénovation énergétique globale du bâti. Ils s'inscrivent au sein d'une plus vaste opération de rénovation de ce complexe immobilier de plus de 1600 m<sup>2</sup>, initiée en 2019 par le projet de création d'une Maison de santé pluriprofessionnelle, qui viendra s'installer en rez-de-chaussée du bâtiment, sous l'emprise de l'actuelle salle des fêtes.</p>	2023-2030	2 335 000,00 €		Enjeu Bien être
SAINTE PIERRE DE CHARTREUSE	Développement d'un pôle Econature à La Diat,		Commune de Saint Pierre de Chartreuse	<p>Développement d'un pôle Econature à La Diat, de découverte, de loisirs et de sensibilisation aux ressources naturelles, en lien avec la création d'un Espace naturel sensible "Guier Mort rivière sauvage" Développement d'un pôle éconature dédié à la découverte et aux activités de loisirs nature de La Diat / rivière sauvage, au tourisme halieutique et à la création d'un centre pédagogique d'initiation à l'environnement.</p> <p>Le Guier Mort a obtenu le label « Rivières sauvages » en juillet 2019. Il est aussi envisagé actuellement, entre le Parc naturel régional de Chartreuse, le Département de l'Isère, la Commune de Saint Laurent du Pont et la Commune de Saint Pierre de Chartreuse, la création d'un espace naturel sensible "rivière sauvage du Guier Mort".</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagements des espaces de mise en valeur des ressources naturelles (eau, bois, plantes, ...): activités de découverte, espaces extérieurs, signalétique, ...</li> <li>- aménagement du sentier La Diat-Le Bourg le long du Guier Mort - petits aménagements paysagers et fonctionnels</li> <li>- développement d'activités sportives et de pleine-nature (réaménagement du site du Bike Park et des équipements multisports existants, concept innovant acrobranche/filets/tyropark/découverte de la canopée, ...).</li> <li>- aménagement de cheminement piétons, passerelles piétons-cycles</li> </ul>	2022-2026	505 000,00 €		Enjeux Accueil Economie
SAINTE PIERRE D'ENTREMO NT 38	Installation d'une chaufferie centrale biomasse bois Mairie et bâtiments communaux	enr/éclairage	Mairie Saint Pierre d'Entremont Isère	Installation dans locaux de la mairie, y compris silo de stockage et raccordement bâtiments municipaux	2022-2023	400 000,00 €	Lutte contre le CC	Enjeu Transition
SAINTE PIERRE D'ENTREMO NT 38	Acquisition, rénovation et requalification du bâtiment Perce Neige	tourisme	Mairie Saint Pierre d'Entremont Isère	Acquisition, rénovation, requalification des locaux Perce-Neige avec création de locaux pour les socio-pros (été, hiver), rénovation de l'espace bar-restaurant, création de 3 appartements locatifs et d'un espace accueil chevaux	2023-2024	inconnu	Lutte contre le CC Impact sociétal	Enjeux Accueil Economie
SAINTE PIERRE D'ENTREMO NT 38	Remise en état du Pont de Noirfond	équipement-autre	Mairie Saint Pierre d'Entremont Isère	Remise en état suite accident forestier du point de noirfond: structure, tablier et accès. Objectif : recréer le passage de randonnée (piéton, cycliste, ...) accès au martinet en bord du Guier	2020	290 000,00 €	Impact sociétal	Enjeu Economie
SAINTE PIERRE D'ENTREMO NT 38	Création d'un nouveau garage municipal (garage-atelier à Saint Philibert)	équipement-autre	Mairie Saint Pierre d'Entremont Isère	Création d'un nouveau garage atelier municipal à Saint Philibert	2022/2023	500 000,00 €	aucun	
SAINTE PIERRE D'ENTREMO NT 73	Réhabilitation de l'ancienne école	rénovation énergétique	Mairie de Saint Pierre d'Entremont Savoie	<p>Réhabilitation de l'ancienne école pour replacer la future poste et la Maison France services au cœur du village. L'ensemble du bâtiment fait environ 340m<sup>2</sup>. La poste et la Maison France Services au rez-de-chaussée prendront environ 70m<sup>2</sup>. A côté, le projet comporte un foyer de jeunes entièrement pensé par les ; il occupera aussi 70m<sup>2</sup>. Ce lieu pourrait être un lieu de connexion et de partage entre les générations : propositions d'ateliers menés par les jeunes ou pour les jeunes, de petits spectacles, vente de cafés et boissons non alcoolisées pour financer leurs projets. Ce lieu se voudra être un lieu d'émancipation où les jeunes géreraient leurs prises de décision pour l'organisation de son espace et de leurs activités ...</p> <p>Le reste du bâtiment sera composé de deux ou trois logements. Nous prenons l'AMO performance énergétique financé par le département de la Savoie, avec l'aide de l'ASDER et le SDES pour que le futur bâtiment ait la meilleure efficacité énergétique possible et qu'il intègre un maximum de matériaux biosourcés.</p>	2022-2023	750 000,00 €	Lutte contre le CC Economie circulaire Impact sociétal	Enjeu Bien être

SAINTE PIERRE D'ENTREMO NT 73	Création d'une centre de formation / fablab et salle d'exposition autour du tournage du bois	autre	Mairie de Saint Pierre d'Entremont Savoie	5 tourneurs sur bois souhaitent s'associer pour faire un centre de formation autour du tournage sur bois et de la sculpture. Ils ont besoin d'un espace d'une part pour mutualiser des tours à bois permettant de tourner de grosses pièces et d'autre part pour pouvoir accueillir 5 ou 6 tours à bois afin de devenir un centre de formation. L'objectif est de faire non seulement un peu de production mais aussi et surtout de faire de la formation et de l'accueil touristique. Une petite partie de l'espace serait réservée à un FabLab autour du travail du bois (fabrication de petits meubles et objets en bois). L'étage serait réservé à un espace muséographique ou galerie d'exposition permettant de retracer toute l'histoire du tournage dans la vallée. Un groupe d'habitants porte aujourd'hui l'idée du FabLab et plusieurs menuisiers souhaiteraient mettre en prêt des machines-outils.  Le projet pourrait s'imaginer être réalisé dans une grange que possède la commune	2023-2024	400 000,00 €	économie circulaire impact sociétal	Enjeu Economie
SAINTE PIERRE D'ENTREMO NT 73	Création d'une Halle en centre-bourg	aménagement urbain	Mairie de Saint Pierre d'Entremont Savoie	La commune de Saint Pierre d'Entremont transforme la totalité de son centre bourg depuis 2018. La fin des travaux est prévue pour 2022. Les travaux de la traversée du bourg ont pour objectif de casser l'image de village rue, puis de transformer la chaussée en espace partagé, d'embellir le bourg en enfouissant les réseaux secs, de permettre un accès handicapé partout et de réaliser une place au cœur du village. Le seul élément qui n'est pas encore financé est une halle, bien nécessaire pour les nombreuses manifestations organisées par les multiples associations de la vallée. Cette halle serait parfaite en lieu et place de l'ancienne poste qui a brûlé récemment. La surface serait d'une centaine de m <sup>2</sup> , au bord des gradins du Cozon, en face de la nouvelle place. Ce lieu servira aux locaux comme aux touristes et c'est l'image du village qui sera bonifié. La Halle sera construite en bois de Chartreuse.	2023-2024	300 000,00 €	économie circulaire impact sociétal	Enjeux Accueil Bien être
SAINTE PIERRE D'ENTREMO NT 73	Rénovation énergétique et esthétique du centre technique	rénovation énergétique	Mairie de Saint Pierre d'Entremont Savoie	Le centre technique situé à côté de la halle de sport et de l'école (deux bâtiments construits en bois de Chartreuse) est l'un des 3 bâtiments communaux restants qui n'ont pas encore subi une rénovation énergétique. En plus de la rénovation énergétique et de la réfection du toit, il serait souhaitable de plaquer un bardage bois (bois de Chartreuse) sur la façade du bâtiment afin de l'harmoniser avec les bâtiments voisins.	2023-2024	300 000,00 €	lutte contre CC	Enjeu Transition
SAINTE PIERRE D'ENTREMO NT 73	Rénovation du réseau de chaleur	enr/éclairage	Mairie de Saint Pierre d'Entremont (Isère et Savoie)	Le village de Saint Pierre d'Entremont divisé en deux communes bénéficie d'un réseau de chaleur depuis 40 ans. Le propriétaire de la chaufferie et du réseau souhaite prendre sa retraite et léguer aux communes cet outil. Son entreprise est déficitaire. L'outil réseau de chaleur a un rendement de 53% et l'environnement de la chaufferie nécessite de très gros travaux. En plus de la perte de chaleur, ce sont de très grosses quantités d'eau potable qui sont réinjectedes dans le réseau en permanence pour combler les fuites. L'étude Kairos montre qu'il est nécessaire d'investir environ 1 million d'euro pour moderniser le réseau et le système chaufferie afin de le rendre rentable et efficace. La chaufferie actuelle fait 1.1 Mw, le réseau fait environ 3 km et est composé de 92 points de livraison de chaleur. Sans l'aide publique, ce réseau de chaleur fonctionnant au bois disparaîtra et les clients passeront en partie à l'électricité. Les deux communes travaillent actuellement ensemble pour trouver des solutions de reprise.	2022-2023	1 000 000,00 €	Lutte contre le CC Gestion ressource en eau Impact sociétal	Enjeu Transition
SAINTE THIBAUD DE COUZ	Rénovation de l'éclairage public	enr/éclairage	Mairie de Saint Thibaud de Couz	Remplacement des luminaires Remplacement des points isolés par des luminaires photovoltaïques avec LEDS	2021	50 000,00 €	lutte contre le CC lutte contre les pollutions biodiversité impact sociétal	Enjeu Transition
SAINTE THIBAUD DE COUZ	Rénovation thermique, entretien et extension de l'école primaire Le Bébois	rénovation énergétique	Mairie de Saint Thibaud de Couz	Remplacement des menuiseries extérieures façades sud et ouest, protection de l'isolation extérieur des façades, Démoussage de la toiture, peinture des façades Extension du restaurant scolaire	2022	450 000,00 €	lutte contre le CC	Enjeu Transition
SAINTE THIBAUD DE COUZ	Installation photovoltaïque sur les toitures de l'école Le Bébois ( primaire et maternelle)	enr/éclairage	Mairie de Saint Thibaud de Couz	Pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures des deux bâtiments ( primaire et maternelle)	2023	60 000,00 €	lutte contre le CC	Enjeu Transition
SAINTE THIBAUD DE COUZ	Agrandissement de la STEP communale	assainissement/ eau	Mairie de Saint Thibaud de Couz	Agrandissement avec la création d'un troisième bassin	2023	100 000,00 €	lutte contre les pollutions	Enjeux Bien-être Accueil
SAINTE THIBAUD DE COUZ	Création de toilettes publiques	équipement-autre	Mairie de Saint Thibaud de Couz	Pose de toilettes publiques « autonomes »	2024	40 000,00 €	impact sociétal	Enjeu Economie
SAINTE THIBAUD DE COUZ	Mise au norme et isolation du Bar-Restaurant "Le Relais des Alpes"	équipement-autre	Mairie de Saint Thibaud de Couz	Travaux au Bar-Restaurant « Le Relais des Alpes »: Mise aux normes sanitaires du bâtiment Isolation du bâtiment	2023	130 000,00 €	lutte contre les pollutions	Enjeu Economie
SAINTE THIBAUD DE COUZ	Extension du city stade	équipement-sport	Mairie de Saint Thibaud de Couz	Création d'un skate parc et d'une piste de course	2022	100 000,00 €	impact sociétal	Enjeu Bien être
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DU GUIERS	Aménagement d'une gare routière secteur collège	mobilités	Syndicat Intercommunal de la Vallée du Guiers	Le secteur du Collège du Grand Som est fortement impacté par les flux de circulations émanant de l'établissement au moment des entrées et sorties des élèves. La gestion des différents flux (voitures, piétons, cycles et bus) est extrêmement difficile et rend ce secteur particulièrement dangereux d'autant qu'il inclut le périmètre de fonctionnement de l'école élémentaire de la Plaine. Un projet de gare routière est ainsi envisagé pour permettre de revoir le fonctionnement de la circulation du secteur tout en tenant compte de l'intégration des modes de déplacement doux largement utilisés sur la zone.	2023-2024	550 000,00 €	impact sociétal	Enjeu Transition
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DU GUIERS	Rénovation et remise aux normes Gymnase intercommunal	rénovation énergétique	Syndicat Intercommunal de la Vallée du Guiers	Le gymnase intercommunal est un bâtiment de plus de 15 ans, qui nécessite quelques rénovations et sa mise aux normes PMR. Un programme complet de rénovation est donc envisagé pour assurer le suivi technique des installations et leurs remises aux normes	2024-2025	300 000,00 €	lutte contre le CC	Enjeu Bien être

### Actions de rang 3

Commune	Intitulé projet	Type	MOA	Description courte projet	Calendrier	Budget (euros HT)	Contribution à la TE	Lien avec les axes du projet de territoire
ENTRE DEUX GUIERS	Rénovation thermique bâtiments communaux	rénovation énergétique	Commune d'Entre Deux Guiers	Améliorer le rendement thermique des bâtiments communaux en rénovant l'isolation et/ou mode de chauffage suite à diagnostic.	2022	inconnu	Lutte CC	Enjeu Transition
ENTRE DEUX GUIERS	Installation vidéo protection sur la commune	autre	Commune d'Entre Deux Guiers	Réaliser un équipement de vidéo protection pour renseigner la gendarmerie en cas de recherche de véhicule et sécuriser certains lieux et bâtiments publics sensibles face au risque de vol ou de vandalisme	Etude en 2021 pour des travaux prévus à partir de 2022 en plusieurs tranches	inconnu	Impact sociétal	
ENTRE DEUX GUIERS	Création d'un éco-musé ouvert et dynamique du travail du bois dans la vallée du Guiers	patrimoine/culture	Commune d'Entre Deux Guiers ?	<p>Créer un éco musée (ouvert sur les artisans du territoire) pour conserver les traces patrimoniales de l'important travail du bois qui a animé la Vallée du Guiers aux XIX/XX<sup>e</sup> siècles, y compris en créant, à partir de l'écomusée, des parcours pédagogiques de découverte sur toute la vallée. Montrer la pérennité de ces activités sur notre secteur au travers de la découverte des artisans qui travaillent toujours le bois. Réaliser un espace de création et de formation du tournage du bois animé par les bénévoles de la Passion du Bois.</p> <p>Contribuer à développer l'offre de l'économie écotouristique du territoire dans l'orientation voulue par la Communauté de Communes vers un tourisme 4 saisons, notamment autour de l'axe doux des Voies vertes (Via Chartreuse et Voie Royale Savoyarde) d'où une préfiguration du positionnement de l'équipement principal dans un bâtiment patrimonial (ancienne menuiserie) de 300 m<sup>2</sup> utiles situé au cœur du centre bourg d'Entre-Deux-Guiers près du Guiers Vif et de la halle en construction qui pourra servir d'espace complémentaire d'animation et d'exposition pour le futur écomusée.</p>	2021 Lancement de la démarche d'achat du bâtiment avec un portage envisagé par l'EPCI. 73 et phase de consultation de partenaires et de découverte d'expériences d'écomusée. À partir de 2022 : Lancement de la démarche de la création de l'écomusée en missionnant un bureau d'études pour une mission de faisabilité.	inconnu	Impact sociétal Eco circulaire	Enjeu Economie
ENTRE DEUX GUIERS	Rachat et rénovation du bâtiment cinéma Montcelet	rénovation énergétique	Commune + communes voisines et communauté de communes ?	<p>Objectif : pérenniser le cinéma Le Montcelet<sup>®</sup> qui fait vivre une bonne trentaine de bénévoles et qui rayonne très au-delà de la seule commune d'Entre-Deux-Guiers</p> <p>Moyens : racheter le bâtiment à son propriétaire actuel, l'association diocésaine de la Providence (une convention de vente a été signée entre la commune et l'Association), pour assurer la rénovation du bâtiment quand il en aura besoin et améliorer son rendement énergétique.</p>	inconnu	inconnu	Lutte contre CC Impact sociétal	Enjeu Bien être
ENTREMONT LE VIEUX	Isolation des combles de l'école	rénovation énergétique	Commune Entremont-le-Vieux	Isolation des combles de l'école (plancher ou toiture)	?	inconnu	Lutte contre CC	Enjeu Transition
ENTREMONT LE VIEUX	Réaménagement de la route de La Plagne	assainissement/eau	SIAEP (en théorie car protection du captage AEP, mais pas discuté avec le SIAEP)	La Plagne : Basculement de la route en direction de l'amont pour évacuation des eaux pluviales hors du périmètre de protection du captage d'AEP principal de la commune	?	inconnu	Ressource eau	Enjeu Bien être
ENTREMONT LE VIEUX	Travaux de protection (eau) de la Salle Rochat	autre	Commune d'Entremont le vieux	Salle du Rochat : mise en œuvre de protection contre les projections d'eau contre les murs et les huisseries, amélioration de la durabilité de l'aménagement. Reprise des avancées de toitures, mise en place de cheneaux ou renvois d'eau.	2022	20 000,00 €	Impact sociétal	
ENTREMONT LE VIEUX	Mise en place d'assainissement semi-collectif de Gandy, Rigauds, Pins	assainissement/eau	Commune d'Entremont le vieux	Assainissement semi collectif des villages où il est difficile de mettre en place de l'ANC et avec des points noirs : Gandy, Rigauds, Pins	?	?	Ressource eau Lutte pollutions	Enjeu Bien être
ENTREMONT LE VIEUX	Raccordement des Bessons à la STEP d'Epernay	assainissement/eau	Commune d'Entremont le vieux	Assainissement des Bessons : raccordement au réseau principal de la STEP Epernay : pour éliminer les points noirs et préserver les ruisseaux	?	?	Ressource eau Lutte pollutions	Enjeu Bien être
ENTREMONT LE VIEUX	Raccordement des Combes à la STEP d'Epernay	assainissement/eau	Commune d'Entremont le vieux	Assainissement des Combes : raccordement au réseau principal de la STEP Epernay : pour éliminer les points noirs et préserver les ruisseaux	?	?	Ressource eau Lutte pollutions	Enjeu Bien être
ENTREMONT LE VIEUX	Maintien de la caserne de pompiers (en lien avec 3 communes voisines)	équipement-autre	ELV SPE73 SPE 38 Corbel (SDIS ??)	Caserne des pompiers : maintenir un service sur la commune, en lien avec les 3 communes voisines.	2021 / 2022 : hypothèses, calage, étude de faisabilité, délibération 2023 : choix architecte 2024 travail avec l'architecte	1359000€ + foncier + viabilisation + bornage	Impact sociétal	Enjeu Bien être
ENTREMONT LE VIEUX	Rénovation et aménagement pour école/enfance de la Grange à Bruno	rénovation énergétique	Commune d'Entremont le vieux	Grange à Bruno : maintien du patrimoine bâti de la commune, aménagement d'une salle multi-activités pour l'école et l'enfance	Esquisse : 2022 ? Travaux : ??	10 000,00 €	Impact sociétal	Enjeu Bien être
ENTREMONT LE VIEUX	Rénovation de l'éclairage public (horloges astronomiques et panneaux solaires pour déconnexion réseau électrique)	enr/éclairage	Commune d'Entremont le-Vieux	Eclairage public : -horloges astronomiques de programmation de l'éclairage public afin de limiter les éclairages nocturnes pour contribuer à la préservation de l'environnement, lutter contre la pollution lumineuse et maîtriser les consommations énergétiques. -panneaux solaires pour déconnecter du réseau électrique	?	?	Lutte contre le CC	Enjeu Transition
ENTREMONT LE VIEUX	Nettoyage du monument aux morts	patrimoine/culture	Commune d'Entremont le vieux	Nettoyage du monument aux morts : entretien du patrimoine historique et culturel	2021	3 000,00 €	Impact sociétal?	
LES ECHELLES	Réhabilitation du bâtiment de la poste	aménagement urbain	LES ECHELLES	Réhabilitation des locaux de la poste et du logement	ND	ND		Enjeu Accueil
LES ECHELLES	Création d'une école de musique	équipement-autre	LES ECHELLES	Réhabilitation d'un bâtiment vers les établissements scolaire pour création d'une école de musique	ND	ND		Enjeu Bien être
LES ECHELLES	Plan façade	patrimoine/culture	LES ECHELLES	En lien avec l'ABF définir un périmètre et une colorimétrie pour accompagner les administrés à rénover leur façade	ND	ND		
MIRIBEL-LES-ECHELLES	Modernisation de l'éclairage public (phase 2)	enr/éclairage	Mairie de Miribel-les-Echelles	La phase 2 concerne le remplacement des candélabres de la deuxième moitié de la commune. Les ampoules au chlorure de sodium vont être remplacées par des LED. Donc, 7 à 8 fois moins énergivore et possédant une durée de vie 12 à 15 fois supérieure. Un éclairage plus efficace, dont l'intensité lumineuse peut être atténuée (20 à 80 %) pendant un créneau horaire. Les LED ne chauffent pas. Ce projet est mené en parallèle de l'expérimentation de l'éclairage nocturne.	2021	39 993,00 €	Lutte contre le CC Lutte contre pollutions Biodiversité Impact sociétal	Enjeu Transition
SAINT PIERRE DE CHARTREUSE			Commune de Saint Pierre de Chartreuse	Réalisation du dispositif d'assainissement du hameau de Brévardière	2 022,00 €	355 000,00 €		Enjeux Bien être Accueil

SAINTE PIERRE DE CHARTREUSE			Commune de Saint Pierre de Chartreuse	Réalisation du dispositif d'assainissement et rénovation du réseau d'eau potable du hameau des Egaux	2 022,00 €	396 000,00 €		Enjeux Bien être Accueil
SAINTE PIERRE DE CHARTREUSE			Commune de Saint Pierre de Chartreuse	Mise en conformité du dispositif d'assainissement communal (réseau et station d'épuration)	2022-2026	1 375 830,00 €		Enjeux Bien être Accueil
SAINTE PIERRE DE CHARTREUSE	Aménagement d'équipements et d'activités 4 saisons		Commune de Saint Pierre de Chartreuse	Parcours ludique du Bourg à La Scia, Activités 4 saisons Front de neige / Les Essarts, aménagements du Bec de La Scia et du Rocher du Mollard	2024-2030	1 000 000,00 €		Enjeu Economie
SAINTE PIERRE DE CHARTREUSE	Réalisation d'un réseau de chaleur à Saint Hugues de Chartreuse et rénovation énergétique de l'école		Commune de Saint Pierre de Chartreuse	Réalisation d'un réseau de chaleur à Saint Hugues de Chartreuse et rénovation énergétique de l'école	2022-2026			Enjeu Transition
SAINTE PIERRE DE CHARTREUSE	Rénovation de la piscine municipale		Commune de Saint Pierre de Chartreuse	Rénovation de la piscine municipale	2024-2026			Enjeu Transition
SAINTE PIERRE DE CHARTREUSE	Plan pluriannuel de rénovation des ouvrages d'art communaux et Rénovation du Pont de La Tannerie sur le Guiers Mort (classé)		Commune de Saint Pierre de Chartreuse	Lors de la réunion à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse du 4 avril 2019, il a été évoqué l'hypothèse que la Commune de Saint Pierre de Chartreuse assure la maîtrise d'ouvrage de la rénovation du Pont de la Tannerie, qui est un des cinq ouvrages d'art de la forêt de Chartreuse, protégé au titre des Monuments Historiques et permettant de franchir le Guiers Mort	2022-2030	650 000,00 €		
SAINTE PIERRE D'ENTREMO NT 73	Projet de passerelle piétonne sur le Guiers	mobilités	Mairie de Saint Pierre d'Entremont Savoie	Dans le cadre de la continuité du projet de traversée du bourg. Il serait utile de penser un cheminement piéton et cyclable qui permette de rejoindre les deux bourgs de Saint Pierre d'Entremont par une passerelle sur le Guiers. Cette passerelle donnerait l'accès à l'espace de jeux du Pré de ville. La passerelle serait en bois local, très simple	2025	100 000,00 €	lutte contre le CC impact sociétal	Enjeu Transition
SAINTE PIERRE D'ENTREMO NT 73	Création d'une crèche pour les Entremonts	équipement-autre	Mairie de Saint Pierre d'Entremont Savoie?	en attente de fiche / éléments plus précis				Enjeux Bien être
SAINTE FRANC	Rénovation du patrimoine (5 Croix, statue La Madone et lavoir)	patrimoine/cult ure	Commune de Saint Franc	deux croix sont détériorées et ont besoin d'être reprises, deux croix ont besoin d'être nettoyées et une croix imposante étant tombée, a besoin d'être redressée. Concernant la statue de la Madone, le socle incluant un escalier et une balustrade, menace de s'effondrer et par là-même menace la stabilité de la statue. Le lavoir étant ancien, on envisage une reprise de la maçonnerie et de le remettre en eau.	2021-2022		chiffrage en cours	Enjeu Economie
SAINTE PIERRE GENE BROZ	Changement table orientation belvédère Ecolu et table de pique-nique	tourisme	St Pierre de Genebroz	Suite aux dégradations survenues il y deux ans, la commune a pour projet d'investir dans une nouvelle table d'orientation et une table pique-nique en pierre	2021-2022		chiffrage en cours	Enjeu Economie
SAINTE PIERRE GENE BROZ	Aire de jeux proximité mairie	équipement-autre	St Pierre de Genebroz	la commune a acquis le terrain attenant à la mairie et souhaite y installer une aire de jeux en bois	2021-2022		chiffrage en cours	Enjeux Bien être
SAINTE THIBAUD DE COUZ	Réfection des routes communales	équipement-autre	Mairie de Saint Thibaud de Couz	Réfection complète, création de d'un parking avec place PMR, « montée de l'église » Etanchéité de certaines routes en bicoche.	2021	70 000,00 € /		
CCCC	Requalification de la friche de l'ancienne papeterie d'Entre deux Guiers	Economie	CCCC		2023-2024	3M€		Enjeu Economie
CCCC	Ressourcerie de portée intercommunale	Déchets / Economie Circulaire / social	CCCC	Consolidation de l'activité Ressourcerie amorcée sur le territoire en 2021-2022 ; déplacement pour permettre une extension des locaux et pérennisation après quelques années de fonctionnement-test à St Laurent du Pont. Emplois en insertion, pour des habitants du territoire en parcours de retour vers l'emploi ; support de la dynamique de prévention en matière de production des déchets, développée sur le territoire	2025			Enjeux Transition Economie
CCCC	Lieux accueil enfance Accueil de loisirs	Equipement enfance jeunesse	CCCC	Aménagement ou construction d'un lieu ou 2 lieux pour Accueils de Loisirs Sans Hébergement, pour structurer et stabiliser le service ALSH et la qualité de la proposition pédagogique sur le territoire.	2023			Enjeux Bien être



# **CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

## **ANNEXE 3 CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE**

**ANNEE 2021**

# **CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

**ANNEE 2021**

**ENTRE**

• La communauté de communes Cœur de chartreuse  
représentée par Mme Anne LENFANT, présidente, ci-après désignée par « l'intercommunalité »,

d'une part,

**ET**

• L'État,  
représenté par M. Laurent PREVOST, préfet du département de l'Isère, et M. Pascal BOLOT, préfet  
du département de Savoie,  
ci-après désigné par « l'État » ;

• Le Département de l'Isère,  
représenté par M. Jean-Pierre BARBIER, président,  
ci-après désigné par « le Département d'Isère »,

d'autre part,

dénommés les parties prenantes.

## Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le CRTE accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les thématiques prioritaires.

La présente convention financière 2021 liste les actions à engager pour l'année 2021.

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

**VU** le CRTE «CC Cœur de chartreuse », signé le 22 juin 2021, et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

**VU** les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2021 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du CRTE et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du CRTE, conviennent:

### **ARTICLE 1 : Objet**

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du CRTE, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2021 au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

### **ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2021**

Ces actions, qui seront à engager en 2021, sont déclinées en annexe 1 de la présente convention.

Chacune d'elles se présente sous la forme d'une fiche-action qui comporte au moins les rubriques suivantes :

- l'axe prioritaire du contrat
- la désignation/l'objet de l'action
- sa localisation
- son descriptif sommaire
- le maître d'ouvrage
- le budget de l'action
- la part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas)
- la part attendue par l'Etat (*dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques,...*)
- les parts des autres contributeurs : signataires-partenaires du CRTE, autres cofinanceurs : (*contrat avec une collectivité, appel à projet, apports non financiers,...*)
- le calendrier de réalisation
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Ainsi que toute autre indication utile aux cofinanceurs.

### **ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles**

Le financement de chacune des actions programmées en 2021 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier

de l'Etat au titre de la présente convention doit donc être compris sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles et que les crédits soient disponibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Ainsi, concernant les dotations du Département, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier du Département au titre de la présente convention doit donc être compris sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles et que les crédits soient disponibles.

Au titre de l'année budgétaire 2021, sur la base des actions programmées listées à l'annexe 1 de la présente convention, les crédits appelés s'élèvent ainsi, à :

Axe	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autre financeur
Enjeu Transition	Agrandissement école communale	<b>Commune d'Entre Deux Guiers</b>	1 237 823,03 €	247 565,03 €	220 000 € (demandé DSIL DETR)	Département : 488 000 € Région : 282 258 € (demandé)
Enjeu Transition	Aménagement seuil du Moulin Neuf	<b>Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Moulin Neuf (S.I.A.M.)</b>	1 086 068,62 €	95 810,62 €		Département : Région : 55 400 € SIAGA : 39 075 € Agence de l'Eau : 731 104 €
Enjeu Bien-être	Rénovation espaces ludiques Parc des Sports	<b>Commune d'Entre Deux Guiers</b>	73 328,68 €	19 066,68 €		Département : 17 598 € (demandé - 8 800€ confirmé) Région : 36 664 € (demandé)
Enjeu Bien-être et Enjeu Economie	Achat et rénovation ancienne épicerie Vival Place centrale	<b>Commune d'Entre Deux Guiers</b>	120 000,00 €	75 000,00 €		Département : (à vérifier) Région : 45 000 €
Enjeu Accueil et Enjeu Bien-être	Rénovation bureau de poste	<b>Commune d'Entre Deux Guiers</b>	270 500,00 €		Sollicitation envisagée	Département : (dotation logements communaux et dotation territoriale pour local France Services)
Enjeu Bien-être	Agrandissement bibliothèque municipale	<b>Commune d'Entre Deux Guiers</b>	265 000,00 €		Sollicitation envisagée	Département : (à vérifier Plan lecture)
Enjeu Accueil	Aménagement de la grange Charquet Epernay	<b>Commune d'Entremont le Vieux</b>	40 000,00 €	8 000,00 €		Département : 12 000€ (demandé) Région : 20 000€ (demandé)

Axe	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autre financeur
Enjeu Transition	Rénovation énergétique de l'école	Commune d'Entremont le Vieux	187 250,00 €	37 453,00 €	20 000€ (DETR) 18 968 € (DETR/DSIL demandé) -	Département : 70 829€ (demandé) Région : 40 000€ (demandé)
Enjeu Transition	Travaux d'évolution du mode de chauffage du complexe camping, auberge, salle polyvalente	Commune d'Entremont le Vieux	30 000,00 €	6 000,00 €	Recherche co-financement de 80% engagée	Recherche co-financement de 80% engagée
Enjeu Bien-être	Restructuration architecturale et réaménagement scénographique du musée de l'ours	Commune d'Entremont le Vieux	755 000,00 €	151 000,00 €	120 000€ (DETR/DSIL demandé)	Département : 56 000€ Région : 187 000€ Europe : 241 000€
Enjeu Accueil	Investissement numérique à l'école	Commune d'Entremont le Vieux	7 000,00 €	2 100,00 €	4 900€ (Plan relance - demandé)	aucun
Enjeu Transition	Réparation toiture de l'église	Commune d'Entremont le vieux	8 213,00 €	1 643,00 €	6 570€ (DETR/DSIL demandé)	aucun
Enjeu Economie	Aménagement de la Maison-Gîte Stendhal - ancien presbytère	Commune des Echelles	740 000,00 €		Co-financement envisagé	Région : 35 000€ Co-financement envisagé: Europe / Département
Enjeu Transition	Aménagement cyclable Via Chartreuse Savoyarde	Communes des Echelles, Commune de Saint Christophe la Grotte, Syndicat Intercommunal des Sports	173 000 ,00 €		A demander : Etat Plan de Relance	A demander : Région/Département
Enjeu Bien-être	Création d'une micro-crèche	Privés	108 500,00 €			Département : 44 000 €
Enjeu Accueil	Création des services technique	Commune des Echelles	250 300,00 €	71 300,00 €	80 000€ (DETR)	Département : 54 000 € Région : 45 000 €
Enjeu Accueil	Réhabilitation du centre administratif	Commune des Echelles	434 300,00 €	237 049,00 €	80 000€ (DSIL)	Département : 37 000€ (tranche 1) - au global 82 251 € Région: 35 000€ (demandé)
Enjeu Economie	Création d'une seconde boutique éphémère	Commune des Echelles	36 700,00 €		A demander : Etat Plan de Relance	

Axe	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autre financeur
Enjeu Bien-être	Construction d'école maternelle	<b>Commune de Miribel-le-Echelles</b>	1 631 357,00 €	671 827,00 €	200 000,00 €	Département: 711 400€  Région : 48 130 €
Enjeu Bien-être	Rénovation de l'école élémentaire	<b>Commune de Miribel-le-Echelles</b>	1 100 000,00 €		Co-financement DETR DSIL envisagé	Co-financement envisagé: Département (dotation territoriale) / Région
Enjeu Bien-être	Sécurisation du captage de Marfay	<b>Commune de Miribel-le-Echelles</b>	38 712,00 €		Co-financement DSIL envisagé	Co-financement envisagé: Agence de l'eau
Enjeu Bien-être	Construction d'un City stade	<b>Commune de Miribel-le-Echelles</b>	76 739,00 €	15 347,80 €	Co-financement DETR envisagé	Co-financement envisagé: Département (dotation territoriale) / Région
Enjeu Bien-être	Remise en état de la STEP du Babolin	<b>Commune de Miribel-le-Echelles</b>	50 585,00 €		12 646€ DSIL Relance	Co-financement envisagé: Agence de l'eau
Enjeu Transition	Modernisation de la cantine scolaire	<b>Commune de Miribel-le-Echelles</b>	23 759,50 €		Co-financement DSIL envisagé	Département: 14 280€ (demandé)
Enjeu Transition	Rénovation énergétique de la Mairie	<b>Commune de Saint-Christophe-la-Grotte</b>	75 740,80 €	15 148,80 €		Département : 60 592,00 €
Enjeu Transition	Rénovation éclairage du site historique des Grottes	<b>Commune de Saint-Christophe-la-Grotte</b>	550 000,00 €	110 000,00 €	Co-financement DETR DSIL envisagé	Co-financement envisagé: Europe / Département/ Région
Enjeu Bien-être	Création et remplacement des vitraux	<b>Commune de Saint Christophe sur Guiers</b>	88 340,00 €	24 471,00	22 085,00€ DSIL Relance	Département : 16 784€ (demandé)  Région : 15 000€ (demandé)  Fondation du patrimoine ?
Enjeu Bien-être	Réfection Voies communales	<b>Commune de Saint Christophe sur Guiers</b>	36 510,00 €	9 308,00	12 330€ (DETR)	Département : 14 872 €
Enjeu Economie	Rénovation d'un local communal	<b>Commune de Saint Christophe sur Guiers</b>	27 024,60 €	4 053,30	9 459€ (DSIL demandé)	Département: (dotation territoriale)  Région : 13 512,30€ (demandé)

Axe	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autre financeur
Enjeu Transition	Achat de poeles à Granules	Commune de Saint Christophe sur Guiers	27 339,00 €	13 669,50		Département (dotation territoriale ou CPAI ou dotation énergie)  Région 13669,50€ (demandé)
Enjeu Bien-être	STEP	Commune de Saint Christophe sur Guiers	1 401 185,00 €		350 926€ (DSIL demandé)	Département 252 214€ (demandé)  Agence de l'eau 700 588€ (demandé)
Enjeu Transition	rénovation Eclairage Public	Commune de St Christophe sur Guiers / TE38	40 631,00 €	432,00		ENEDIS : 17 312 €  TE 38: 22 887 €
Enjeu Accueil	Réhabilitation ancienne briqueterie TRANCHE 1	Commune de St Jean de Couz	55 320 € pour la tranche 1	32 270,00 €		Département 23 050€
Enjeu Transition	Liaison piétons-cycle entre voie verte et centre village	Commune de Saint Joseph de Rivière	60 000,00 €	19 200,00 €	12 000€ (envisagé)	Département : 28 800€ (envisagé - AMI projets cyclables)
Enjeu Economie et Enjeu Accueil	Aire d'arrêt touristique au Pont Demay		139 000,00 €		27 800€ (envisagé)	Région CCCC PNR Département envisagé mais pas arrêté
Enjeu Economie et Enjeu Transition	Aire de stationnement naturelle du Merdaret	Commune de Saint Joseph de Rivière	44 600,00 €	11 596,00 €	8 920€ (envisagé)	Département : 10 704€ (Envisagé-AMI Projets cyclables)  PNR Chartreuse : 13 380€ (envisagé)
Enjeu Bien-être	Assainissement secteur les Tuileries	Commune de Saint Joseph de Rivière	16 717,50 €		5 015 € DSIL Relance	Département et Agence de l'eau à demander
Enjeu Transition	Rénovation, de l'éclairage intérieur du GS Degaspéri	St Joseph de Rivière	5 325,24 € HT		1 065 € DSIL Relance	
Enjeu Bien-être et Enjeu Transition	Végétalisation cours d'école du bourg	Commune de Saint Laurent du Pont	220 000,00 €	100 000,00 €		Agence de l'Eau: 110 000€ (envisagé)  Département : (plan école)
Enjeu Bien-être	Réhabilitation du complexe sortif Charles BOURSIER / Réfection des terrains de tennis et de rugby et construction d'un city-stade	Commune de Saint Laurent du Pont	185 000,00 €	57 000,00 €		Département: 36 000 € (envisagé - 21 866€ acquis)  Région : 92 000€ (envisagé)
Axe	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autre financeur

Enjeu Bien-être	Réhabilitation ancienne cure de villette	<b>Commune de Saint Laurent du Pont</b>	350 000,00 €	140 000,00 €	70 000€ (DETR) (envisagé)	Département : 70 000€ (Envisagé - dotation territoriale)  Région : 70 000€ (envisagé)
Enjeu Bien-être	Réhabilitation station d'épuration	<b>Commune de Saint Laurent du Pont</b>	700 000,00 €	300 000,00 €		Département : (à l'étude)  Agence de l'eau : 400 000 € (envisagé)
Enjeu Bien-être	réhabilitation et mise en séparatif du réseau du secteur villette	<b>Commune de Saint Laurent du Pont</b>	350 000,00 €	175 000,00 €		Département : (à envisager)  Agence de l'eau : 175 000 € (envisagé)
Enjeu Bien-être	Réhabilitation et remise aux normes de réseaux d'eau potable	<b>Commune de Saint Laurent du Pont</b>	194 592,00 €		68 107,00€ DSIL Relance	
Enjeu Bien-être	réalisation d'une maison de santé pluridisciplinaire dans le bâtiment de l'ancienne Mairie	<b>Commune de Saint Pierre de Chartreuse</b>	1 130 233,00 €	351 163,00 €	Etat (FNADT) : 100 000 €  Etat (DETR) : 295720 €	Région : 220 000 € (envisagé)  Département : 100 000 €  Département : (Chaufferie bois) : 27 000 € (envisagé)
Enjeu Economie	Aménagement du Plan de Ville à Saint Pierre de Chartreuse, en accompagnement de la construction de l'Office de tourisme intercommunal / Maison du Parc de Chartreuse	<b>Commune de Saint Pierre de Chartreuse</b>	550 000,00 €	145 604,00 €	DETR : 37 583 €	Département : 178 656 € (CPAI) 87 157 € (dotation territoriale)  CC Cœur de Chartreuse / Parc naturel régional : 101 000 € max (envisagé)
Enjeu Economie	réalisation de locaux multi-activités 4 saisons à Saint Hugues de Chartreuse	<b>Commune de Saint Pierre de Chartreuse</b>	952 000,00 €	216 887,00 €	52 101 € (FSIL)  FSIL – tranche 2 : 185 858 € (envisagé)	Région : (Plan montagne - tranche 1) : 102 221 €  et envisagé (Plan montagne - tranche 2) : 297 608 €  Département (CPAI) : 97 325 €
Axe	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autre financeur

Enjeu Bien-être	Rénovation du réseau d'eau potable des Cottaves-Guillets-Revols	<b>Commune de Saint Pierre de Chartreuse</b>	435 000,00 €	155 250,00 €		Département : 65 250 € (envisagé)  Agence de l'Eau : 217 500 €
Enjeu Bien-être	Rénovation du réseau d'eau potable Fontaine Noire-Brevardière	<b>Commune de Saint Pierre de Chartreuse</b>	1 276 000,00 €	446 600,00 €		Agence de l'Eau : 638 000 € (envisagé)  Département: 191 400 € (envisagé)
Enjeu Transition	Rénovation de l'éclairage public	<b>Commune de Saint Pierre de Chartreuse / TE 38</b>	60 000,00 €	12 000,00 €	DETR : 6 000 € (envisagé)	TE 38 : 30 000 € (envisagé)  PNR Chartreuse : 12 000 € (envisagé)
Enjeu Bien-être	Suppression/réhabilitation de l'ancienne décharge de Perquelin	<b>Commune de Saint Pierre de Chartreuse</b>	103 900,00 €	5 000,00 €	Plan de relance : 34 800 € (envisagé)	Région: 33 100 € (envisagé)  Associations de pêche : 5 000 €  Fonds privés Caisse d'Epargne : 26 000 €
Enjeu Bien-être	Aménagement de la place principale du Centre Bourg	<b>Commune Saint Pierre d'Entremont Isère</b>	329 000,00 €			Département : 65 800€  Région : (en attente réponse)
Enjeu Bien-être	Création d'une maison interprofessionnelle de Santé (rénovation ex-colonie vacances "la chartreuse")	<b>Commune Saint Pierre d'Entremont Isère</b>	1 500 000,00 €		Co-financement envisagé: DETR, DSIL	Co-financement envisagé: Région / Département (dotation solidarité)
Enjeu Transition et Enjeu Bien-être	traversée du bourg	<b>Commune de Saint Pierre d'Entremont Savoie</b>			Co-financement envisagé: DETR	Co-financement envisagé : Département / SDES / Accès PMR
Enjeu Bien-être	Réaménagement du presbytère en Maison médicale	<b>Commune de Saint Thibaud de Couz</b>	250 000,00 €		Co-financement envisagé	Co-financement envisagé: Région / Département
Enjeu Accueil et Enjeu Economie	Extension du pôle tertiaire pour pépinière et espace coworking	<b>Communauté de communes Cœur de Chartreuse</b>	1 252 594,51 €	445 533,51 €	DETR : 176 739€  DSIL: 36 422€ (envisagé)	Département : 243 900€ 80 000€ (envisagé )  Région 270 000€
Enjeu Economie et Enjeu Accueil et Enjeu Transition	Réhabilitation d'une friche en bâtiment à vocation économique pour développement des Etablissements PETIT THERMOFORMAGE	<b>Communauté de communes Cœur de Chartreuse</b>	4 766 950,00 €	3 306 950,00 €	DETR 250 000€ DSIL 600 000€	Département : 360 000€ (envisagé)  Région : 350 000 €
Enjeu Economie et Enjeu Accueil et Enjeu Transition	Construction de l'office de tourisme intercommunal	<b>Communauté de communes Cœur de Chartreuse</b>	1 200 000,00 €	395 000,00 €	DETR 275 000 €	Département 360 000€ (envisagé)  Région: 170 000 €

Axe	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autre financeur
Enjeu Bien-être	Réaménagement d'un bâtiment intercommunal à St Laurent du Pont en "accueil jeunes et point info jeunesse"	Communauté de communes Cœur de Chartreuse	235 000,00 €	50 783,00 €	DETR 2020 : 44 271€	Département : 40 000€ CAF38 : 100 000€
Enjeu Transition	Réhabilitation énergétique d'un bâtiment économique à ST Pierre de Chartreuse	Communauté de communes Cœur de Chartreuse	434 903,00€	170 980,60 €	121 692,55 € DSIL demandée	Département : 54 000 € Région : 88 229,85 €
Enjeu Transition	Audit équipements et remontées mécaniques Station ski alpin Cœur de Chartreuse	Communauté de communes Cœur de Chartreuse	26 250,00 €	5 250,00 €	FNADT : 10 500,00 €	Département : 10 500,00 € CPAI
<b>Total crédits Etat sollicités par type de crédits</b>	<b>DET R</b>	<b>DSIL</b>	<b>demandedes DSIL/DET R (non distinguées)</b>	<b>FNADT</b>	<b>Plan de relance</b>	<b>Autres (non précisé)</b>
<i>obtenus</i>	<b>1 191 643,00 €</b>	<b>132 101,00 €</b>		<b>110 500,00 €</b>	<b>713 818,00 €</b>	<b>200 000,00 €</b>
<i>demandés</i>	- €	<b>482 077,55 €</b>	<b>365 538,00 €</b>			
<i>envisagés</i>	<b>76 000,00 €</b>	<b>222 280,00 €</b>			<b>34 800 ,00</b>	<b>48 720,00 €</b>
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>1 267 643,00</b>	<b>836 458,55</b>	<b>365 538,00</b>	<b>110 500,00</b>	<b>748 618,00</b>	<b>248 720,00</b>
<b>Total autres financeurs</b>	<b>CD38</b>	<b>CD73</b>	<b>Région</b>	<b>PNR</b>	<b>TE38</b>	<b>Agence de l'eau</b>
<i>obtenus</i>	<b>1 878 376,00 €</b>	<b>319 893,00 €</b>	<b>1 360 980,85,00 €</b>	- €	<b>52 887,00 €</b>	<b>1 649 192,00 €</b>
<i>demandés</i>	<b>292 076,00 €</b>	<b>82 829,00 €</b>	<b>456 103,80 €</b>			
<i>envisagés</i>	<b>1 477 288,00 €</b>	- €	<b>712 708,00 €</b>	<b>126 380,00 €</b>		<b>1 323 000,00 €</b>
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>3 647 740,00 €</b>	<b>402 722,00 €</b>	<b>2 529 792,65 €</b>	<b>126 380,00 €</b>	<b>52 887,00 €</b>	<b>2 972 192,00 €</b>
Total autres financeurs (suite)	Union Européenne	Autres (SIAGA, ENEDIS, Caisse d'Epargne, associations de pêche, CAF 38	Non précisé			
<i>obtenus</i>	<b>241 000,00 €</b>	<b>187 387,00 €</b>	<b>60 592,00 €</b>			
<i>demandés</i>						
<i>envisagés</i>						
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>241 000,00 €</b>	<b>187 387,00 €</b>	<b>60 592,00 €</b>			
<b>Montant total des projets</b>		<b>Part MOA</b>	<b>Crédits Etat sollicités</b>		<b>Autres cofinancements sollicités</b>	
<b>27 263 291,48 €</b>		<b>8 248 311,84 €</b>	<b>3 577 477,55 €</b>		<b>10 220 692,65 €</b>	

#### **ARTICLE 4 : Durée**

La présente convention est signée pour l'année 2021 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre 2021.

#### **ARTICLE 5 : Suivi**

Le comité de pilotage du CRTE assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

**Signé à ENTRE DEUX GUIERS, le 22 juin 2021**

**Le préfet de l'Isère**

**La présidente de l'intercommunalité**

**Le préfet de Savoie**

**Le président du Conseil départemental de l'Isère**

## **CONVENTION ANNUELLE DE FINANCEMENT 2021**

### **ANNEXE 1**

#### **Liste des actions programmées en 2021 et leurs modalités de réalisation**

*Cf. Actions de Rang 1 de l'annexe n° 2 du Contrat de relance et de transition écologique*



PREFET DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Opérations DSIL 2021- Fiche navette (descriptif administratif, technique et financier)

ÉLÉMENTS ADMINISTRATIFS	
Libellé de l'opération	
Maître d'ouvrage	
Date de l'ARC	
Contrat de rattachement (le cas échéant)	<input type="checkbox"/> Pacte Etat-métropole <input type="checkbox"/> Contrat de transition écologique <input type="checkbox"/> Opération de revitalisation de territoire (ORT) <input type="checkbox"/> Autre dispositif de contractualisation : Préciser  <input type="checkbox"/> CRTE

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL			
Calendrier prévisionnel des travaux	Date prévisionnelle de démarrage des travaux		Date prévisionnelle de fin des travaux
Echéancier indicatif des paiements			

Descriptif (sur la base de la note explicative transmise à l'appui de la demande de subvention)

TYPE DE PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT DONT RELÈVE L'OPÉRATION

(UN SEUL CHOIX POSSIBLE À COCHER)

Catégorie d'opération + Codification

« Grandes priorités d'investissement »

<input type="checkbox"/> Rénovation thermique <b>1</b>
<input type="checkbox"/> Transition énergétique <b>2</b>
<input type="checkbox"/> Développement des énergies renouvelables <b>3</b>
<input type="checkbox"/> Mise aux normes et sécurisation des équipements publics <b>4</b>
<input type="checkbox"/> Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité <b>5</b>

☒ Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements <b>6</b>
☒ Développement du numérique et de la téléphonie mobile <b>7</b>
☒ Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires <b>8</b>
☒ Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants <b>9</b>
☒ Autres <b>10</b>
<b>Typologie des actions éligibles au titre de la mise en œuvre des CRTE</b>
☒ <b>CRTE 1</b>
☒ <b>CR2</b>

COÛT PRÉVISIONNEL DU PROJET			
Nature de dépenses	Postes de dépenses	Montants HT	Assiette retenue
Dépenses d'ingénierie			
Travaux			
Acquisitions foncières			
Autres (préciser)			
<b>Total</b>			

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET				
Financeurs	Nature de l'aide	Montant HT	Taux	Date de l'obtention du financement
Union européenne	DETR			
	DSIL			
État	Autres (à préciser)			
	Conseil régional			
	Conseil départemental			
Autres financeurs publics	Autres (à préciser)			
	Total aides publiques			
Autofinancement	Ressources propres			
	Emprunts			
Total autofinancement				
Total général				



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES



## CONVENTION D'ADHESION PETITES VILLES DE DEMAIN DE LA COMMUNES DES ECHELLES

ENTRE

- La Commune de LES ECHELLES représentée par son maire, Myriam CATTANEO et autorisée par délibération en date du 9 avril 2021 ;
- L'EPCI de la Communauté de Commune Cœur de Chartreuse représentée par sa présidente, Anne LENFANT et autorisée par délibération en date du 4 mai 2021 ;

ci-après, les « Collectivités bénéficiaires » ;

d'une part,

ET

- L'Etat représenté par le préfet du département de la Savoie,  
ci-après, « l'Etat » ;  
d'autre part,  
les « Partenaires ».

Il est convenu ce qui suit.

## Contexte

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Les Collectivités signataires ont dûment et conjointement exprimé leur candidature au programme le 3 novembre 2020, par courrier co-signé par la Commune des Echelles et la Communauté de Commune Cœur de Chartreuse.

La commune des Echelles a démontré depuis plusieurs années son souhait de s'inscrire dans cette démarche de territoire de projets pour lequel il est nécessaire de se renouveler et d'exercer une fonction de centralité pour le bassin de vie en réalisant des projets structurants.

Pour autant, comme beaucoup de communes rurales et montagnardes, force est de reconnaître que la transition écologique, l'amélioration de l'habitat, la revitalisation des commerces, la préservation du patrimoine sont autant de sujets qui nous préoccupent et pour lesquels leur mise en œuvre dépend de l'engagement de chacun et de l'appui de tous les partenaires.

La commune des Echelles a un projet incubateur qui lui ressemble et qui s'inscrit pleinement dans la continuité des orientations qui ont été arrêtées depuis dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat valant SCOT de Cœur de Chartreuse.

Le projet appelé « Les Echelles, plus qu'un lieu de vie » s'inscrit autour de **5 axes structurant qui mettent en avant le rôle central de pôle de vie, de l'économie locale, de l'économie touristique, des services publics et des loisirs** dans une logique de dynamique de territoire en transition, à l'image du Cœur de Chartreuse et de son massif.

La commune des Echelles a été labellisée au titre du programme Petites villes de demain par la préfecture du département de la Savoie, le 6 janvier 2021.

## **Article 1. Objet de la convention**

La présente convention d'adhésion Petites villes de demain (« **la Convention** ») a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme Petites villes de demain.

La Convention engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre d'un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente Convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT.

La présente Convention a pour objet :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires ;
- de définir le fonctionnement général de la Convention ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Le programme s'engage dès la signature de la présente Convention.

Cette convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur Contrat territorial de relance et de transition écologique qui sera conclu entre l'Etat et la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse.

## **Article 2. Engagement général des parties**

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

- L'Etat s'engage (i) à animer le réseau des Partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre; (ii) à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets et d'assurer l'accessibilité de l'offre de services ; (iii) à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la Convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles (iv) à mobiliser les experts techniques des services déconcentrés.
- La Collectivité bénéficiaire s'engage (i) à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur son territoire ; (ii) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet ; (iii) à signer une convention d'ORT dans un délai de 18 mois à compter de la signature de la présente convention.

En outre, les Partenaires financiers (les différents ministères, l'ANCT, la Banque des Territoires, l'ANAH, le CEREMA et l'ADEME) se sont engagés au niveau national à (i) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités bénéficiaires ; (ii) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances décisionnaires.

### **Article 3. Organisation des Collectivités bénéficiaires**

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, la définition de la stratégie et l'élaboration du projet de territoire ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, conduisant notamment à l'élaboration de l'ORT, les Collectivités bénéficiaires s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- La mise en place de relations partenariales renforcées entre les Collectivités et leurs services en renforçant les échanges et les liens ;
- L'installation d'un Comité de projet dont la composition et les missions sont précisées à l'article 4 de la présente Convention et a été arrêté par délibération du Conseil Municipal des Echelles le 19 mars 2021, *voir annexe 3 ci-jointe* ;
- Le suivi du projet par un chef de projet Petites villes de demain. L'attribution d'un cofinancement du poste engage au respect de certaines conditions notamment de mise en œuvre de certaines missions (*voir annexe 1 « rôle et missions de référence du chef de projet Petites villes de demain »*) Le chef de projet rend notamment compte de ses travaux par la production de rapports transmis aux membres du comité de projet, *voir annexe 2 ci-jointe « annuaire »* ;
- Au sein de la commune, le projet sera suivi par ce chef de projet placé sous l'autorité de la Secrétaire Générale des Services. Ce chef de projet pourra s'appuyer sur les compétences de la cellule économie de la Communauté Cœur de Chartreuse. Il opérera de façon transverses en lien avec le pôle des services technique, de l'urbanisme, des finances et de la secrétaire générale. Il aura pour rôle principal d'assurer le suivi de la démarche, sa coordination et le bon déroulement des opérations au niveau local, en lien avec les services de l'Etat, du département et les différents partenaires du dispositif. L'élaboration du projet s'articule donc entre les services de la commune, les services de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse et l'Etat.
- L'appui d'une équipe-projet, sous la supervision du chef de projet Petites villes de demain, assurant la maîtrise d'ouvrage des études et actions permettant de définir la stratégie de revitalisation globale du territoire et d'élaborer l'ORT ;
- La présentation des engagements financiers des projets en Comité régional des financeurs ;
- L'usage de méthodes et outils garantissant l'ambition et la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre : mise en place d'une démarche projet et qualité par la direction administrative de la commune en lien avec les élus. Un bilan annuel et une évaluation régulière des actions entreprises dans le cadre de PVD seront présentés à l'organe délibérant. Une évaluation tous les deux ans est donc envisagée, soit un total de trois évaluations sur la durée de la convention. Au-delà de la seule comptabilité des projets engagés et achevés et de leur évaluation qualitative, le succès de PVD se mesurera à sa capacité d'entraînement d'un ensemble d'acteurs au service des objectifs de redynamisations des centralités. Des indicateurs ont été définis au niveau national pour permettre un suivi et une évaluation du programme action cœur de ville (ACV). Certains de ces indicateurs pourront être repris localement pour tirer le bilan de la convention PVD.
- L'intégration des enjeux et des objectifs de transition écologique au projet se feront en :
  - . Intégrant ceux-ci dans une dynamique de changements environnementaux afin d'améliorer les conditions de vie des habitants. En créant notamment des commerces, des pistes cyclables, des passages piétons, des espaces verts avec une double

ambition de transition écologique et de cohésion territoriale avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (économie, commerce, tourisme, éducation, santé, culture ...)

. Identifiant avec les acteurs du territoire (collectivités, acteurs socio-économiques, associations, administrés) les actions ayant un impact immédiat permettant de mettre en œuvre certaines actions

- L'association de la population et des acteurs du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet devront être définies et arrêtées lors de la première réunion du Comité de Projet.
- La communication des actions à chaque étape du projet se fera autour d'un plan structuré autour de 3 axes :

.déterminer les objectifs de communication

.définir les messages en fonction des cibles

.utiliser les moyens existants :

Information aux élus municipaux via les conseils municipaux et communautaires

Information aux habitants, via le bulletin municipal : Petit Echellois, les réseaux Sociaux, la presse locale, affichage ou tout évènement local jugé pertinent.

## **Article 4. Comité de projet**

Le Comité de projet, validant le projet de territoire, est présidé par le Maire de la Commune des Echelles.

*Pour la commune :*

- .5 élus de la commune
- .Le conseiller du Maire
- .La Secrétaire Générale
- .Le chef de projet – Petite Ville de Demain

*Pour l'intercommunalité :*

- .Le président de l'intercommunalité ou son représentant

*Pour l'Etat :*

- .Le préfet de département et/ou le référent départemental de l'Etat

*Invités :*

Les partenaires en fonction de l'ordre du jour : organismes, commerçants, administrés...

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit de façon formelle a minima de façon trimestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

Un lien sera fait avec les démarches existantes sur le territoire, le Département et la Région.

## **Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention**

La présente Convention est valable pour une durée de dix-huit (18) mois maximum, à compter de la date de sa signature. En cas de difficulté avérée et justifiée, sur demande explicite et circonstanciée des Collectivités bénéficiaires, validée par le comité de pilotage, cette durée pourra être prolongée par avenant à l'appréciation de l'Etat représenté par le préfet de département.

Dans ce délai, un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation (diagnostic, objectifs, actions, phasage et financement) devra être adopté. Durant ce même calendrier, les Collectivités bénéficiaires peuvent mobiliser les offres des Partenaires financiers et des Partenaires techniques, nationaux et locaux, pertinentes à la réalisation des actions.

À tout moment, sur la base du projet de territoire, les Collectivités bénéficiaires peuvent faire arrêter en Comité de projet et après validation du Comité régional des financeurs, la convention d'ORT. La signature de la convention ORT met fin automatiquement à la présente Convention. En cas de l'existence d'une convention d'ORT à l'échelle de l'EPCI au moment de la signature de la présente convention, les Collectivités peuvent s'engager dans l'ORT par avenant à la convention existante ou par l'adoption d'une convention-chapeau reprenant la convention d'ORT existante et incluant les éléments déterminés dans le cadre du programme Petites villes de demain.

**Cette convention d'ORT devra respecter les dispositions de l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitation et notamment indiquer le(s) secteur(s) d'intervention, le contenu et le calendrier des actions prévues, le plan de financement des actions et la gouvernance. Conformément à l'article précité, cette convention sera signée par les Collectivités, l'Etat et ses établissements publics et toute personne publique ou privée intéressée.**

## Article 6. Etat des lieux

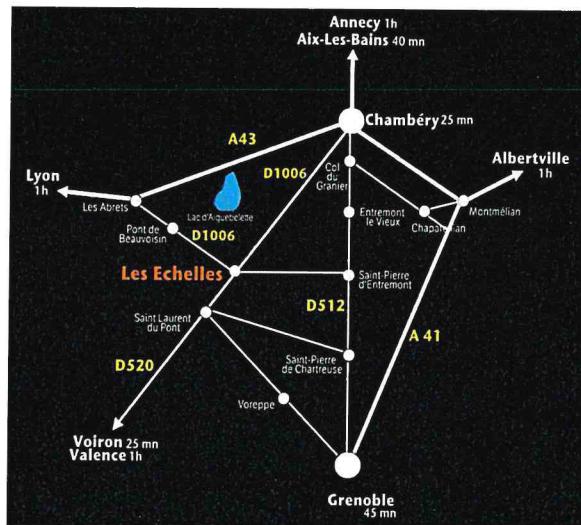
### 6.1 Evolution et situation du territoire

La commune des Echelles (Savoie), compte près de 1 300 habitants. Elle forme une unité urbaine bdépartementale de 3 000 habitants avec sa commune voisine d'Entre-Deux-Guiers (Isère) avec qui elle gère et partage de nombreux équipements.

Située au sein de la communauté de communes Cœur de Chartreuse qui compte 17 communes, elle occupe une position géographiquement privilégiée qui représente un bassin de vie de près de 17 000 habitants.

Ancien chef-lieu de Canton (11 communes, 6 500 habitants), Les Echelles compte de nombreux commerces et services ainsi qu'une vie associative dynamique. Elle dispose également des infrastructures et équipements que lui confère son rôle de chef-lieu tels que la gendarmerie, le collège, l'école, la perception, la poste, un gymnase, une salle des fêtes ou des salles de réunions...

Les Echelles occupe la situation stratégique de carrefour des principaux axes routiers vers les quatre destinations urbaines que sont Lyon (89km), Chambéry (23km), Voiron (23 km) et Grenoble (40 km).



### UNE REPONSE ECHELLOISE AUX EXIGENCES DE DEMAIN

Les trois ADN de la candidature ....

- . L'ACCESSIBILITE : se garer en toute facilité, cheminer en toute tranquillité
- . L'ATTRACTIVITE : déploiement des commerces de proximité et des services publics...
- . LA PERFORMANCE : bâtiments performés et voiries adaptées ...

Pour répondre aux enjeux de demain :

1-ECOLOGIE : rénovation énergétique, modes de déplacement doux et/ou plurielles ...

2-COMPETITIVITE : soutien aux commerces, aides numérisation des petits commerces ...

3-COHESION : centralité de services publics, accès au numérique et accompagnement ...

## 6.2 Stratégies, projets et opérations en cours concourant à la revitalisation

### 6.2.1 Diagnostics réalisés

Trois diagnostics ont été réalisés entre 2012 et 2020. Ils permettent, à ce jour, d'avoir une visibilité à court et moyen terme sur les axes du projet Petite Ville de Demain : « Les Echelles, plus qu'un lieu de vie ».

Une présentation synthétique de ces diagnostics est à disposition des partenaires et du comité de projet.

#### **DIAGNOSTIC 01**

##### **LA QUESTION DE L'ACCESSIBILITE**

-Etude Cap horizon de 2012 qui reste d'actualité. Elle a été commanditée à l'époque dans une démarche plus globale de Contrat de territoire de Tourisme et Loisirs Adaptés (CCTLA du massif de la Chartreuse)

-Mise en évidence des obligations en termes d'accessibilité (loi 11 février 2005)

-Production d'un « audit diagnostic» des infrastructures et des offres de services



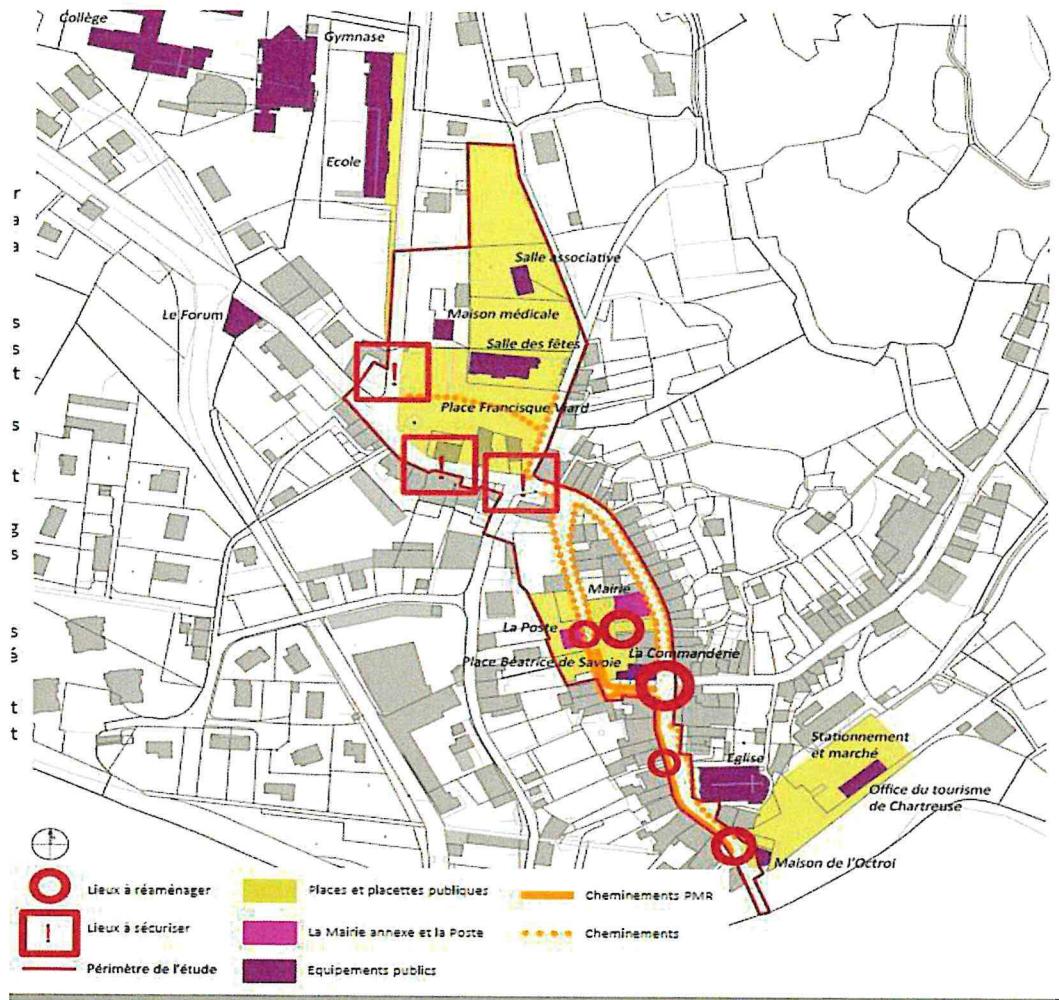
##### **UN PLAN D'ACTIONS SUR MESURE DEFINIR AUTOEUR :**

1. Investissements liés au stationnement (stationnement PMR, transport commun...),
2. Investissements liés aux voiries (croisement carrefours, trottoirs, escaliers extérieurs...),
3. Investissements liés à l'accès aux bâtiments (rampes, boutons d'appel, signalétique...),
4. Investissements liés aux loisirs (circuit Béatrice de Savoie, base de loisirs...),
5. Investissements liés à l'accueil du public (formations, accueil déficiences ...),
6. Investissements liés à la signalétique (signalétique parking, RIS, directionnel...).

##### **DES ZONES PRIORITAIRES ...**

Les principaux points de faiblesse et/ou de dangerosité connus en cœur de village ou en entrée de ville qu'il convient de gommer :

- .Pôle de faiblesse
- .Pôle de dangerosité
- .Pôle mixte



Des solutions plurielles à imaginer :

- .continuité piétonne entre parkings, quartiers de vie et espaces publics
- .zone de circulation et de déplacement apaisé en gardant la trame identitaire de voirie
- .notion d'entrée de ville pour anticiper la venue de nouvelles circulations (mixte véhicules, piétons, vélos avec notamment la véloroute Via Chartreuse, la nouvelle place jumelée d'Entre Deux Guiers, projet itinérant vélo Vae des 5 lacs ...)
- .penser et aménager pour un usage partagé, fonctionnel où la fluidité et l'accessibilité doivent être au rendez-vous.

## **ACCESSIBILITE = ATTRACTIVITE**

### **DIAGNOSTIC 02**

#### **LA QUESTION DE L'ATTRACTIVITE COMMERCIALE**

-Une double étude de la CCI auprès de la clientèle (enquête clientèles et visiteurs du centre bourg) et des commerçants des Echelles dans le cadre du Pack collectivité (analyse du fonctionnement et de l'attractivité de l'outil commercial) : réalisée fin 2019 – début 2020

#### **LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS**

1. Soigner l'image de la commune et les pieds de commerces (lutter contre les effets de vitrines vides, avoir une attention particulière pour le transfert et/ou l'arrivée de commerces, toiletter les façades, améliorer l'accès et l'entrée de chaque commerce...),

2. Besoin d'accompagnement personnalisé (une écoute et des solutions personnalisées qui n'ont pas de prix) des commerces
3. Nécessité de maintenir une offre de commerces diversifiée voir élargie (veille active pour les commerces et leur implantation), la question aussi de l'artisanat se pose, du marché ...
4. Toiletter l'image, « l'attractivité » de la commune en lien avec la commune d'Entre Deux Guiers (logique d'accessibilité et de parcours clients, plan patrimoine, paysages et espaces publics).

#### ***DES REPONSES ADAPTEES AU PLUS PRÊT DU TERRAIN ...***

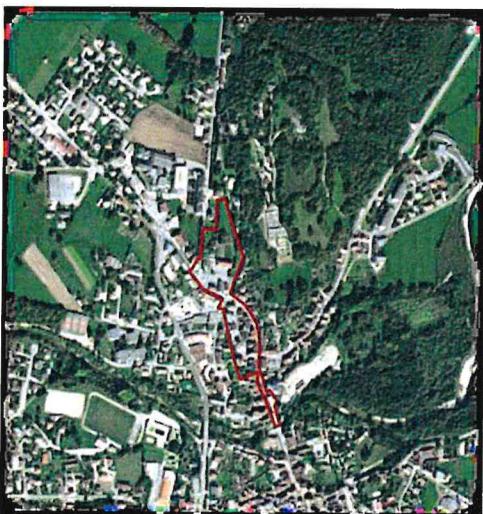
-Vers un dialogue co-participatif avec les acteurs socio-économiques pour une vision de quartiers avec le soutien des chambres et experts (offres de services CCI, ANCT, Cerema) et l'accompagnement adaptée de la commune des Echelles (plan façades et vitrines, plan occupation domaine public AOT, plan pas de portes...)

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES



#### **DIAGNOSTIC 03**

##### ***ETUDE URBANISTIQUE DES ECHELLES (cabinet FOLIA 2017-2018)***



-Etat des lieux du village et ses entrées = une cartographie de la ville sous tous ses angles (lecture urbanistique et intégrée)

-Périmètre de l'étude centré en cœur de village (vision de centre bourg approché qu'il convient d'élargir aux portes d'entrées : quartier Jean Moulin + Quartier du Cotterg...)

-Une approche au final systémique qui révèle bien les forces et les faiblesses des Echelles ...

#### ***UN SCANNER DE LA COMMUNE AUTOUR DE 5 AXES***

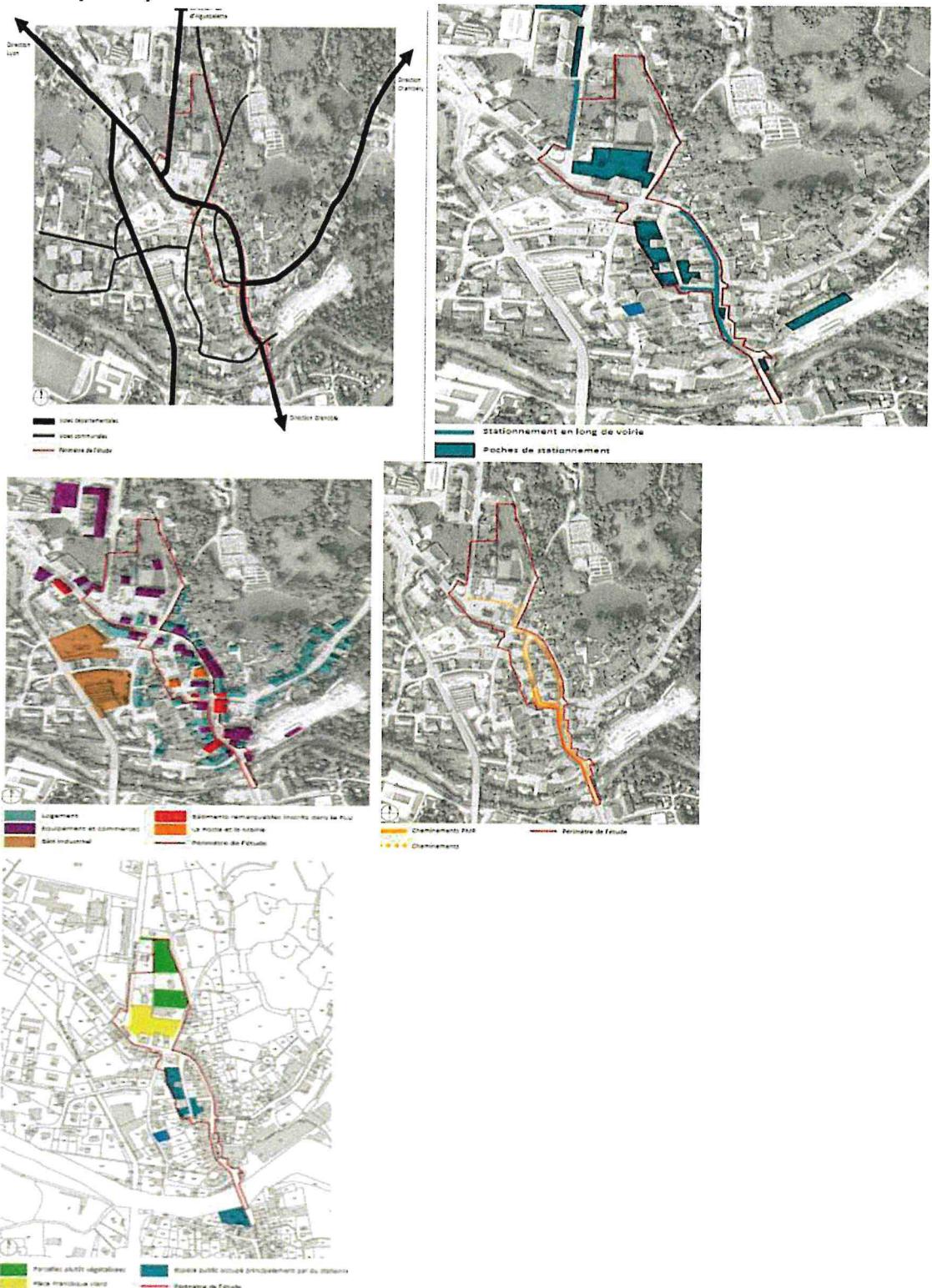
*.Les axes et accessibilité*

*.Le stationnement*

*.Le bâti*

*.Les cheminements*

### *.Les espaces publics*



### **UN SCANNER DU CADRE DE VIE**

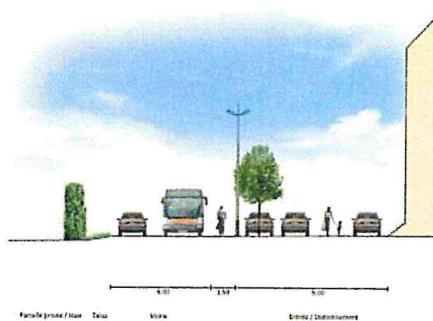
Extrait des coupes réalisées :

#### Coupe 1 - Ecole élémentaire et rue Jules Ferry

Aucun trottoir n'est présent sur la voie.

La voirie est bordée par un large espace réservé à l'école afin de sécuriser les entrées et sorties de classes. Cet espace est également utilisé pour du stationnement, ce qui peut être conflictuel voir dangereux avec les usages piétons aux périodes d'entrée et sortie de classe.

Idéalement il pourrait être envisagé d'aménager un espace de dépose minute le long de la voirie et de préserver les usages piétons le long du bâtiment.

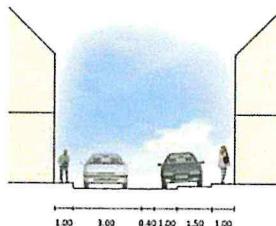


#### Coupe 4 - Rue Jean-Jacques Rousseau et le centre bourg

Le cœur de ville présente des rues peu large à sens unique.

Les espaces piétons (trottoirs et traversées) ne sont pas aux normes PMR et sont peu praticables à cause du stationnement à cheval entre la voirie et le trottoir. Ces places sont nécessaires et indispensables pour le bon fonctionnement des commerces.

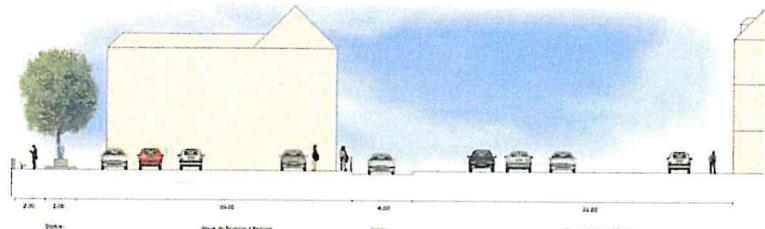
Les cheminement sont discontinus du fait que la chaussée est réservé aux circulations motorisées.



#### Coupe 6 - Place Béatrice de Savoie, mairie et bibliothèque

Plusieurs espaces publics séparés par la voirie sont liés et forment un ensemble. Tous ouvrent sur le grand paysage comme une « fenêtre » sur les montagnes. Ces qualités montrent le fort potentiel de ce lieu qui est fortement utilisé par du stationnement. Deux parkings sont présents sur cette place. Les piétons ont peu d'espaces dédiés.

Les espaces sont minéraux. Un alignement d'arbres apporte ombre et fraîcheur le long du belvédère.



### **VERS UN PLAN D'ACTIONS/CHANTIERS PRIORISES**

- Travailler l'accessibilité et faciliter l'attractivité se garer et cheminer facilement tout en profitant du «décor» patrimonial ...
- Travailler par séquençage en priorisant les réalisations entre court et moyen terme avec une logique de ratio coût/bénéfice efficacité
- Répondre aux enjeux et objectifs développés (ordonnancer les réalisations, un jeu d'échiquier dans une logique d'efficience et d'efficacité)
- Sur la base d'un master plan et/ou plan guide des Echelles, privilégier les actions quartiers à engager

### **6.2.1 Documents d'urbanisme, de planification applicable et de valorisation du patrimoine**

**Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – H (PLUiH) valant SCoT de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse a été approuvé le 19 décembre 2019.**

Le projet de PLUi-H Cœur de Chartreuse se compose des pièces suivantes :

1. Rapport de présentation, composé :

- d'un diagnostic de territoire, analysant les dynamiques territoriales passées, le contexte administratif et naturel dans lequel s'insère le PLUi et d'un état initial de l'environnement
- d'une évaluation environnementale évaluant les impacts potentiels du PLUi-H sur l'environnement, à l'échelle intercommunale et communale, divisée en deux parties :  
Partie 1 : l'évaluation générale du projet de PLUi  
Partie 2 : l'évaluation des sites projets et points de vigilance  
Et d'un résumé non technique
- d'un rapport expliquant les choix d'aménagement du PLUi-H Cœur de Chartreuse, divisé en deux parties :  
Partie 1 : justifications générale des choix  
Partie 2 : livrets d'explication des choix d'aménagement retenus dans chaque communes
- des annexes au rapport de présentation.

2. Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui se décline autour de 4 grands axes en 35 orientations.

3. Programme d'Orientations et d'Actions en faveur du Logement qui se compose d'un volet thématique et d'un volet territorial.

4. Orientations d'Aménagement et de programmations thématiques et sectorielles : OAP Commerce,

- OAP Tourisme,
- OAP Déplacements,
- 67 OAP sectorielles dont 51 OAP sectorielles habitat, 11 OAP UTN et 5 OAP économie.

5. Règlement :

- écrit, précisant pour chaque zone les prescriptions d'urbanisme applicables
- et graphique comprenant : les plans de zonages, le zonage des contraintes (lié à l'article R151-34 CU) et le zonage risques des communes, ainsi qu'une liste des emplacements réservés.

6. Annexes comprenant les Servitudes d'Utilité Publique ainsi que les zonages d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales des communes.

Le PLUi est entré en vigueur le 23 Janvier 2020.

#### **Charte PNR en cours**

Le projet de charte 2020-2035 du parc naturel régional de Chartreuse, dans le cadre de la procédure de renouvellement de son classement et de l'extension de son périmètre comprenant désormais 74 communes, présenté par le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, entre dans la dernière phase de validation depuis que le projet de charte révisé a été adopté par le comité syndical du parc le 27 février 2020.

La charte sera adoptée par décret portant renouvellement du classement en parc naturel régional pour une durée de quinze ans (2020-2035).

## **6.2.2 Programmes et contrats territoriaux**

- . Contrat de territoire – en cours d'élaboration – Echelle EPCI
- . CRTE – en cours d'élaboration – Echelle EPCI

## **6.2.3 Projets et opérations d'urbanisme**

Opérations en cours :

Intitulé	Création d'une micro-crèche
<b>Contexte et objectifs</b>	<p>Les derniers diagnostics réalisés par l'UDAF et la Communauté de Commune Cœur de Chartreuse en 2013 et 2015 soulignent la nécessité de création de structures collectives fixes sur le territoire des Echelles au vu des besoins des familles et de l'évolution de la demande sur le territoire. Ces études ciblent un besoin de 41 places sur le bassin des Echelles.</p> <p>La commune des Echelles a, depuis plusieurs années, pour projet de réaliser une structure d'accueil petite enfance. Elle a eu l'opportunité d'avancer sur ce projet, suite à l'acquisition, dans le cadre du droit de préemption, d'un ancien bâtiment de locaux administratif appartenant à ENEDIS avec les terrains attenants.</p> <p>Le bâtiment est parfaitement adapté à l'implantation d'une micro-crèche pour permettre un accueil individualisé des enfants avec une approche familiale. Ce bâtiment sera consacré exclusivement pour la réalisation d'une micro-crèche, d'une capacité d'accueil maximale de 11 enfants (10 places théoriques).</p> <p>Le local prévu pour cette réalisation a besoin d'être adapté (travaux). Il représente une surface d'environ 140 m<sup>2</sup> et doté d'un grand jardin clôturé et sécurisé.</p>
<b>Calendrier</b>	Travaux sur la période de janvier 2021 à août 2021
<b>Coûts (HT)</b>	Travaux : 114 000 € HT
<b>Financeurs potentiels</b>	Département CTS : 44 000 € (soit 38%)

Intitulé	Aménagement de locaux pour les services technique
<b>Contexte et objectifs</b>	<p>Les services techniques sont actuellement dans des locaux vétustes, répartis sur trois sites situés vers le quartier Jean-Moulin qui est le quartier où sont situés les établissements scolaires (élémentaire, collège) et qui à terme dans le cadre de la restructuration de ce quartier accueillera l'école de musique.</p> <p>Le projet prévoit le regroupement de l'ensemble de ces locaux dans un bâtiment existant qui sera agrandi à l'entrée de la commune vers la route de Lyon.</p>
<b>Calendrier</b>	Travaux sur la période de janvier 2021 à août 2021
<b>Coûts (HT)</b>	Travaux : 300 319 € HT
<b>Financeurs potentiels</b>	Département FDEC - 2019 : 54 000 € (soit 17.98%) Région CAR 1 : 45 000 € (soit 14.98 %) DETR 2019 : 80 000 € (soit 26.64%)

<b>Intitulé</b>	<b>Réaménagement du centre administratif</b>
<b>Contexte et objectifs</b>	<p>La commune des Echelles souhaite conduire des travaux de réhabilitation du centre administratif qui accueille à ce jour au rez-de-chaussée et sur une partie du 1<sup>er</sup> étage la Mairie, en réagençant les étages 2 et 3 qui sont à ce jour désaffectés.</p> <p>Il s'agit de créer au moins deux logements, puis trois, au cœur du centre bourg en proposant du locatif de type T2 et T4.</p> <p>Cette réhabilitation permettra également d'améliorer la performance énergétique du bâtiment ainsi que sa sécurisation.</p>
<b>Calendrier</b>	Travaux sur la période d'août 2021 à août 2022
<b>Coûts (HT)</b>	Travaux : 521 220 € HT
<b>Financeurs potentiels</b>	<p>Département FDEC - 2021 : 41 125 €</p> <p>Région bonus relance : demandé 35 000 €</p> <p>DETR 2020 : 80 000 €</p>

<b>Intitulé</b>	<b>Réhabilitation de l'ancienne cure – Maison Stendhal – Gite de groupe</b>
<b>Contexte et objectifs</b>	Travaux de performance et de rénovation du patrimoine communal de la Maison Stendhal située dans le centre bourg pour le réhabiliter en gite de groupe
<b>Calendrier</b>	<p>Phase 1 : reprise de la toiture et renforcement des planchers – 2<sup>ème</sup> semestre 2021</p> <p>Phase 2 : travaux de rénovation totale du bâtiment – 2022 / 2023</p>
<b>Coûts (HT)</b>	Phase 1 - Travaux : 105 083 € HT
<b>Financeurs potentiels</b>	<p>Phase 1 :</p> <p>DETR 2021 : demandé 37 829 €</p> <p>Région bonus relance : demandé 42 000 €</p>

#### Opérations en projet :

<b>Intitulé</b>	<b>Création d'une école de musique</b>
<b>Contexte et objectifs</b>	Dans le quartier des écoles (collège et école), réhabilitation d'un ancien bâtiment, ancien atelier, en école de musique.
<b>Calendrier</b>	<p>Phase 1 : étude deuxième semestre 2021</p> <p>Phase 2 : travaux 2022-2023</p>
<b>Coûts (HT)</b>	Estimation : 300 000 €
<b>Financeurs potentiels</b>	<p>Etat : DETR 2021</p> <p>Région : CAR 2</p> <p>Département : FDEC ou CTS</p>

<b>Intitulé</b>	<b>Création d'une seconde boutique éphémère</b>
<b>Contexte et objectifs</b>	Suite au succès de la première boutique éphémère qui accueille pour une durée comprise entre une semaine et un mois des artisans, artistes, créateurs et entreprises dans un local commercial situé en centre bourg, la commune envisage l'acquisition et la rénovation d'un deuxième local commercial à l'abandon pour créer une seconde boutique.
<b>Calendrier</b>	Phase 1 : acquisition autonome 2021 Phase 2 : travaux 2022
<b>Coûts (HT)</b>	Estimation : 60 000 €
<b>Financeurs potentiels</b>	/

<b>Intitulé</b>	<b>Réhabilitation du bâtiment historique : La commanderie</b>
<b>Contexte et objectifs</b>	La commanderie, bâtiment historique au cœur du Centre Bourg des Echelles est un bâtiment qui s'est fortement dégradé et qui a besoin de retrouver sa place en cœur de ville. Sa réhabilitation est essentielle pour préserver le patrimoine et l'histoire de ce bâtiment. L'objectif est de pouvoir lui permettre d'accueillir à nouveau les services de la Mairie.
<b>Calendrier</b>	Phase 1 : étude avec la CAUE – automne 2021
<b>Coûts (HT)</b>	A déterminer
<b>Financeurs potentiels</b>	Etat Région Département

<b>Intitulé</b>	<b>Création d'un verger</b>
<b>Contexte et objectifs</b>	Création d'un verger pour les habitants dans le centre bourg autour de trois sites
<b>Calendrier</b>	Fin 2021 - 2022
<b>Coûts (HT)</b>	11 630 €
<b>Financeurs potentiels</b>	Plan de relance / Etat : mesure 11 jardin partagés et collectifs : 50% de subvention

<b>Intitulé</b>	<b>Sécurisation des voiries du Centre Bourg</b>
<b>Contexte et objectifs</b>	Définir une stratégie globale au sein du centre bourg de la circulation, des mobilités et du stationnement
<b>Calendrier</b>	Etudes : 2022-2023
<b>Coûts (HT)</b>	A définir
<b>Financeurs potentiels</b>	Etat Région Département

### **6.3 Projet de territoire : stratégies et actions à engager concourant à la revitalisation [2020 – 2026]**

Le projet de territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse est en cours d'élaboration.

Il va s'articuler autour de différents enjeux :

- . Une terre d'accueil
- . Un développement économique qui allie proximité et ambition
- . Un usage raisonné et local des ressources, pour engager le territoire sur une vraie dynamique de transition énergétique et écologique
- .Un développement du territoire visant la qualité de vie et le bien-être pour tous

Le projet de la commune va s'inscrire dans celui-ci et en lien avec les communes du territoire.

Des liens seront faits avec la commune de Saint Laurent du Pont qui elle aussi a été retenue dans le dispositif PVD.

### **6.4 Besoins en ingénierie estimés**

**Animation – coordination PVD : 1 chef de projet – Financement PVD sollicité**

**A court terme :**

**Appui ingénierie PVD : mission de conseil en conception urbaine et paysagère pour le centre-bourg**

Coût : 11 412 € HT

Calendrier : 2<sup>ème</sup> semestre 2021

Financeur potentiel : Etat

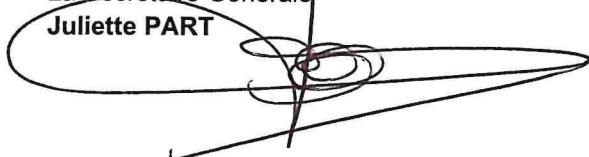
Cette étude d'aménagement des espaces publics et voiries en résonnances avec les bâtiments publics qu'il convient de mettre en œuvre permettra de lancer une démarche participative et inclusive pour avancer sur l'acte 02 du programme de PVD des Echelles.

Le .....

Pour le Préfet de Savoie

La Secrétaire Générale

**Juliette PART**



Le Maire des Echelles

**Myriam CATTANEO**



La Présidente de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse

**Anne LENFANT**



## **ANNEXE 1 : ROLE ET MISSIONS DU CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN**

Cette annexe présente le rôle du chef de projet Petites villes de demain et en détaille ses missions. Elle vise à accompagner les collectivités dans la construction de la fiche de poste. Le profil doit être affiné en fonction des besoins existants locaux, spécifiques à chacun, et apporter une plus-value au regard des compétences présentes localement.

### **Rôle du chef de projet Petites villes de demain**

Tout au long du programme Petites villes de demain, le chef de projet est le chef d'orchestre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit la programmation et coordonne les actions et opérations de revitalisation dans la/les Petites villes de demain dont il est le chef de projet. Il appuie et conseille les instances décisionnelles communales ou/et intercommunales engagées dans le projet. Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés. Il bénéficie d'un réseau du Club Petites villes de demain pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences.

Il est recommandé que le chef de projet soit positionné à un niveau hiérarchique lui permettant d'orchestrer l'action de manière transversale au sein des services de la collectivité. Il est préconisé que le chef de projet soit rattaché à la Direction générale de l'administration et des services de l'intercommunalité ou de la commune ou à la Direction générale au sein de la collectivité maîtresse d'ouvrage de l'OPAH RU\*. Il est également souhaité des liens étroits entre le chef de projet et l'élu référent du projet de revitalisation (que celui-ci soit le maire ou non).

### **Missions du chef de projet Petites villes de demain**

#### **Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et en définir sa programmation :**

- Recenser les documents stratégiques territoriaux, les études et le(s) projet(s) en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager des enjeux ;
- En lien étroit avec le maire ou l'élu référent, stabiliser les intentions politiques et partenariales en faisant valider le projet global de revitalisation, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux ;
- Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises, ...) nécessaires dans les thématiques suivantes : rénovation de l'habitat, commerces, services et activités, mobilité, aménagement des espaces publics, patrimoine, culture, tourisme, transition écologique et environnement, numérique, participation ;
- Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme PVD ;
- Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinées à être contractualisés ou avenants (projet de territoire, programmation, convention-cadre, convention OPAH-RU\*...).

#### **Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel :**

- Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires de la Ville.
- Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions globale ;

- Mettre en œuvre et animer une OPAH-RU\* (suivi et animation des partenariats financiers et opérationnel, élaboration d'une stratégie de concertation et de communication) ou tout autre dispositif ;
- Gérer des marchés publics pour le choix des prestataires ;
- Gérer le budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions ;
- Assurer le suivi, et l'évaluation du projet de territoire et des opérations\*.

**Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :**

- Coordonner et, le cas échéant, encadrer l'équipe-projet ;
- Concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels courant à l'avancement du projet ;
- Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou réglementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées ;
- Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ; Intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants/ usagers et partenaires locaux.

**Contribuer à la mise en réseau nationale et locale :**

- Participer aux rencontres et échanges
- Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques

**Cofinancement du poste de chef de projet Petites villes de demain :**

Pour rappel, le cofinancement d'un poste de chef de projet par la Banque des Territoires, dans le cadre du programme Petites villes de demain, est conditionné au respect des missions présentées ci-dessus et sous réserve d'être dédié à la démarche de revitalisation (ETP à 80% a minima).

Le cofinancement par l'ANAH est principalement conditionné à la préparation et/ou mise en œuvre d'une OPAH-RU. Les missions suivies d'un (\*) font expressément référence à la mise en œuvre de cette opération programmée complexe.

## ANNEXE 2 : ANNUAIRE

Nom Prénom	Collectivité	Poste et service	Mail	Téléphone
Myriam CATTANEO	Mairie des Echelles	Maire	mairie.les.echelles@wanadoo.fr	04.79.36.60.49
Jean-Michel BUISSON	Mairie des Echelles	Conseiller Municipal	jimbuisson@orange.fr	06.88.59.64.24
Laetitia CONILH	Mairie des Echelles	Conseillère Municipale	laet-conilh@orange.fr	06.33.83.95.16
Marine DUMOULIN	Mairie des Echelles	Conseillère Municipale	marine.jost73@gmail.com	06.48.44.95.17
Clémentine EYMERY	Mairie des Echelles	Conseillère Municipale	clem.eymery@hotmail.fr	06.11.60.80.20
Thierry REMUS	Mairie des Echelles	Conseiller Municipal	t.remus@moovandcook.com	07.70.20.72.70
Anne LENFANT	CC Cœur de Chartreuse	Présidente	ANNE.LENFANT@cc-coeurdechartreuse.fr	04.76.66.81.74
Pascal BOLOT	Préfecture	Préfet	pref-secretariat-corpsprefectoral@savoie.gouv.fr	04.79.75.50.51
Juliette PART	Préfecture	Secrétaire Générale	pref-secretariat-corpsprefectoral@savoie.gouv.fr	04.79.75.50.51
Isabelle DUPASQUIER	Préfecture	Cheffe du pôle action territoriale	isabelle.dupasquier@savoie.gouv.fr	04.79.75.50.51
Sonia DEGORGUE	Préfecture	Chargée de mission	Sonia.degorgue@savoie.gouv.fr	04.79.75.50.51
Grégory ETIENNE	Préfecture	Chargé de mission	gregory.etienne@savoie.gouv.fr	04.79.75.50.51
Virginie TORE	Chargée de mission – référente PVD	DDT Savoie	virginie.tore@savoie.gouv.fr	04.79.71.74.52
Benjamin MORFIN	Chargé de mission territorial - APS et Chartreuse	DDT Savoie	benjamin.morfin@savoie.gouv.fr	04.79.71.72.38
Laetitia BREYSSE	Mairie des Echelles	Secrétaire Générale	laetitia.breysse@lesechelles.fr	04.79.36.60.49
Audrey GOUILLOT	Mairie des Echelles	Chargé de Mission	Audrey.goguillot@lesechelles.fr	04.79.36.60.49





AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES



isère  
LE DÉPARTEMENT



## CONVENTION D'ADHESION PETITES VILLES DE DEMAIN

### Commune de ST LAURENT DU PONT

La Commune de SAINT LAURENT DU PONT représentée par son maire, M. Jean-Claude SARTER,

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse représentée par sa présidente, Mme Anne LENFANT.

ci-après, les « Collectivités bénéficiaires » ;

d'une part,

ET

L'Etat représenté par le préfet de l'Isère, M. Laurent PREVOST,  
ci-après, « l'Etat » ; d'autre part,

AINSI QUE

Le Département de L'Isère représenté par son Président, M. Jean-Pierre BARBIER,  
ci-après, les « Partenaires ».

Il est convenu ce qui suit.

### **Contexte**

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Les Collectivités signataires ont dûment et conjointement exprimé leur candidature au programme le 22 octobre 2020,

La Commune de ST LAURENT DU PONT a exprimé sa motivation, soutenue par la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse dans la démarche entreprise.

Les Collectivités bénéficiaires ont été labellisées au titre du programme Petites villes de demain par la préfecture de L'Isère, le 17 décembre 2020.

## **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention d'adhésion Petites villes de demain (« **la Convention** ») a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme Petites villes de demain.

La Convention engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre d'un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum (phase dite « d'initialisation ») à compter de la date de signature de la présente Convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT (Opération de Revitalisation de Territoire avec un périmètre d'intervention bien défini et des secteurs de projets).

La présente Convention a pour objet de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;

- d'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires ;
- de définir le fonctionnement général de la Convention et les intentions des parties dans l'exécution du programme,
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Le programme s'engage dès la signature de la présente Convention.

Cette convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur Contrat territorial de relance et de transition écologique qui sera conclu entre l'État, les Collectivités bénéficiaires et les Partenaires (Banque des territoires, ANAH, ADEME).

## **Article 2 : Engagement général des parties**

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

- L'Etat s'engage (i) à animer le réseau des Partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre; (ii) à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets et d'assurer l'accessibilité de l'offre de services ; (iii) à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la Convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles (iv) à mobiliser les experts techniques des services déconcentrés.

Les Collectivités bénéficiaires s'engagent (i) à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire ; (ii) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet ; (iii) à signer une convention d'ORT dans un délai de 18 mois à compter de la signature de la présente convention.

Le Département de l'Isère, garant des solidarités territoriales, s'engage à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent local chargés de suivre l'élaboration et la mise en

œuvre du projet. Il mobilisera en tant que de besoin son ingénierie interne ou structurée en lien avec ses partenaires institutionnels. Il soutiendra financièrement les projets retenus dans le plan d'actions au travers de ses dispositifs de droit commun en vigueur. Par ailleurs, en tant que représentant de la Banque des territoires dans le programme « Petites villes de demain », il apportera les cofinancements pour l'ingénierie stratégique, pré-opérationnelle et thématique proposés par la Banque et sera le relai vers l'ensemble de ses dispositifs. En tant que cosignataire de la convention, le Conseil départemental sera associé au sein du Comité de projet et dans les comités techniques préparatoires.

En outre, les Partenaires financiers (les différents ministères, l'ANCT, la Banque des Territoires, l'ANAH, le CEREMA et l'ADEME) se sont engagés au niveau national à (i) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités bénéficiaires ; (ii) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances décisionnaires.

### **Article 3 : Organisation des Collectivités bénéficiaires**

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, la définition de la stratégie et l'élaboration du projet de territoire ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, conduisant notamment à l'élaboration de l'ORT, les Collectivités bénéficiaires s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

↳ Le recrutement, par la Commune de ST LAURENT DU PONT, d'un chef de projet « Petites Villes de demain » est prévu. L'attribution d'un cofinancement du poste engage au respect de certaines conditions, notamment la mise en œuvre de certaines missions ( Voir annexe 1 » rôle et missions de référence du chef de projet Petites Villes de demain »).

↳ Au sein de la commune, le projet sera suivi par ce chef de projet placé sous l'autorité de la Directrice Générale des services. Ce chef de projet pourra s'appuyer sur les compétences de la cellule économie de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse. Il opérera de façon transverses en lien avec le pôle des services techniques, le service urbanisme et la directrice des services de la commune. Il aura pour rôle principal d'assurer le suivi de la démarche, sa coordination et le bon déroulement des opérations au niveau local, en lien avec les services de l'Etat, du département et les différents partenaires du dispositif. L'élaboration du projet s'articule donc entre les services de la Ville, les services de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse et l'Etat.

↳ L'installation d'un Comité de projet dont la composition et les missions sont précisées à l'article 4 de la présente Convention

↳ L'appui d'une équipe-projet, sous la supervision du chef de projet Petites villes de demain, assurant la maîtrise d'ouvrage des études et actions permettant de définir la stratégie de revitalisation globale du territoire et d'élaborer l'ORT ;

↳ La présentation des engagements financiers des projets en Comité régional des financeurs ;

↳ L'usage de méthodes et outils garantissant l'ambition et la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre : Un bilan annuel et une évaluation régulière des actions entreprises dans le cadre de PVD seront présentés à l'organe délibérant des Collectivités bénéficiaires. Une évaluation tous les 2 ans est donc envisagée, soit un total de 3 évaluations sur la durée de la convention. Au-delà de la seule comptabilité des projets engagés et achevés et de leur évaluation qualitative, le succès de PVD se mesurera à sa capacité d'entraînement d'un ensemble d'acteurs au service des objectifs de redynamisation des centralités. Des indicateurs ont été définis au niveau national pour permettre un suivi et une évaluation du programme action cœur de ville (ACV). Certains de ces indicateurs pourront être repris localement pour tirer le bilan de la convention PVD.

↳ L'intégration des enjeux et des objectifs de transition écologique au projet sont incontournables. De nombreuses décisions liés aux projets envisagés le seront en adéquation avec des enjeux d'économie d'énergie pour la réhabilitation de bâtiments communaux, de préservation des sols pour les aménagements de voirie, parkings et stationnements, de végétalisation (projets cours d'école du Bourg en continuité avec le projet de l'école de La Plaine déjà lancé en 2021), de développement de mobilités douces pour ce qui concerne la circulation et les mobilités,

↳ L'association de la population et des acteurs du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet : la Commune de ST LAURENT DU PONT s'est dotée d'un service communication qui pourra être mobilisé sur les thématiques mises en œuvre, l'organisation de participations des habitants (association des commerçants, associations jardins partagés, etc...) est également envisagée pour permettre à chaque acteur ou bénéficiaire de s'exprimer et d'être sollicité sur les grandes étapes du programme,

↳ La communication des actions à chaque étape du projet. Plusieurs types d'information sont à décliner à destination de plusieurs publics:

- Information aux élus municipaux via les conseils municipaux et communautaires via les conseils communautaires de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse
- Information aux habitants, via le bulletin municipal, les brèves municipales, la page facebook de la commune, via le site internet de la Commune actuellement en cours de refonte, via la presse locale ou tout évènement local jugé pertinent (journées du patrimoine, exposés à thème, etc..)

## **Article 4 : Comité de projet**

Le Comité de projet, validant le projet de territoire, est présidé par le Maire de la Commune de ST LAURENT DU PONT ou son représentant

L'Etat représenté par le préfet de département et/ou le « référent départemental de l'Etat » désigné par le préfet y participent nécessairement.

Le Département sera représenté par l'élu désigné, ainsi que par ses services notamment la Maison du territoire de Voironnais-Chartreuse et la Direction du Développement.

Les Partenaires (Partenaires financiers et les Partenaires techniques, locaux, y sont invités et représentés) : Agence national de l'Habitat, La Banque des territoires, chambre des métiers

Les services de la DDT.

La présidente de la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse, ou son représentant

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit de façon formelle a minima de façon trimestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet. En fonction des ordres du jour, le format de présence pré établit ci-dessus sera amené à évoluer ou à être adapté en fonction des ordres du jours et thématiques abordées.

## **Article 5 : Durée, évolution et fonctionnement général de la convention**

La présente Convention est valable pour une durée de dix-huit (18) mois maximum, à compter de la date de sa signature, à savoir jusqu'en novembre 2023. En cas de difficulté avérée et justifiée, sur demande explicite et circonstanciée des Collectivités bénéficiaires, validée par le comité de pilotage, cette durée pourra être prolongée par avenant à l'appréciation de l'Etat représenté par le préfet de département.

Dans ce délai, un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation (diagnostic, objectifs, actions, phasage et financement) devra être adopté. Durant ce même calendrier, les Collectivités bénéficiaires peuvent mobiliser les offres des Partenaires financiers et des Partenaires techniques, nationaux et locaux, pertinentes à la réalisation des actions.

Un avenant potentiel à la présente convention pourra être signé pour la prolonger jusqu'en 2026. Il intégrera les projets retenus par la collectivité après la phase de recensement et de définition des besoins des 18 premiers mois de la première phase de la convention.

À tout moment, sur la base du projet de territoire, les Collectivités bénéficiaires peuvent faire arrêter en Comité de projet et après validation du Comité régional des financeurs, la convention d'ORT. La signature de la convention ORT met fin automatiquement à la présente Convention. En cas de l'existence d'une convention d'ORT à l'échelle de l'EPCI au moment de la signature de la présente convention, les Collectivités peuvent s'engager dans l'ORT par avenant à la convention existante ou par l'adoption d'une convention-chapeau reprenant la convention d'ORT existante et incluant les éléments déterminés dans le cadre du programme Petites villes de demain.

**Cette convention d'ORT devra respecter les dispositions de l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitation et notamment indiquer le(s) secteur(s) d'intervention, le contenu et le calendrier des actions prévues, le plan de financement des actions et la gouvernance. Conformément à l'article précité, cette convention sera signée par les Collectivités, l'Etat et ses établissements publics et toute personne publique ou privée intéressée.**

## **Article 6 : Etat des lieux**

### **6.1 : Evolution et situation du territoire**

**La situation de la Commune a fait l'objet d'une présentation et a été détaillée dans son dossier de candidature « Petite Ville de demain ».**

La Commune de ST LAURENT DU PONT est identifiée comme un pôle de vie établit à l'échelle de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse. Elle est **une centralité qui concentre et polarise les emplois, elle dispose d'un potentiel de développement important**. Saint-Laurent-du-Pont est aussi la porte d'entrée principale du Cœur de Chartreuse en direction du secteur montagne et notamment de Saint-Pierre de Chartreuse.

**La commune dispose d'un très bon niveau d'équipements rendu possible par une forte politique municipale d'investissement en matière d'équipements publics**, elle est dotée de : 3 écoles, 1 crèche, elle accueille l'un des 3 collèges du territoire, des équipements de sports et loisirs ( 2 gymnase, piscine découverte, cinéma, médiathèque, 1 terrain de foot en gazon synthétique, 2 terrains en herbe (foot, rugby), 2 vestiaires sportifs (foot et rugby), 1 école de musique de plus de 200 musiciens et une ludothèque, 1 camping et 2 structures d'accueil pour personnes âgées (2 EPAHD).

**L'offre de santé est présente mais très fragile** (médecins, dentistes, kiné, 2 pharmacies, laboratoire d'analyse) est également à l'image de sa fonction de centralité support pour des communes rurales et montagnardes de dimension bien moindre mais risque de s'effondrer rapidement car les médecins en place sont âgés et aucune candidature autre n'est à ce jour portée par les professionnels en place. Un travail de concertation est actuellement en cours entre la commune et de jeunes médecins désireux de s'implanter sur la commune.

**L'offre commerciale disponible sur la commune si elle se distingue par sa diversité est aujourd'hui fragilisée (14% de vacance commerciale).** La question de la dissociation des RDC commerciaux et du logement en étages se posent ce qui freine la remise sur le marché tant des commerces que des logements du centre bourg.

On note une **stagnation et un vieillissement** de la population de la commune ;

**L'augmentation des logements vacants** est également marquée et cette augmentation de vacance est croissante.

**Le parc de logements situés notamment en centre-ville est vétuste,** une cinquantaine de logements ont été pointés comme potentiellement indignes.

**L'accès des administrés aux services publics et numériques est limité.** La Commune manque cruellement d'une structure capable non seulement de renseigner et d'aider ses administrés à l'usage de l'outil numérique mais aussi en mesure d'effectuer leurs démarches administratives quotidiennes.

## **6.2. : Stratégies, projets et opérations en cours concourant à la revitalisation**

### **6.2.1 : Documents d'urbanisme, de planification applicables et de valorisation du patrimoine**

#### **PLUIH approuvé le 19 décembre 2019.**

La communauté de communes de Cœur de Chartreuse a approuvé son PLU intercommunal tenant lieu de plan local de l'habitat (PLUi-H) par délibération du 19 décembre 2019. Le contenu du PLUi ayant les effets d'un ScoT intègre des éléments propres aux ScoT.

Le PLUi-H comprend les dispositions d'un PLH dans ses différentes parties : rapport de présentation, PADD, POA. Le POA comprend notamment les moyens à mettre en œuvre pour satisfaire les besoins en logements et en places d'hébergement, ainsi que le programme d'actions défini au IV de l'article L 302-1 et à l'article R 302-1-3 du code de la CCH.

Le PLUi est entré en vigueur le 23 janvier 2020.

#### **Charte PNR en cours de finalisation**

**Le projet de charte 2020-2035 du parc naturel régional de Chartreuse, dans le cadre de la procédure de renouvellement de son classement et de l'extension de son périmètre comprenant désormais 74 communes, présenté par le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, entre dans la dernière phase de validation depuis que le projet de charte révisé a été adopté par le comité syndical du parc le 27 février 2020.**

La charte sera adoptée par décret portant renouvellement du classement en parc naturel régional pour une durée de quinze ans (2020-2035).

#### **SRADDET approuvé le 10 avril 2020.**

Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) a été approuvé le 10 avril 2020. Les règles générales du SRADDET s'imposent dans un rapport de compatibilité aux ScoT et donc au PLUi-H valant SCOT de la communauté de communes de Cœur de Chartreuse.

## 6.2.2 Programmes et contrats territoriaux

La Commune de ST LAURENT DU PONT a été signataire du contrat TEPOS, territoire à énergie positive courant 2017.

Elle s'inscrit actuellement dans le cadre du recensement effectué par la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse des projets éligibles au titre du CRTE et dans une démarche de construction de projet de territoire avec la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse.

## 6.2.3 Projets et opérations d'investissement récemment achevés ces trois dernières années, en cours pour 2021 et à moyen terme

PROJETS STRUCTURANTS ACHEVÉS	
Réhabilitation complète de la Maison des Arts (2018)	500 000€
Réhabilitation thermique de l'école de la plaine (2019)	80 000€
Création d'un vestiaire sportif dédié à la pratique du rugby et réfection des courts de tennis (2020)	1 130 000€
Mise en accessibilité de la piscine municipale (2020)	85 000€
Plan école tranche 1 (2020)	170 000€

PROJETS STRUCTURANTS en cours 2021	
Plan école tranche 2	125 000€
Rénovation de l'église St Bruno (Travaux réalisés entre février et septembre 2021)	300 000€
Réhabilitation du complexe sportifs (Création d'un city stade, mise aux normes systèmes éclairages foot et rugby) (Travaux prévus pour le printemps et l'automne 2021 - en attente de notification de subventions)	200 000€
Végétalisation de la cours d'école de la Plaine (Travaux réalisés entre juin et fin août 2021)	150 000€
Réhabilitation de la station d'épuration des Grenats (prog 2021-2022) (Démarrage travaux prévus pour septembre 2021 – en attente de notification de subventions de l'agence de l'eau)	800 000€
Travaux réseaux eau potable/assainissement	100 000€

PROJETS STRUCTURANTS à moyen terme	
Réfection du parking d'accès au complexe sportif, lutte contre l'artificialisation des sols (printemps 2022)	250 000€
Végétalisation des cours de l'école du Bourg (été 2022)	120 000€
Réhabilitation de l'ancienne Cure de Villette (printemps 2022)	350 000€
Travaux réseaux eau potable (courant 2022)	170 000€
Travaux de mise en séparatif du secteur de Villette (courant 2022)	375 000€

### **6.3 Projet de territoire : stratégies et actions à engager concourant à la revitalisation [2020 – 2026]**

#### **Mise en valeur la ville, de ses espaces publics, rénovation du patrimoine et végétalisation**

- ↳ Poursuite des actions engagées au niveau des établissements scolaires en faveur de la végétalisation des cours d'école
- ↳ Intégration des thématiques relatives à la végétalisation ou à la lutte contre l'artificialisation des sols lors de réaménagements de zone de stationnements ou d'espaces publics.
- ↳ Développement des mobilités douces, grâce à une réflexion globale sur les déplacements, les stationnements et les mobilités (plan de circulation, plan de stationnements).
- ↳ Valorisation et aménagements des entrées de ville et des voies structurantes de la commune avec prise en compte de la gestion de la vitesse.
- ↳ Valorisation et accélération de la rénovation du patrimoine communal bâti essentiellement en centre-ville (réhabilitation Mairie, Centre des Finances Publics, Cure de Villette,...)
- ↳ Développer et fournir des accès aux équipements, services publics et culturels
- ↳ Développer une offre de service pour les administrés (développement du numérique, de tiers lieux..)
- ↳ Permettre l'instauration d'une maison France Service
- ↳ Poursuite de la réflexion sur la création d'une médiathèque

#### **Renforcer le dynamisme économique et l'habitat du centre bourg**

- ↳ Favoriser l'implantation d'activités marchandes ou non en centre-ville (services publics, activités médicales ou para médicales)
- ↳ Renforcer la centralité commerciale
- ↳ Développer le marché hebdomadaire pour le rendre plus dynamique et plus attractif
- ↳ Favoriser les actions en faveur de la rénovation du centre bourg. La question de la dissociation des RDC commerciaux et du logement en étages se posent ce qui freine la remise sur le marché tant des commerces que des logements du centre bourg.

#### 6.4 Besoins en ingénierie estimés

La commune ne dispose pas de l'ingénierie nécessaire à la définition des grands axes identifiés ci-dessus. Les besoins sont les suivants :

<b>Etude urbaine</b>	L'étude consistera à organiser les besoins de la collectivité sur plusieurs bâtiments de centre-ville qui guidera le maître d'œuvre dans la réalisation de ces projets d'aménagements et de réhabilitation d'un bâti existant et leur maillage. (Plan guide)
<b>Etude de programmation et reconversion de bâtiments communaux de centre ville.</b>	Cette programmation déterminera la vocation des bâtiments, les besoins et la nature des usages qui en seront fait. Elle évaluera le fonctionnement de leur zone d'implantation et les éléments qui les constitueront, qui conditionneront la conception et la réalisation cohérente et durable de l'espace. Pour cette programmation, les différentes variantes d'aménagement / reconversions des bâties et espaces publics envisageables, seront étudiées et évaluées d'un point de vue technique, économique (financier) et environnemental. Cette analyse tiendra également compte de la strate commerciale du centre-ville et les liaisons urbaines dont il conviendra de tenir compte sur cet aspect plus spécifique. (Définition du futur périmètre ORT et secteurs spécifiques)
<b>Etude plan de circulation, stationnements, et de déplacements</b>	L'étude analysera les problématiques de circulation et de déplacements au sein de l'ensemble de la collectivité en tenant compte des perspectives d'évolution de cette dernière au-delà du strict périmètre du centre bourg. Elle devra définir une stratégie globale du stationnement à l'échelle de la ville en prenant en compte les questions de mobilité durable et de dynamisme commercial. Elle permettra la prise en compte d'aménagements de sécurité, la gestion des entrées de ville, des stationnements, du développement des mobilités douces et de l'accessibilité.
<b>Etude pré opérationnelle Logements commerces du centre bourg</b>	L'étude analysera la nécessité de conduire une OPAH-RU. Elle comprendra un diagnostic approfondi et repérera les logements vacants, les logements et immeubles les plus dégradés ou qui au regard de leur situation, représentent un enjeu important pour la redynamisation du centre-ville. L'étude pourra examiner la situation des commerces du centre-ville et les problématiques des locaux vacants ou en court de transmission. Une tranche conditionnelle permettra, le cas échéant, d'élaborer un dispositif OPAH-RU en lien avec les partenaires et les financements mobilisables. Une autre tranche conditionnelle, permettra la prise en charge d'un volet animation destiné à assister les propriétaires bailleurs et commerçants au montage de leurs dossiers de demandes de subventions. => cette étude pré-opérationnelle sera à définir en lien avec l'Anah
<b>Accompagnement spécifique sur la facilitation en intelligence collective</b>	L'association de la population et des acteurs du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet est une priorité et constituera une étape primordiale de la définition des projets envisagés. Afin d'articuler les initiatives et la participation autour d'un plan local de concertation et au-delà des diagnostics réalisés, un schéma de gouvernance semble intéressant à promouvoir ainsi qu'une planification des concertations pour permettre à chaque acteur de s'exprimer aux bonnes étapes et au bon niveau de sollicitation.

## Signataires

Convention signée en quatre exemplaires à Grenoble, le 10 juin 2021

Pour l'Etat,

Pour le Préfet de l'Isère et par délégation

Philippe PORTAL  
Secrétaire Général

Pour le Conseil Départemental de l'Isère

Pour le Président et par délégation

Céline BURLET  
Conseillère départementale

Pour la Commune de Saint Laurent du Pont

Le Maire

Jean-Claude SARTER

Pour la communauté de communes Coeur de Chartreuse

La Présidente

Anne LENFANT



# **CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

## **ANNEXE 5**

### **LISTE DES PRINCIPAUX CONTRATS ET DEMARCHE**

**ANNEE 2021**

## **Annexe 5 – Liste des principaux contrats et démarches**

*Liste non exhaustive à compléter lors de prochains avenants*

### **Contrats**

#### **Contrat de ruralité et agenda rural**

- Entre-Deux-Guiers : Réaménagement de la Place du 11 novembre (terminé)
- 

#### **Programme France Services :**

- Saint Pierre d'Entremont (Savoie)
- Entre-Deux-Guiers et Les Echelles : Labellisation France Service en cours de la MSAP des 2 Guiers sous l'égide de la commune de Les Echelles et de la Savoie
- Saint Laurent du Pont (à venir)

#### **TEPOS /TEPCV**

- Parc Naturel Régional de Chartreuse

#### **TERRITOIRES D'INDUSTRIE**

### **Démarches**

Plan local d'urbanisme intercommunal valant plan local de l'habitat

Renouvellement de la Charte du PNR Chartreuse

Petite ville de demain – Saint Laurent du Pont et Les Echelles



## CRTE de la communauté de communes CŒUR DE CHARTREUSE

### FICHE PROJET

#### Projet N° 2021-57

#### REHABILITATION D'UNE FRICHE EN BATIMENT A VOCATION ECONOMIQUE POUR DEVELOPPEMENT DES ETABLISSEMENTS PETIT THERMOFORMAGE

##### **1- Descriptif synthétique du projet**

- Objectif(s) visé(s) :

Maintenir une entreprise historique sur le territoire et ainsi éviter qu'elle ne se délocalise  
Maintenir des emplois (20)

Développer des emplois : 13 emplois en 2 ans

Permettre le développement d'une entreprise locale et ainsi valoriser un savoir faire

Requalification d'une friche économique

- Projet rattaché à l'axe stratégique défini dans le projet territorial :

Un développement économique qui allie proximité et ambition

Enjeu Economie, Accueil et Enjeu Transition

- Porteur/Pilote envisagé : COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE

- Partenaire(s) concerné(s), le cas échéant :

Identifier le rôle envisagé des différents partenaires identifiés : financement/maître d'ouvrage/assistance à maîtrise d'ouvrage/maître d'œuvre/Suivi/Évaluation

- Lancement possible des réflexions, diagnostics ou études en :  en 2021  en 2022

- Mise en œuvre du projet envisagée :     en 2021     en 2022     en 2023 et plus  
Préciser l'échéance si possible : fin 2021 à fin 2022

## 2- Descriptif détaillé du projet

La description détaillée permet d'expliquer l'intérêt du projet :

Il s'agit d'acquérir, de réhabiliter une friche et de l'agrandir bâtiment à vocation économique permettant d'installer une entreprise de 19 emplois et 13 dans les 2 ans.

Cette entreprise historique de notre territoire doit pour répondre à la demande de ces clients (L'Oréal, Lindt,...) moderniser ses lignes de fabrication, adapter son environnement de fabrication...le bâtiment actuel ne permet pas ces évolutions. **Aussi, la seule solution possible sur le territoire de Cœur de Chartreuse pour maintenir la vingtaine d'emplois existant et de réhabiliter ce bâtiment.**

Le projet consiste à acquérir un bâtiment existant et l'agrandir afin de disposer des surfaces permettant le développement de l'entreprise.

Il est prévu : des travaux d'agrandissement, d'isolation, mise en place d'une ventilation et d'une surpression dans les zones de production, création de bureaux, création de quais de chargement et déchargement ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs.

Le bâtiment en extension est prévu pour installer une nouvelle **branche d'activité autour de la sécurité et santé des personnes**

- fabrication de masques catégorie 1,
- fabrication de masques chirurgicaux intégrant un nouveau design pour le rendre plus efficace et plus confortable,
- fabrication de masques FFP2 premium - offrant la performance de filtration la plus élevée au personnel soignant en contact avec des pathologies type Covid.

Le projet vise à requalifier un site en friche (ancienne scierie) située sur la ZA de Grange Venin à St Laurent du Pont. (38380).

En 2016, la Communauté de communes Cœur de Chartreuse a sollicité l'EPFL 73 pour porter l'acquisition de cette friche afin de pouvoir proposer du foncier économique dans un contexte contraint.

La réhabilitation de cette friche va permettre d'accueillir sur ce site économique une entreprise de thermoformage plastique, actuellement basée sur le territoire (Petit Thermoformage 73360 Les Echelles), mais qui doit se déplacer dans des locaux plus grands et plus adaptés à ses activités en développement.

### **Objectif**

La réhabilitation de cette friche va permettre d'accueillir sur ce site une entreprise de thermoformage, actuellement basée sur le territoire (Les Echelles - 73360), mais qui doit être déplacée dans des locaux plus grands et plus adaptés à ses activités en développement.

Domaine d'action principal (obligatoire) : correspond au "œur de métier" du projet, à choisir parmi les 7 domaines principaux proposés,

Domaine(s) d'action secondaire(s) qui qualifient des facettes moins centrales du projet : à compléter si possible :

<b>Eau, nature et biodiversité</b>	Connaissance et protection des milieux
	Gestion des risques
	Gestion quantitative et qualitative de l'eau
<b>Mobilités</b>	Logistique et fret
	Transports en commun
	Véhicules électriques, hybrides, GNV...
	Mobilités douces
	Organisation des déplacements
<b>Agriculture et alimentation</b>	Restauration
	Circuits courts
	Pratiques agricoles durables
<b>Énergies</b>	Production d'EnR
	Éclairage public
	Réseaux verts et intelligents
	Efficacité énergétique
<b>Économie verte et circulaire</b>	Écologie industrielle et économie collaborative
	Tourisme durable
	Économie sociale et solidaire, insertion
	Gestion, valorisation des déchets, réemploi
	Soutien aux filières innovantes
<b>Aménagement</b>	Espaces publics, espaces verts
	Rénovation des bâtiments
	Opération de requalification
	Constructions neuves
	infrastructures
	Extension urbaine maîtrisée
<b>Services aux territoires et citoyens</b>	Technologie de l'information et de la communication
	Sensibilisation et animation de la transition
	Culture, sports, loisirs
	Santé et soins
	Tiers lieux
	Formation, éducation et recherche

## ► CALENDRIER

Etudes : Réalisé

Consultation des entreprises : Réalisé  
 Démarrage des travaux : Janvier 2022  
 Livraison du projet : Décembre 2022  
 Création des emplois : Décembre 2024

### 3- Financement du projet

#### PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION

DEPENSES	MONTANT HT
<b>Travaux</b>	<b>4 721 951 €</b>
Honoraire études (10,25% travaux)	3 288 844 €
Foncier (terrain, bâtiment existant)	337 107 €
Autres études (TOPO, Amiante...)	1 076 000 €
	20 000 €
<b>RECETTES</b>	<b>4 721 951 €</b>
SUBVENTION ETAT - Subvention DETR	250 000 €
SUBVENTION REGION (FEDER)	350 000 €
SUBVENTION Département Isère	360 000 €
SUBVENTION DSIL	600 000 €
Autofinancement	3 161 951 €

### 5- Dispositif de suivi et d'évaluation

- **indicateurs de réalisation** : en cours de définition
- **indicateurs de résultat** : en cours de définition
- **indicateurs d'impact** : en cours de définition

Objectifs environnementaux	Résultat auto-évaluation
1/Lutte contre le changement climatique	0
2 /Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	1
3/Gestion de la ressource en eau	-1
4/Economie circulaire, déchets; prévention des risques technologiques	1
5/Lutte contre les pollutions	1
6/Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1
7/Impact sociétal	1

#### Résultat auto-évaluation

